

revue
Parlementaire
canadienne



Les indépendants

Volume 47, No. 2



*Table ronde :
discussion avec des
parlementaires indépendants et
à l'esprit indépendant*

Famille parlementaire

La jonglerie politique et les affaires publiques : les Riley et les MacArthur de l'Alberta

Les années qui ont suivi la création de la province de l'Alberta ont été marquées par une ère dynamique de croissance et de développement rapides. C'est l'époque de l'expansion économique, des projets d'infrastructure, de la mise en place des institutions provinciales, de l'établissement du système d'éducation et des changements sociaux. Les gens y étaient attirés dans la province par la promesse de nouvelles possibilités.

De nombreux éléments de ces années fondatrices, les turbulences et l'établissement, sont évidents dans l'histoire de deux groupes de frères qui sont venus de l'est à la région de Calgary avec leurs familles. De 1906 à 1917, la circonscription de Gleichen a été représentée tour à tour par ces frères : Ezra H. Riley (1906-1910), Archibald J. « A.J. » McArthur (1910), Harold W.H. Riley (1911-1913) et John P. « J.P. » McArthur (1913-1917).

Venue d'Angleterre au Canada, la famille Riley est arrivée en Ontario, où Ezra est né en 1866. La famille est déménagée ensuite près de Montréal, où est né Harold. Se tournant vers l'ouest, la famille Riley est partie du Québec pour arriver à Calgary en 1888 et y établir une propriété familiale pour se consacrer à l'élevage. Ezra est devenu propriétaire foncier, en subdivisant la communauté qu'il a nommé Hillhurst et en faisant don à la ville de Calgary, en 1910, du parc Riley d'une superficie de 21 acres, qui lui est adjacent. Harold a été, de 1905 à 1910, le premier secrétaire provincial adjoint, en plus de devenir le premier registraire de l'Université de l'Alberta en 1908, avant de travailler avec son frère dans les domaines de la finance et de l'immobilier. Harold a également été conseiller municipal de Calgary pendant trois mandats (1911-1912, 1914-1915 et 1932-1935).



Les McArthur étaient originaires d'Écosse, où A.J. est né en 1857. Son père, Peter, avait participé à la ruée vers l'or en Californie à la fin des années 1840 et au début des années 1850. Peter est retourné en Amérique du Nord avec sa famille en 1861 et s'est installé d'abord dans le comté de Bruce, en Ontario, où J.P. est né en 1862. Là, A.J. s'est lancé dans le commerce du bois et en a ensuite exporté. Lorsqu'il s'est installé à Calgary vers 1892, A.J. a acquis un terrain juste au nord de la rivière Bow et a créé le quartier résidentiel de Crescent Heights, une communauté plus loin et à moins de trois kilomètres du Hillhurst de Riley. J.P. est venu en Alberta vers 1901 pour faire de l'élevage au nord-est de Calgary, et s'est installé dans la ville une dizaine d'années plus tard. Les deux frères ont également travaillé pour la Knee Hill Coal Company à Carbon, en Alberta.

La *Revue parlementaire canadienne* a été fondée en 1978 pour tenir les législateurs canadiens au courant des activités de leur section fédérale, provinciale ou territoriale au sein de la Région du Canada de l'Association parlementaire du Commonwealth, et, en même temps, pour promouvoir l'étude et le respect des institutions parlementaires. La Revue invite les députés, les anciens députés, le personnel des Assemblées législatives ou toute autre personne que les objectifs de la Revue concernent, à lui faire parvenir des articles susceptibles d'intéresser les lecteurs.

La Revue est publiée pour la Région du Canada de l'APC. Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leur auteur et ne doivent en aucun cas être attribuées aux sections canadiennes de l'Association parlementaire du Commonwealth.

Directeur

Will Stos

Mis en page

Frank Piekielko

Équipe de production

Teresa Austin	Karine Legault-Leblond
Nicky Borland	Bryony Livingston
Kim Dean	Vicky Luu
Yasuko Enosawa	Joëlle Malo
Michelle Giese	Joanne McNair
Claudette Henry	Tiffany Ribeiro
Geoffrey Hilton	Kate Sinnott

Stagiaire

Kaitlin Gallant

Comité de rédaction

François Arsenault (Président)
Kate Ryan-Lloyd (Vice-présidente)

Caroline Bosc	Shannon Dean	Till Hyde
Gerry Burla	Neil Ferguson	Heather Lank
Trevor Day		Jeremy LeBlanc

Abonnement

Quatre (4) numéros en anglais ou en français

Canada 40 \$ - International 75 \$

Quatre (4) numéros en anglais et en français

Canada 75 \$ - International 125 \$

Faites votre cheque à l'ordre de :
Revue parlementaire canadienne

Contact

Revue parlementaire canadienne
a/s Bibliothèque de l'Assemblée législative de l'Ontario
Queen's Park
Toronto, ON M7A 1A9

Courrier électronique: revparl@ola.org
Internet: http://www.revparcan.ca

Directeur: (416) 325-0231
Fax: (416) 325-3505
Courrier électronique: wstos@ola.org

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0229-2556

The Review is also published in English



Sergey Nivens - 81031717 & 79429573 - shutterstock.com

Atteindre une masse critique : table ronde avec des parlementaires noirs

Participants : Patrice Barnes, députée provinciale, Tony Ince, député, David Shepherd, député; Séance modérée par Kaitlin Gallant.....3

Table ronde : discussion avec des parlementaires indépendants et à l'esprit indépendant

Participants : Bobbi Ann Brady, députée provinciale, Scott Sims, député, et Elizabeth Smith-McCrossin, députée; Séance modérée par Alex Marland.....11

Méthodes courantes d'attribution des sièges dans les systèmes de représentation proportionnelle, et une nouvelle méthode d'« attribution prioritaire par rang »

Tim Sheaff.....18

Le message, c'est le média : l'utilisation des applications de messagerie par les parlementaires et leur personnel

Sarah Rollason-MacAulay.....25

Nouveaux titres d'intérêt.....33

Activités de l'APC.....35

Rapports législatifs.....37

**50e anniversaire du Bureau de l'Assemblée
Joanne McNair.....63**

Le 26 mai 1910, après des mois de critiques, le premier ministre Rutherford a présenté sa démission en réponse au tollé provoqué par sa gestion des contrats du chemin de fer Alberta and Great Waterways (A&GW). Le lieutenant-gouverneur Bulyea a immédiatement fait appel à Arthur L. W. Sifton, juge en chef de l'Alberta, pour former un gouvernement. Insatisfait, Ezra Riley a lui aussi démissionné et a publié sa lettre de démission dans l'édition du 3 juin 1910 du *Calgary Herald*. Il y protestait contre ce qu'il appelle les tactiques de « jonglerie politique » du lieutenant-gouverneur pour former un nouveau ministère. Il a demandé que le peuple ait son mot à dire sur le choix de ses dirigeants politiques, que le contrat A&GW soit annulé et qu'aucun membre de l'ancien gouvernement ne fasse partie du nouveau ministère¹.

Lors de l'élection partielle d'octobre 1910, Ezra s'est présenté en tant qu'indépendant, mais a perdu face au libéral A.J. McArthur. Cependant, le mandat de ce dernier a été de courte durée. Huit mois à peine après son élection, il a été victime d'une pneumonie et est mort dans l'exercice de ses fonctions. Une autre élection partielle a été organisée en octobre pour pourvoir le poste vacant. En 1911, J.P. McArthur, le frère d'A.J., a affronté Harold Riley, le frère d'Ezra. Malgré le soutien important apporté pendant la campagne par les membres du cabinet libéral, notamment le procureur général Mitchell et le premier ministre Sifton, le conservateur Harold Riley a gagné contre le libéral J.P. McArthur. Harold n'y est pas resté beaucoup plus longtemps qu'A.J.; il n'a effectué qu'un seul mandat, d'un peu moins d'un an et demi, avant de perdre son siège lors des élections suivantes.

Selon les chiffres du recensement, la population de l'Alberta a augmenté de plus du quintuple en seulement 10 ans, passant de 73 022 habitants en 1901 (avant qu'elle ne devienne une province) à 374 295 en 1911². Pour tenir compte de l'augmentation de la population, les circonscriptions électorales ont été redessinées, et des sièges ont été ajoutés à l'Assemblée législative. De 25 circonscriptions électorales pour la première législature (1906-1909), ce nombre passa à 41 pour la deuxième législature (1910-1913) et à 56 pour la troisième législature (1913-1917). En 1913, trois circonscriptions de Calgary (Nord, Centre et Sud) ont été créées sur une zone élargie, de sorte que Gleichen ne couvrait plus le nord de la ville, mais se trouvait entièrement à l'est et en fait en zone rurale.

Lors des élections générales de 1913, Harold Riley a pris la décision fatidique de se présenter dans Bow Valley, la circonscription située directement à l'est de Gleichen, plutôt que d'affronter J.P. McArthur pour représenter à nouveau Gleichen. Malgré une meilleure performance des conservateurs lors des élections, Harold n'a pas réussi à s'imposer et a été battu par le libéral George Lane. À l'inverse, J.P. McArthur a été élu dans Gleichen, rendant la circonscription au caucus libéral. En mars 1916, lors de la réponse au discours du Trône, J.P. McArthur a fait remarquer qu'il est fier d'être « l'un des législateurs de la première province du Dominion du Canada à annoncer qu'un suffrage égal devrait être accordé aux femmes lors de cette session de la législature », ce qui témoigne du changement social de l'époque. Il a déclaré que c'était un « honneur personnel d'être le premier député à aborder officiellement la question dans cette Assemblée comme une question de législation à promulguer³ » [TRADUCTION].

L'histoire des frères Riley et McArthur, chacun décrit comme ayant un fort penchant pour les affaires publiques, suit de nombreux thèmes communs vers les débuts de la province⁴. Bien que la description de la circonscription de Gleichen comme un « champ de bataille politique dynastique⁵ » [TRADUCTION] soit peut-être exagérée, il y a eu à la fois des turbulences et de la continuité lorsque ces deux familles se sont disputé les rôles dans la gouvernance et l'établissement des fondements de l'Alberta.

Notes

- 1 Riley, E. H. « Notice: to the Electors of the Electoral Division of Gleichen », *Calgary Herald*, 3 juin 1910, p. 2.
- 2 Statistique Canada, « Tableau A2-14 – Population du Canada, par province, dates de recensement, 1851 à 1976 », *Statistiques historiques du Canada*, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11-516-x/sectiona/4147436-fra.htm#1>.
- 3 « J.P. McArthur Moves Reply to Speech From Throne », *Gleichen Call*, 23 mars 1916, p. 1, https://archive.org/details/GCE_1916032301/mode/2up.
- 4 Archibald Oswald MacRae, *History of the Province of Alberta*, vol. II ([Calgary]: Western Canada History Co., 1912), p. 828; et « Passing of E.H. Riley removes last Witness Confederation Signed », *Calgary Herald*, 5 janvier 1937, p. 9.
- 5 « Riley, Ezra Hounsfield », *Archives Glenbow*, télécopie du 1er août 2002.

Heather Close

Directrice des services de bibliothèque et de gestion des dossiers
Assemblée législative de l'Alberta

Atteindre une masse critique : table ronde avec des parlementaires noirs

Dans notre démocratie, un parlementaire a le devoir de défendre les intérêts de toutes les personnes vivant dans sa circonscription. Cependant, les députés appartenant à des communautés au-delà de leur circonscription se retrouvent souvent à assumer une responsabilité secondaire, à savoir d'attirer l'attention sur les intérêts de cette communauté, ou de partager leurs expériences communes avec d'autres parlementaires appartenant au même groupe social. Lors de cette table ronde, Kaitlin Gallant, stagiaire à la Revue parlementaire canadienne, s'entretient avec trois députés noirs pour discuter de leur expérience de campagne – en tant que membre d'assemblées législatives et de partis politiques – ainsi que de la valeur des caucus noirs et des organisations multipartites telles que le Congrès canadien des parlementaires noirs. **Réponses recueillies lors de deux conversations téléphoniques distinctes, compilées en une même transcription ensuite revue et révisée par tous les participants.*

Participants : Patrice Barnes, députée provinciale, Tony Ince, député provincial, David Shepherd, député provincial

Séance modérée par Kaitlin Gallant

RPC : Comment s'est déroulée votre campagne en tant que candidat noir?

David Shepherd : Pour moi, la campagne s'est révélée une expérience intéressante et unique. Pour être franc, à aucun moment ne me suis-je dit, quand je songeais à me présenter, pendant la campagne ou le soir même de l'élection, que je me présentais « en tant que candidat noir ». Cela ne m'est tout simplement jamais venu à l'esprit. J'ai grandi dans un environnement où je n'avais aucun contact avec les communautés noires. J'ai passé la plus grande partie de ma vie sans lien avec ces communautés. C'est un fait dont je n'ai commencé à prendre conscience qu'après mon élection.

Donc, une fois élu, j'ai commencé à me faire inviter à des événements réunissant des membres de communautés noires, et c'est alors que j'ai appris que je n'étais que le troisième Noir à être élu à l'Assemblée législative albertaine. J'avais déjà commencé à découvrir l'expérience des Afro-américains, aux États-Unis, au travers du mouvement Black Lives Matter et ce genre de choses. J'avais commencé à me renseigner, en lisant de nombreuses publications de journalistes et d'activistes noirs, et à réaliser qu'il y a beaucoup de gens qui me ressemblent, mais qui ont connu une tout autre vie. Mais ce n'est qu'après mon élection que c'est vraiment devenu une priorité pour moi. Je me suis lancé dans une période d'apprentissage, à nouer des contacts et des relations.

Tony Ince : Contrairement à David, j'ai eu beaucoup de contacts avec les organisations noires et la communauté noire. J'ai grandi juste à côté d'Africville. La famille de mon épouse vient d'Africville. Il y avait là un grand monsieur, un certain Burley Rocky Jones, qui a été l'un de mes nombreux mentors.

J'ai approché la campagne et le porte-à-porte comme l'aurait fait n'importe qui. Il n'est que rarement arrivé qu'on soulève la question raciale. Pour vous donner un exemple, j'ai frappé à la porte d'une enseignante, qui était en plein débat de conscience terminologique. Comment devait-elle appeler les élèves noirs de sa classe? Comment pouvait-elle déterminer les mots justes? Devait-elle les appeler Afro-Néo-Écossais? Devait-elle les appeler Noirs? Et ainsi de suite.

Patrice Barnes est députée de la circonscription d'Ajax, en Ontario. Élu pour un premier mandat en 2022, elle est nommée deuxième vice-présidente du comité plénier de l'Assemblée législative en 2023. Tony Ince est député de la circonscription de Cole Harbour, en Nouvelle-Écosse. Élu pour un premier mandat en 2013, il a précédemment exercé comme ministre du cabinet. David Shepherd est député de la circonscription d'Edmonton-City Centre, en Alberta. Il a été élu pour un premier mandat en 2015. Kaitlin Gallant a effectué un stage à la Revue parlementaire canadienne. Elle a été sélectionnée pour participer au Programme de stages de l'Assemblée législative de l'Ontario 2023-2024.



Patrice Barnes

J'ai bien aimé cette conversation. Je lui ai dit : « Eh bien, une partie du problème de notre société, d'après moi, c'est que les gens se mettent à bégayer et à hésiter dès qu'on aborde ce sujet. » [TRADUCTION] Ils ne sont pas certains des mots qu'ils devraient ou pourraient employer. Je lui ai dit : « Je suis une personne comme une autre. Je n'hésiterai pas à vous le dire. Utilisez simplement le premier mot qui vous vient. Si vous employez un terme péjoratif, je vous corrigerai, je vous le ferai savoir, je vous éduquerai. Mais je ne pourrai rien vous dire avant que vous n'ayez ouvert la bouche et prononcé une parole. » [TRADUCTION]

Ce que j'ai remarqué pendant ma première campagne, c'est que le parti principal ne m'apportait tout simplement pas le soutien que j'aurais imaginé. Je ne pense pas qu'ils voyaient cet homme noir comme capable de faire bouger les choses et je ne recevais vraiment pas beaucoup de soutien. Donc, je me suis retrouvé à faire du porte-à-porte tout seul, souvent accompagné de mon épouse ou d'un de mes enfants. Mais la plupart du temps, j'étais tout seul.

Cela ne m'a nullement découragé, et plus j'engageais la conversation avec des personnes sur le pas de la porte, plus je sentais avoir besoin de m'exprimer en appelant un chat un chat. Je commençais souvent comme ceci : « Je me lance en politique parce que j'en ai assez des politiciens qui cognent à ma porte et me promettent le ciel et la terre, toujours des promesses en l'air. » [TRADUCTION] J'ai souvent dit : « La seule chose que je puisse vous promettre, parce que je n'ai aucune idée de ce qui se passe réellement ici, c'est que je travaillerai dur pour vous. » [TRADUCTION] Le reste appartient à l'histoire.

Patrice Barnes : En tant que personne noire, le fait de me présenter sous la bannière du Parti progressisteconservateur a joué un rôle intéressant dans ma campagne. La plupart des Noirs et des nouveaux arrivants m'ont dit avoir toujours perçu les Libéraux et le NPD comme plus accueillants, à l'opposé du Parti conservateur, ce qui a ajouté une couche à ma campagne. Cette idée a mené à de nombreuses conversations intéressantes, au cours de mon porte-à-porte, sur la culture, l'identité et la représentation – je m'estime chanceuse que mon secteur d'Ajax soit une communauté très diversifiée. Les ressortissants d'Asie du Sud sont le premier groupe social au sein de la population, suivis des Noirs. L'accueil varie selon la culture. J'ai trouvé l'expérience très instructive – c'était une excellente occasion de prendre contact avec ma communauté d'Ajax.

J'ai servi la communauté en tant que curatrice publique pendant plusieurs années avant de me présenter aux élections provinciales. Quand vous êtes curatrice publique, vous vous représentez vous-même, vos valeurs, votre culture et vos propres opinions. Quand vous vous présentez aux élections provinciales, vous représentez un parti et 124 autres personnes. Il faut donc comprendre les réactions en chaîne potentielles de ce que l'on dit et de ce que l'on fait, et en avoir toujours conscience.

En tant que personne noire cognant à la porte, j'ai toujours pris garde de ne pas me tenir trop près de la porte. En effet, j'ai constaté que certaines personnes étaient intimidées par le seul fait de voir une personne noire à la porte. Il fallait gérer ce genre de réaction lors de la campagne. Mais à part cela, je bénéficiais du soutien d'une excellente équipe qui était ravie de faire partie de l'aventure. La campagne m'a apporté beaucoup de plaisir, et j'étais heureuse de m'entretenir avec la communauté pour découvrir comment je pouvais changer les choses en mieux pour tous ces gens. À la fin, c'est la raison pour laquelle on se présente aux élections. En tout cas, c'était ma raison à moi. Et l'aventure est toujours aussi passionnante depuis.

RPC : À quoi ressemble le quotidien de parlementaires noirs dans une assemblée législative majoritairement blanche?

Tony Ince : J'ai trouvé pas mal intéressant de siéger à l'Assemblée. À mon élection, c'était la première fois dans l'histoire de la Nouvelle-Écosse que deux personnes noires étaient élues en même temps. J'ai surfé la vague rouge. J'ai battu le premier ministre de la province – une première en 130 années de législature. Donc, je me retrouve là, parmi des collègues qui ne demandent qu'à apprendre et à comprendre les défis de ma communauté. C'est ce qui m'a donné beaucoup de liberté et de latitude pour amener des questions à la table. Je servais également sous un premier ministre très ouvert et réceptif. Il m'a essentiellement permis de faire tout ce que je voulais dès que cela avait quelque chose à voir avec la communauté, par exemple, le Congrès canadien des parlementaires noirs. Dans un même temps, il y avait d'autres éléments du parti, au sein du gouvernement, qui poussaient contre les affaires que j'essayais de faire avancer. Donc, alors même que je bénéficiais de certaines libertés, il y avait beaucoup de choses qui m'étaient refusées pour une raison ou l'autre.

David Shepherd : Pour moi, ce fut un processus d'apprentissage. Au cours de mes quelques premiers mois en tant que député, j'ai commencé à être invité à beaucoup d'événements par différentes communautés noires. J'ai compris à quel point cela comptait pour eux de voir une personne qui leur ressemblait occuper un poste comme le mien. L'une des choses que j'entendais le plus souvent lors de cet événement était : « ouah, c'est la première fois que nous voyons un député se montrer ici. » [TRADUCTION]

J'ai immédiatement réuni mon équipe pour fixer une priorité. Nous ne dirions jamais non à un événement qui nous vient d'une communauté noire. C'était l'une de nos priorités. J'ai mis un point d'honneur à me présenter à toutes les célébrations de la fête nationale de toutes les communautés africaines. Ensuite, bien sûr, il y a le Mois de l'histoire des Noirs. À 40 ans, je n'avais encore jamais assisté aux activités et aux festivités du Mois de l'histoire des Noirs. Et je ne l'avais certainement jamais vu enseigné ou célébré à l'école. Donc, en 2016, j'ai décidé de m'asseoir et de commencer à en apprendre plus sur l'histoire des Noirs en Alberta. J'ai essayé d'être très ouvert et très franc avec les organisateurs de ces activités et festivités et avec les communautés au sujet de mes propres antécédents – ce que je savais et ce que je devais apprendre. Au début, il y a eu beaucoup d'apprentissage.

En 2016, je me suis rapproché de la communauté pour inviter des membres influents à venir rencontrer l'Assemblée législative de l'Alberta pour la toute première fois. Nous avons organisé deux réunions, une



Tony Ince

avec les aînés de la communauté et une avec les jeunes. Notre communauté politique n'avait pas de lien avec les communautés noires. Elles n'existaient pas comme calcul ou comme facteur, contrairement aux communautés sud-asiatique et chinoise. Ce n'était tout simplement pas le cas. Une partie de mon travail a consisté à mobiliser la communauté et à essayer de l'introduire dans la sphère politique.

J'ai eu la chance que notre caucus et notre gouvernement soient réceptifs à cette initiative. À tel point qu'en 2017, j'ai pu faire équipe avec le premier ministre et le ministre de la Culture pour faire de l'Alberta la quatrième province à reconnaître officiellement le Mois de l'histoire des Noirs. Les règles du jeu ont alors changé. Nous avons organisé le premier événement à l'Assemblée législative au début de février 2017, et plus de 300 personnes noires s'y sont présentées. C'était la première fois que nous réunissions autant de membres de la communauté pour célébrer. Depuis, c'est devenu l'un des événements les plus populaires de l'Assemblée législative, année après année. Nos quatre premières années ont largement tourné



David Shepherd

autour de cela. Les communautés étaient très ouvertes et réceptives. Mes collègues étaient ouverts et réceptifs. Et nous avons réussi à nouer beaucoup de relations.

Lors des quatre années suivantes, étant glissés de gouvernement à opposition, nous avons commencé à avoir du mal à maintenir l'élan. Pour la première fois, nous avions deux députés noirs en même temps – moi-même et le ministre Kaycee Madu, membre du Parti conservateur uni de l'Alberta. Il y avait une dynamique intéressante entre nous deux. Nous étions assis des deux côtés de la Chambre, ce qui implique un accord sur certains points et un désaccord sur d'autres.

Mais nous avons constaté un relèvement du dialogue et une visibilité accrue des communautés noires dans l'arène politique, surtout à la suite du meurtre de George Floyd en 2020. Malgré le caractère tragique de l'événement, il a offert une occasion inédite de donner de la visibilité au débat. Nous avons mené de solides consultations, conjointement avec le NPD de l'Alberta, sur les questions

du racisme – manifeste ou systémique – et publié un rapport qui finirait par aboutir à mon projet de loi sur la Loi antiracisme. Il s'attaque à la collecte de données fondées sur la race et s'inspire en partie des travaux effectués en Nouvelle-Écosse. Nous en avons repris certains éléments, de même que des travaux effectués en Ontario dans la lutte contre le racisme.

Donc, mon expérience de parlementaire noir est relativement positive, malgré certaines difficultés. Il a fallu beaucoup de travail. Il a fallu pousser fortement sur certains sujets pour les faire remonter. Ce n'est pas une chose qui est venue naturellement à notre caucus ou à notre parti, cette prise de conscience. Je ne pense pas non plus qu'elle soit venue naturellement au parti au pouvoir. Quand je suis passé dans l'opposition, j'ai mis au crédit du ministre Madu d'avoir activement fait remonter certains dossiers. Mais parfois, nous ne parvenons à nos fins qu'en avançant l'argument de l'intérêt politique et en essayant d'expliquer l'avantage politique de telles actions.

Tony Ince : Je trouve que les difficultés viennent souvent de notre communauté elle-même. Pour vous donner un exemple, j'ai été pendant huit ans ministre au Bureau des affaires africaines de la Nouvelle-Écosse. Je suis la première personne à occuper ce bureau à titre de ministre depuis pas mal de temps. Pendant ces huit ans, à chaque événement communautaire, et devant chaque organisation à laquelle j'ai eu affaire, je disais : « S'il vous plaît, nous attendons plus de mobilisation de votre part. Je suis bien placé pour vous aider à intégrer des conseils et des commissions. Vous n'avez même pas besoin d'expérience. Allez siéger pendant un an et observez simplement ce qui se passe. Votre seule présence en chair et en os leur rappellera de s'intéresser aux questions qui concernent notre communauté. » [TRADUCTION] Pendant huit ans, personne n'a répondu à l'appel, ce que j'ai trouvé très frustrant.

C'est pourquoi notre plus récente réunion à Ottawa, où nous serons 45, est si importante. Il est également important que nous parlions à la communauté pour l'éduquer sur le processus politique, parce que la plupart de ses membres n'en ont aucune idée. Ils s'imaginaient que, parce que j'étais ministre, ils n'avaient qu'à venir à moi et je pourrais leur donner ceci ou cela. Ils ne comprenaient pas vraiment le processus. Comme je le dis souvent, de 80 à 90 % de mon travail consistent à expliquer mon travail. Il y a ces personnes qui vous appellent, qui espèrent que vous allez résoudre un problème qui relève en réalité de la sphère municipale ou fédérale, parce qu'ils ne savent pas comment les choses fonctionnent. Avec le Congrès canadien des parlementaires noirs, ils nous voient désormais nombreux à venir leur parler depuis différents ordres de gouvernement, pour essayer de les éduquer.

Mais, bien entendu, la plupart des communautés ne nous font toujours pas confiance parce qu'elles nous perçoivent comme une partie intégrante du système qui les a marginalisés.

David Shepherd : Tony a tout à fait raison. On observe un manque de confiance pour des systèmes conçus à la base pour exclure expressément nos communautés. Donc, en tout premier lieu, nous devons travailler à ces barrières systémiques et essayer de les faire tomber. Mais nos communautés sont parfaitement conscientes que ces systèmes sont créés de manière à les exclure. Elles ont l'habitude de vivre en marge. Cette exclusion engendre un manque de connaissances, de compréhension et d'éducation, qui s'ajoute au manque de confiance.

Tout cela forme le fardeau du parlementaire noir. D'un côté, vous essayez de démonter certaines parties du système pour y faire de la place. D'un autre, vous essayez de regagner la confiance de la communauté. Vous essayez de rapprocher l'un et l'autre. Et ceci s'ajoute à toutes les autres responsabilités de base que vous assumez en tant que représentant de l'électorat élargi et de la collectivité, et à vos éventuelles responsabilités ministérielles ou essentielles.

Patrice Barnes : Dans l'ensemble, je me suis sentie respectée et soutenue depuis mon élection à l'Assemblée législative de l'Ontario. J'estime que mon second rôle de deuxième vice-présidente du comité plénier de l'Assemblée m'a probablement aidé à me sentir ainsi, et j'ai d'excellents rapports avec mes collègues de tous les partis.

C'est la première année que l'Assemblée compte des représentants de tous les grands partis. C'est également la première fois que le Parti progressiste-conservateur compte une ministre noire au cabinet. Je ressens un sentiment de valorisation et d'appartenance quand je partage cet espace avec les autres députés noirs de la chambre.

Nos fonctions nous donnent la possibilité d'échanger entre nous et de nous offrir réciproquement du soutien. Parfois, ce ne sont que de petits gestes – une inclinaison de la tête quand on se croise dans le hall pour se dire « je te vois » – et parfois c'est une discussion un peu plus longue pour offrir soutien et encouragement. Dans mes fonctions d'adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation, j'ai eu la chance de piloter le déploiement du programme obligatoire du Mois de l'histoire des Noirs en 7^e année, en 8^e année et en 10^e année. C'est une cause pour laquelle notre communauté milite depuis des années; me retrouver à diriger cette initiative a été une occasion des plus enrichissantes dans l'exercice de mes fonctions.

Je suis d'accord avec Tony et David : il n'est pas toujours facile de travailler avec notre communauté. Je m'efforce de rester accessible à toutes et à tous, surtout aux membres et aux organisations de la communauté, pour les aider à naviguer parmi les systèmes et mieux comprendre le mode de fonctionnement du gouvernement. Ce peut être difficile par moment, et le résultat n'est pas toujours ce qu'ils avaient espéré; parfois même, leur confiance s'érode encore un peu plus. Mais ce coup-ci, l'occasion était gagnante, non seulement pour les élèves noirs, mais pour tous les élèves.

J'ai eu la chance d'avoir d'excellents mentors, et pas seulement des Noirs, qui ont accepté de partager leur expérience, de me guider et de me conseiller, et cela m'a beaucoup facilité la vie. J'ai rencontré des difficultés ou des situations marquées par les stéréotypes, mais je ne m'attarde pas sur ces incidents. Je traite tout le monde avec respect à moins qu'on n'en fasse autrement avec moi. Mes fonctions exigent de ma part d'équilibrer la confiance et la résilience pour surmonter des préjugés et des attentes, mais je suis consciente de l'effet considérable que ce rôle peut avoir sur les enfants qui visitent Queen's Park et y découvrent une personne qui leur ressemble. Je fais partie de leur histoire, et c'est pourquoi je continuerai à tout faire pour susciter leur fierté.

RPC : Quelle est la valeur d'un caucus parlementaire noir?

Patrice Barnes : Je crois dans la valeur des caucus noirs. Si vous êtes un député noir, peu importe votre parti, les enjeux et les difficultés de la communauté que vous représentez sont similaires ou identiques d'un océan à l'autre. Il est donc utile de pouvoir se réunir pour choisir trois ou quatre questions à défendre pour les personnes noires de tout le pays, car cela nous permet de nous exprimer avec une voix unifiée. Cette unité est parfois un excellent moyen de faire bouger les choses.

David Shepherd : Je suis entièrement débutant dans le domaine, car c'est la première fois que je fais partie d'un caucus noir. Nous avons encore élu deux autres députés noirs à l'Assemblée législative de l'Alberta aux dernières élections : Sharif Haji de la communauté somalie à Edmonton-Decore, et Rhiannon Hoyle à Edmonton-South, qui est d'origine antillaise. J'avais déjà commencé à échanger avec eux avant l'élection. À présent qu'ils sont élus, nous avons commencé à tenir des réunions stratégiques. Nous venons de terminer les deux premières réunions du caucus noir avec des membres d'influence de la communauté noire de Calgary, la fin de semaine dernière. Je ne saurais vous dire à quel point ces réunions se sont déroulées différemment des réunions précédentes où je m'y présentais seul.

Les gens avaient confiance en moi, mais pas nécessairement dans notre parti. D'ailleurs, pour tout vous dire, ce fut une cible d'attaques à mon encontre de la part de M. Madu et d'un autre candidat noir qui briguaient un siège pour le Parti conservateur uni. Ils ont rappelé que « lorsque le NPD était au pouvoir, il n'a pas nommé David au cabinet. Il n'a pas voulu élever une personne noire dans la hiérarchie. Il est donc évident que le parti ne se soucie guère des personnes noires aujourd'hui. » [TRADUCTION] C'était, pour être franc, une attaque politique gratuite qui exposait malheureusement un facteur de division devant ces membres de la communauté.

Mais c'était néanmoins le reflet d'une grande vérité. Quand vous êtes seul, le niveau de confiance est moindre. Mais comme nous étions trois, nous avons constaté une différence marquée chez les participants dans leur désir d'explorer des idées, leur volonté de travailler avec nous et leur degré de confiance et d'ouverture. En tant que première femme noire élue à l'Assemblée, Rhiannon apporte une perspective entièrement nouvelle qui m'aurait autrement échappé. Le fait de pouvoir compter sur des alliés qui partagent une expérience et des perspectives culturelles et qui en apportent d'autres qui leur sont propres change les règles du jeu. À bien des égards, c'est ce qui doit devenir l'objectif. Tony, j'adore le fait que tu travailles avec plusieurs ordres de gouvernement.

Tony Ince : Pour en revenir au Congrès canadien des parlementaires noirs, Michael Coteau et moi-même avons tous les deux été ministres de la Culture en 2015. Je lui ai rendu visite simplement en tant que collègue, ministre provincial de la Culture comme lui. Pendant la conversation, je lui ai offert l'ouvrage *Black Ice* [l'histoire de la ligue de hockey noire en Nouvelle-Écosse en 1895]. Il a commencé à le parcourir et a dit : « Je ne connaissais pas cette information. Je n'avais aucune idée! » [TRADUCTION] Je lui ai alors raconté quelques autres anecdotes de la Nouvelle-Écosse.

Ensuite, pendant la discussion, il a commencé à effectuer des recherches sur Google. Il a cherché partout au pays. À l'époque, je crois que nous étions une quinzaine au gouvernement, provincial et fédéral. Il m'a dit : « tu sais quoi? Nous avons atteint une masse critique. Ce serait tellement agréable de nous réunir pour avoir une conversation et simplement échanger. Parce que peu importe le parti, quand on marche dans la rue, tout ce que les gens voient, c'est ceci, notre couleur de peau, sans se demander à quel parti nous appartenons. » [TRADUCTION]

Je suis retourné en Nouvelle-Écosse pour rencontrer mon premier ministre et lui expliquer ce que j'aurais aimé faire. Il a répondu : « Vas-y, Tony, lance-toi. » [TRADUCTION] Juste comme ça. Et c'est comme ça que tout

a commencé. C'était un petit groupe. Nous nous sommes dit qu'il fallait que l'initiative reste non partisane; notre communauté en avait besoin. Ensuite, nous avons cherché des idées pour élargir le groupe. Pourquoi ne pas inclure les anciens élus non reconduits? Que sont-ils devenus? Toutes ces conversations se poursuivent. J'ai été très impressionné lors de la réunion d'août à Ottawa, quand quelques anciens élus se sont présentés à titre d'invités. Nous étions 45 et pour moi, c'était un rêve devenu réalité. Des membres de tous les niveaux, de tous les partis, assis à la même table pour discuter des enjeux d'importance touchant nos communautés. Je suis emballé par le succès de la dernière réunion et j'attends avec impatience les prochaines pour continuer de voir le groupe s'agrandir.

David Shepherd : Je suis d'accord avec une autre chose qu'a dite Tony. La valeur d'un caucus noir est également sa structure interne. Rhiannon a parlé en termes chaleureux de son expérience et du soutien qu'elle a reçu, surtout parce qu'il n'y avait aucune autre femme noire à l'Assemblée législative de l'Alberta. Mais les problèmes systémiques n'existent pas seulement dans le système politique au sens large, ils sont également présents dans les partis politiques qui ont évolué dans ce système. Ils ont adopté des politiques qui, même sans le vouloir, ont eu pour effet d'exclure nos communautés. Il existe donc des systèmes qu'il faut retravailler et des pièces qu'il faut démonter, ou élargir, ou moderniser pour mettre un terme à l'exclusion. Il est épuisant d'essayer de le faire à titre individuel et presque impossible de tout suivre. Le fait d'avoir tous ses alliés et toutes ces voix pour amplifier et élargir la conversation fait une différence énorme.

Patrice Barnes : Je suis d'accord. Et j'ajouterai une autre difficulté, à savoir comment se faire prendre au sérieux et comment passer à l'action si votre parti n'est pas au pouvoir? La réalité est qu'on peut militer, mais que si personne n'est disposé à écouter, à exécuter, alors vous n'êtes qu'une voix, celle de « ce groupelà ». « Bon, encore eux. Toujours la question des Noirs. » [TRADUCTION] C'est une barrière en soi. Il y a donc des avantages et des inconvénients. Mais comme l'a mentionné David, une valeur importante du caucus noir est la structure interne qui amplifie la voix des personnes noires d'influence et leur offre de soutien.

RPC : Comment les assemblées législatives et les partis politiques peuvent-ils se montrer plus inclusifs à l'égard des parlementaires noirs?

Patrice Barnes : Si vous jetez un coup d'œil autour de vous dans Queen's Park, vous verrez un reflet de l'histoire. Mais quelle histoire? Quand je descends ses couloirs, je me rappelle cette plaque qui est un don des « personnes de couleur ». Elle est accrochée au mur de l'Assemblée législative de l'Ontario. Même si une partie

de moi-même trouve cela étrange, il y en a une autre qui se dit « il y a un peu de mon histoire ici » [TRADUCTION].

Nous avons organisé plusieurs activités et festivités du Mois de l'histoire des Noirs dans l'immeuble cette année, ainsi que le dévoilement du buste de Lincoln Alexander, premier lieutenant-gouverneur de l'Ontario. Il est l'œuvre d'un artiste noir. Il résulte d'un projet de la communauté, appuyé par le Président de l'Assemblée, pour commencer à mieux ancrer notre histoire et raconter ses épisodes oubliés, ce qui est important.

L'Assemblée législative représente le peuple, et son édifice doit refléter son histoire. Je ne pense pas que nous devions démonter des statues, parce qu'elles font partie de l'histoire. Nous pouvons jeter un regard critique sur elle à travers le prisme de l'histoire, mais cela ne veut pas dire que ces événements n'ont pas eu lieu. Je ne crois pas qu'effacer le passé fasse une différence. Au contraire, son effacement nous expose au risque de répéter ses erreurs. Donnez-nous plutôt la place pour ajouter nos voix afin de former un portrait global de l'édification de notre pays, en créant un environnement où nous pouvons être nous-mêmes, non des ajouts, mais des pièces intégrées au riche tissu de cette nation.

David Shepherd : En ce qui concerne l'Assemblée législative, il ne me vient pas beaucoup d'exemples que j'aurais trouvés discriminatoires. En revanche, les médias ont bien rapporté quelques incidents où des personnes se sont trouvées confrontées à une discrimination active au Parlement canadien. Des législateurs, des visiteurs et d'autres personnes ont déjà été ciblés par les services de sécurité en raison de leur couleur de peau. Je n'ai jamais rien vu de tel à l'Assemblée législative de l'Alberta depuis le jour un. Je me suis senti respecté et traité comme tout autre député.

Mais en ce qui concerne les ressources, il y a matière à réflexion. J'ai eu droit à un remarquable soutien du bureau du Président pour le Mois de l'histoire des Noirs, et je crois voir une visibilité croissante et une prise de conscience relativement à la célébration d'événements et d'autres activités avec les communautés noires.

En ce qui concerne les partis, dès que l'un d'eux est mis en relation avec un membre influent de la communauté noire, la question sort tout de suite : « Hé, s'il se présentait pour nous? Pourrions-nous le convaincre de devenir candidat? » [TRADUCTION] J'ai vu plusieurs partis se comporter de la sorte sans penser un instant à chercher d'abord à gagner sa confiance. Pourquoi cette personne noire influente devrait-elle mettre en pause la carrière qu'elle s'est bâtie dans la collectivité? Pourquoi devrait-elle prendre la crédibilité qu'elle a sans doute travaillé bien plus fort que la moyenne pour établir, et la prêter à

un parti politique? Ce genre de question ne semble pas être des considérations.

Je m'entretenais avec une femme noire influente de Calgary qui me faisait remarquer que, si elle se présentait comme candidate, elle serait confrontée à un niveau de discrimination exceptionnel. Elle serait attaquée de toutes parts. Il lui faudrait plus de ressources. Il lui faudrait un plus grand investissement de soi. Nous devons en tenir compte.

Un autre point intéressant ressorti de la conversation [lors du Congrès canadien des parlementaires noirs], c'est que les candidats envisagés disent : « Vous voudriez que j'aille vendre un tas d'adhésion à votre parti pour avoir le privilège d'être votre candidat? » Ils se demandent alors : « Est-ce qu'on se sert de moi? Ne faites-vous que vous servir de moi, en m'invitant à vous représenter juste pour recueillir plein de nouvelles adhésions et pour lever des fonds? » [TRADUCTION] Ils n'ont aucune garantie qu'après avoir fait tout ce travail – qui sera beaucoup plus ardu dans leur communauté qu'ailleurs – ils en tireront quoi que ce soit à la fin.

Tony Ince : Je ne veux pas répéter ce qu'a dit David, mais il a visé juste. Nous avons 400 ans de méfiance dans le système. Il ne sera pas facile d'inverser cette image. D'autant plus que ces 400 ans ne sont pas terminés : le tic-tac de l'horloge s'entend encore aujourd'hui.

Permettez-moi de répéter une déclaration que j'ai souvent faite, et notamment debout dans la Chambre. Voilà : « Je me tiens debout sur les épaules de quatre ou cinq personnes qui m'ont précédé. Quatre ou cinq personnes qui étaient des loups solitaires. La seule différence entre eux et moi est que j'ai quelques alliés de plus aujourd'hui qu'ils n'en ont jamais eu à l'époque. » [TRADUCTION] J'ai donc réussi à faire avancer quelques dossiers grâce à ces alliés. Ils étaient seuls. Même leur propre parti ne croyait pas dans les dossiers qui leur tenaient à cœur. Peu importe le parti, ils les ont toujours vus comme des pions dans leur jeu, comme l'a dit David. La communauté n'est pas stupide. Elle voit ce genre de choses. Elle le lit entre les lignes. Elle est très intelligente.

Patrice Barnes : Je vais dire une chose dans un sens très général, sans nécessairement viser qui que ce soit. Si un parti choisit un candidat au sein d'une communauté racisée, il doit comprendre d'emblée que cette personne pourrait avoir besoin d'un soutien supplémentaire. Elle pourrait ne pas bénéficier des liens et du réseau étendu qu'aurait un candidat d'une autre catégorie démographique. Elle pourrait avoir besoin d'un mentor, d'un accompagnement pendant sa campagne, son porte-à-porte et, quelqu'un qui lui montrerait comment être candidat.

Autre élément important, la question financière. Bon nombre de parlementaires ont tendance à se trouver à une époque tardive de la vie. La politique est souvent une deuxième carrière. Ils ont pu avoir été chefs d'entreprise ou avocat, ou sont suffisamment avancés dans leur vie professionnelle pour se permettre cette décision. Mais quand il s'agit d'un nouveau venu qui est de surcroît un Canadien de première ou deuxième génération, ou un jeune, comment pouvez-vous lui apporter le soutien financier dont il a besoin?

Comment le parti peut-il l'aider à créer un réseau d'appuis qui peuvent l'aider à réunir des fonds? Comment générer un budget pour mener sa campagne? Comment poursuivre la collecte de fonds pendant ces quatre années pour l'aider à réussir? Ce sont autant de questions que les partis politiques doivent chercher sérieusement à répondre s'ils comptent recruter plus de candidats noirs pour siéger au Parlement.

RPC : Avez-vous quelques dernières remarques à faire pour conclure?

David Shepherd : J'aimerais dire encore une chose : quand nous parlons de ce que peuvent faire les assemblées législatives ou les partis, je ne sais pas exactement quel rôle ils devraient jouer à cet égard, mais

ils en ont certainement un. Si nous voulons assurer la croissance de nouvelles personnes d'influence issues de nos communautés, leur apporter du soutien, les construire et les intégrer à ces systèmes, nous avons besoin d'un sol plus riche pour leur faire prendre racine. Autrement dit, plus de sensibilisation et d'intervention pour surmonter certaines des barrières historiques.

Patrice Barnes : Je suis privilégiée d'être où je suis aujourd'hui, et il ne se passe pas un jour sans que je me rappelle ce privilège. Je suis tout simplement reconnaissante d'avoir la chance de faire ce travail, non seulement pour moi, mais pour toutes les personnes qui me succéderont. J'estime important de reconnaître que nous assumons une responsabilité supérieure

Tony Ince : À moins d'oser ces conversations délicates, rien n'arrivera jamais. Il faut avoir ces conversations délicates au niveau de la société dans son ensemble, un point c'est tout. Et c'est aux membres de notre propre communauté qu'il revient de faire bouger les choses et de sensibiliser. Selon moi, il nous faut plus d'alliés qui ne se contentent pas d'incliner la tête en silence, mais qui osent proclamer tout haut « oui, je suis d'accord », et surmonter l'embarras pour prendre la parole et nous aider à faire avancer ce dossier.

Les Indépendants : discussion avec des parlementaires indépendants et à l'esprit indépendant

Le 18 janvier 2024, la Churchill Society for the Advancement of Parliamentary Democracy a accueilli trois parlementaires pour discuter de l'expérience des parlementaires indépendants et des parlementaires partisans à l'esprit indépendant au Canada. Animée par le professeur Alex Marland, la table ronde a réuni Elizabeth Smith-McCrossin, une députée provinciale qui a été réélue en tant qu'indépendante après avoir été élue à titre de membre d'un parti, Bobbi Ann Brady, une députée provinciale élue comme indépendante sans avoir d'abord été élue à titre de membre d'un parti ainsi que Scott Sims, un député d'arrière-ban, qui a siégé à la fois du côté du gouvernement au pouvoir et du côté de l'opposition. Parmi les sujets abordés, notons les avantages et les inconvénients de siéger comme indépendant ou membre d'un parti, les contraintes liées aux whips et à la communication des messages de parti, ainsi que la manière dont ces parlementaires se sont ménagé un certain degré de liberté, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur d'un parti, pendant la durée de leur mandat. La séance a été dédiée à la mémoire de Peter Russell, auteur de *Two Cheers for Minority Government: The Evolution of Canadian Parliamentary Democracy* et d'autres ouvrages, qui est décédé peu avant l'événement. *Cette transcription a été éditée pour des raisons de concision et de clarté. L'enregistrement original de l'événement est disponible sur la chaîne Youtube de la Churchill Society.

Participants : Bobbi Ann Brady, députée provinciale, Scott Simms, député, et Elizabeth Smith-McCrossin, députée provinciale

Séance modérée par Alex Marland

Alex Marland : J'aimerais rappeler à tout le monde la chance que nous avons d'être en compagnie de ces invités. Pensons à tous les politiciens qui ont été élus au Canada au niveau fédéral ou provincial depuis 1972. La raison pour laquelle j'ai choisi l'année 1972 est qu'il s'agissait des premières élections fédérales où des étiquettes de partis apparaissaient sur le bulletin de vote. Avant cela, seule la profession était indiquée. À partir de ce moment-là, les gens ne pouvaient pas savoir qui était leur représentant, sauf s'ils connaissaient le parti qu'il représentait. Si on rassemblait toutes les personnes qui ont été élues depuis 1972, y compris vous trois, nous pourrions remplir un stade de hockey de taille moyenne. J'utilise cette image comme contexte. Si l'on prenait tous les gens qui ont été élus en

tant qu'indépendants [et non les gens qui ont été élus en tant que membres d'un parti, mais qui ont ensuite quitté le parti pour siéger en tant qu'indépendants ni ceux qui ont été exclus du groupe parlementaire et qui ont ensuite siégé en tant qu'indépendants], ils tiendraient dans une petite fourgonnette.

Pour être encore plus précis. Les gens qui se sont présentés pour la première fois comme indépendants et qui ont été élus en tant que tels [sans avoir été élus auparavant avec un parti], comme vous (Bobbi Ann Brady), pourraient s'asseoir sur le siège avant de cette camionnette. Vous êtes l'une des cinq personnes à l'avoir fait depuis 1972, pour autant que je sache. C'est un véritable exploit.

Vous apportez tous les trois des perspectives à la fois semblables et différentes. En espérant que nous puissions collectivement tirer des enseignements de vos histoires.

J'aimerais d'abord poser une question à laquelle on ne s'attendrait peut-être pas en commençant. Pourquoi les partis politiques sont-ils nécessaires et quand sont-ils utiles? Partons du principe que les partis politiques sont des entités terribles et maléfiques et qu'il faut s'en débarrasser. C'est plutôt qu'ils existent et qu'ils sont bien

Bobbi Ann Brady est députée provinciale de Haldimand-Norfolk. Elle a été élue pour la première fois en 2022. Scott Simms a été député de Coast of Bays-Central-Notre Dame de 2004 à 2021. Elizabeth Smith-McCrossin est députée de Cumberland North. Élu pour la première fois en 2017 sous la bannière progressiste-conservatrice, elle a été réélue en 2021 comme indépendante. Alex Marland est professeur de sciences politiques à l'Université Memorial de Terre-Neuve.



Bobbi Ann Brady

implantés... D'après votre expérience, qu'y a-t-il de bon dans les partis politiques?

Elizabeth Smith-McCrossin : Peut-être que nous pourrions laisser Scott commencer?... *(rires)*

Scott Sims : Je pense que c'est normal que vous m'interpelliez, car je n'ai jamais été indépendant; j'étais plutôt indépendant d'esprit. J'ai adhéré au parti libéral pour de nombreuses raisons de valeurs. En 2004, Paul Martin était le chef.

Le grand avantage du parti est que la machine qui vous entoure est facilement accessible une fois que vous êtes nommé. Ce que l'on peut dire, c'est que dans une certaine mesure, on est indépendant lorsqu'on cherche à obtenir l'investiture d'un parti en particulier. On est indépendant grâce aux ressources dont on dispose. On ne peut même pas utiliser le logo d'un parti si l'on se présente à l'investiture, et il est plutôt difficile de collecter des fonds.

Une fois que l'on a obtenu l'investiture, on bénéficie de la machine du parti, notamment la publicité. On doit toujours payer, mais à un tarif réduit, car tout est imprimé. On bénéficie de l'expérience de personnes qui ont déjà gagné. On bénéficie également de l'expérience de personnes qui ont déjà perdu, ce qui, à mon avis, est probablement plus important encore. Si vous voulez gagner, apprenez de ceux qui ont perdu.

Pour moi, la machine elle-même permet d'être plus efficace, surtout s'il s'agit d'une élection anticipée et que l'on n'a pas beaucoup d'expérience en matière de gestion des affaires publiques. Les gens m'approchaient souvent pour me parler parce qu'ils étaient des libéraux de longue date. Ils me disaient : « Vous devriez faire ceci » ou « Ne va pas à cette porte, va à celle-là » pour une raison ou une autre. Je demandais pourquoi, mais ils me répondaient que je perdrais mon temps. Un grand nombre de tâches sur le terrain sont automatiquement effectuées lorsqu'une personne est nommée. Pour moi, c'est probablement le plus grand avantage.

Si vous êtes une personne qui suit la ligne du parti, votre message devient également très facile. Vous n'avez pas besoin de faire beaucoup de devoirs. Il suffit de mémoriser des répliques. Je le dis à la blague et je le pense aussi de cette façon. Beaucoup de gens qui partent en campagne utilisent des textes préparés par quelqu'un qu'ils n'ont jamais rencontré. Ils passent en revue les questions en se basant sur les commentaires de personnes qui n'ont jamais voté, ni vécu, ni mis les pieds dans votre circonscription. C'est le genre de personne... *(pause)* même si je voulais voter libéral, je ne voterais pas pour cette personne. Mais les gens en profitent.

Pour moi, ce sont les principaux avantages d'être dans un parti.

AM : Bobbi Ann, vous avez passé du temps au Parlement. Vous avez vu les partis politiques en action. Quels sont les avantages des partis politiques dans notre système?

Bobbi Ann Brady : Je pense que pour l'électorat, c'est la clarté qui compte. Vous gravitez autour d'un parti qui soutient vos idéaux ou auquel vous vous identifiez le mieux. Cela crée un sentiment de clarté. Vous savez que quelqu'un vous transmet des messages tous les jours. Lorsque vous êtes concis et parlez à l'unisson avec vos collègues, le message est clair. Lorsque l'on s'écarte de cette clarté, par exemple un parti qui s'est présenté sous un programme, mais qui s'en écarte, le message pour le contribuable devient très obscur.

ESM : J'aimerais simplement ajouter qu'en apparence, les partis pourraient bien fonctionner, mais lorsqu'on examine les mécanismes réels de ce qui se passe à

l'intérieur des partis, on constate qu'ils ont perdu de vue la démocratie. Ils ont perdu de vue la raison pour laquelle nous sommes là : servir. C'est difficile pour moi de trouver des points positifs, car l'expérience a été très difficile.

L'unification des valeurs communes est utile, mais le revers de la médaille, c'est qu'on peut être facilement catalogué. Si 20 personnes font partie d'un parti élu ensemble, il est impossible qu'elles partagent toutes exactement les mêmes [idées], et c'est injuste de les étiqueter ainsi. Si les partis fonctionnaient réellement de manière démocratique, je pense que ce serait plus positif. Mais il y a tellement de travail qui n'est pas démocratique. Par exemple, le personnel dit aux élus ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas dire. La plupart des gens seraient consternés d'apprendre cela, n'est-ce pas? Les gens nous disent alors : « Nous n'avons pas élu le personnel, nous vous avons élue, *vous*, pour être notre voix. Pourquoi vous empêchent-ils de parler en notre nom? »

En surface, les partis peuvent fonctionner. Mais ils se sont transformés en une chose qu'ils n'étaient pas censés devenir.

AM : Peut-être pourrions-nous utiliser cette transition pour parler de certains aspects troublants des partis politiques. Quelles sont les choses dont nous ne sommes pas conscients, ou dont nous n'avons qu'une conscience superficielle, et que nous devrions savoir?

BB : Je pense que la majorité des gens croient que leur représentant va au Parlement et les représente. Ils ne sont pas au courant de l'image de marque. Ils ne savent pas à quel point le message et le contrôle sont serrés. Ils ne savent pas que dans un caucus, dans une salle de réunion de caucus, il y a des collaborateurs qui disent aux élus de rester dans leur coin et de garder leurs opinions pour eux.

Supposons que je suis un joueur de hockey. Lorsque vous quittez la patinoire, la porte du vestiaire se referme, et vous avez une discussion avec votre équipe. C'est ainsi que l'on s'améliore. D'après ce que l'on m'a dit, c'est ainsi que fonctionnaient les caucuses. Je n'ai jamais été dans une salle de caucus, mais c'est ce qu'on m'a dit pendant 23 ans en tant que collaborateur. Cela fonctionnait ainsi, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui.

J'ai le sentiment que l'amélioration de la situation n'intéresse pas ces régimes, ces partis. Ils ne veulent pas écouter la base. Ils ne veulent pas écouter leurs membres qui sont dans les cafés et sur le terrain quand ils ne sont pas à Queen's Park. C'est un véritable problème.

ESM : Je me souviens de la toute première fois où cela m'est arrivé. J'étais porte-parole en matière de santé et j'avais réalisé ma première entrevue sur cette situation. J'ai



Scott Simms

été infirmière pendant longtemps, et le journaliste m'a posé une question. J'ai donné une réponse et j'ai dit que nous aurions pu améliorer la situation. Juste après l'entrevue, un membre du personnel m'a fait entrer dans le bureau et m'a dit : « Vous ne pouvez plus jamais faire ça ». J'ai répondu : « Que voulez-vous dire? » Il m'a répondu : « Vous avez seulement le droit de critiquer le gouvernement. Vous ne pouvez pas donner de solution au problème ». J'ai rétorqué que c'était ridicule. Ce n'est pas pour cela que j'ai été élue, simplement critiquer le gouvernement. À mon avis, les gens s'attendent à plus de leurs représentants élus.

C'était ma première expérience, mais elle s'est poursuivie à l'infini. Vous connaissez l'expression « c'est le monde à l'envers »? Voilà : le personnel politique a beaucoup de pouvoir parce que les députés élus lui en donnent. Mais si vous leur rappelez : « Non, ce n'est pas vous que les gens ont élu, c'est moi », alors vous vous engagez sur une route très cahoteuse, parce que vous ne suivez pas la ligne de conduite.



Elizabeth Smith-McCrossin

AM : Vous savez, nous vivons dans un monde où tout va très vite. Il se passe beaucoup de choses. Il est très important d'avoir du personnel constamment sur leur téléphone, pour tenir les élus informés, les orienter et les aider. Ce n'est pas pour rien que les membres du personnel sont si nombreux. Pourtant, les préoccupations que vous avez soulevées sont en fait assez courantes chez les élus. Scott, quel est votre point de vue sur le rôle du personnel politique?

SS : Je pense aux caucus et au fait qu'ils deviennent de plus en plus inutiles au fil du temps. Mais si l'on parle du personnel... Certains membres du personnel ont du pouvoir, en particulier dans le cabinet et certainement auprès du chef ou du premier ministre. Dans de nombreux cas, le caucus devient simplement une opération purement pour la forme, une grand-messe où nous nous réunissons tous et essayons d'être amis les uns avec les autres.

Cela remonte aux années 1980, lorsque les sondages ont commencé à prendre le dessus. Il fut un temps où le

caucus informait le chef de ce qui se passait dans son coin. Dans les années 1980, les spécialistes des sondages sont apparus et ont commencé à gagner énormément d'argent en faisant leur travail, c'est-à-dire en disant aux dirigeants : « Ces membres du caucus disent cela, mais ce n'est pas tout à fait vrai. Voici les chiffres ».

J'ai entendu un jour un chef dire à un groupe parlementaire, au cours d'une réunion de trois heures sur un sujet très chaud : « N'oubliez pas qu'il y a des histoires, mais aussi des données ». J'ai rappelé au dirigeant : « Excusez-moi, mais derrière chaque donnée, il y a une histoire. Nous ne sommes pas des spécialistes des données. Sinon, nous serions inutiles, et la notion de représentant local n'existerait pas. Si vous ne comptez que sur les données, pourquoi auriez-vous besoin de nous? »

L'histoire doit être racontée parce que les politiques sont complexes et que les personnes qui sont touchées par les politiques sont aussi complexes. C'est là que le personnel peut apporter son aide. Il peut s'appuyer sur votre base de connaissances et la faire remonter jusqu'en haut. Si vous n'utilisez votre personnel que pour faire passer le message à vos propres électeurs, c'est qu'il n'est pas utilisé à bon escient. Les dirigeants aimeraient que tous les membres de leur groupe parlementaire soient des messagers. Quel monde fabuleux ce serait pour eux! Mais vous ne vous rendez pas service et vous ne rendez pas service au pays. Car si vous vous trompez, vous devez revenir sur une mauvaise décision.

AM : Scott, vous avez brièvement abordé les caucus. Pouvez-vous nous décrire ce qu'est un caucus national lorsqu'il y a plus de 100 députés de tout le pays dans la salle? Ensuite, Elizabeth et Bobbi Ann pourront peut-être expliquer ce qui s'est passé en Nouvelle-Écosse ou en Ontario, car les caucus ne sont pas aussi imposants qu'à Ottawa. J'aimerais comparer les deux.

SS : J'étais un libéral, ce qui signifie que j'étais dans un grand parti « attrape-tout ». En 2004, je me suis retrouvé dans une salle où une personne qui pense que le mariage n'appartient qu'aux couples hétérosexuels est assise à côté d'une autre qui pense que le mariage devrait être ouvert à tous. Et puis une autre pense qu'il ne faut rien dépenser pour la défense militaire, alors que la personne suivante croit plutôt qu'il faut l'augmenter de 25 à 50 %.

C'est là que ça devient intéressant. Lorsqu'il y a des avis divergents au sein du caucus, cela sert mieux le pays. Mais, bien souvent, nous nous moquions des gens qui prenaient le micro et disaient des choses merveilleuses sur notre travail. C'est une audition pour le cabinet.

Certaines personnes auditionnent pour le cabinet. D'autres parlent de leurs problèmes. Certaines sont prêtes

à défendre leurs amis. Mais nous devenons amis au bout d'un certain temps. C'est l'une des raisons pour lesquelles il est difficile de voter contre le parti. Tout le monde pense qu'il s'agit uniquement de discipline, mais c'est que lorsqu'on fait un pas de côté, on met aussi la personne assise à côté de toi, ton ami, dans le pétrin.

Le caucus peut être une dynamique fantastique, mais il peut aussi être inutile. Il suffit de peu pour passer de l'un à l'autre.

ESM : J'ai fait partie d'un caucus pendant quatre ans. Il y a eu des points positifs et des défis à relever. Je pense que l'une des dynamiques particulières de mon expérience personnelle est que je me suis lancée dans une course à la direction six mois après avoir été élue pour mon premier mandat. C'était peut-être un peu fou, mais avec le recul, je n'ai aucun regret. Mais la dynamique qui se produit dans un caucus lors d'une course à la direction peut être très malsaine. En tout cas, c'est l'expérience que j'ai eue. Il y a des groupes, des clans, un réel manque de confiance et pas de véritable équipe. Il n'y avait plus de travail d'équipe ou de camaraderie lorsqu'il s'agissait de prendre des décisions.

La Nouvelle-Écosse est une petite province; cependant, les besoins des habitants de Cap-Breton sont très différents de ceux des habitants du comté de Cumberland, et très différents de ceux des habitants de Yarmouth. Le travail d'équipe permet de s'assurer que toutes les questions et préoccupations de tous les membres du groupe parlementaire sont portées à la législature.

Malheureusement, ce n'était pas toujours le cas. L'une des principales raisons qui m'ont poussée à quitter le parti est la fermeture de la frontière entre la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick pendant la pandémie. Nous avons une ville frontalière et, littéralement, 50 % des personnes qui travaillaient dans notre hôpital vivaient à côté, au Nouveau-Brunswick, et 50 % des personnes de notre côté travaillaient au Nouveau-Brunswick. Ce fut environ 17 mois de perturbation totale.

Les décisions prises par le gouvernement n'ont jamais tenu compte de l'effet sur les habitants de ma région. Cela a finalement conduit à mon départ du parti. Mais avant cela, j'ai écrit quatre lettres de démission différentes sur une période d'environ deux ans parce qu'il était tellement frustrant pour moi de savoir que les besoins des personnes que je représentais n'étaient pas satisfaits.

AM : Bobbi Ann et Elizabeth, vous êtes toutes deux indépendantes, et on peut dire que vous formez un caucus en soi. En Ontario, il y a d'autres députés indépendants, mais ils sont très différents de vous parce qu'ils n'ont pas été élus en tant qu'indépendants.

BB : Je suis heureuse que vous le reconnaissiez. (*Tous rient*)

AM : Qu'est-ce que c'est que d'être un caucus d'une seule personne?

BB : Il y a des défis à relever, mais je dirais que les avantages l'emportent largement sur les difficultés. La principale difficulté réside dans le fait que vous n'avez pas de personnel de soutien sur lequel vous appuyer. J'ai travaillé pendant 23 ans pour un député progressiste-conservateur, et nous avons accompli beaucoup de travail. Lorsque mon collègue est entré à l'Assemblée législative, il s'est vu remettre des documents provenant du bureau d'un ministre ou du chef. Il n'y avait pas de libre pensée. Il n'y avait aucune touche personnelle dans ce qu'il présentait au Parlement.

En tant qu'indépendante, je n'ai pas de chefs de parti qui me disent ce que je peux ou ne peux pas dire ou ce pour quoi je peux voter. Les habitants de Haldimand-Norfolk me disent ou me guident dans la manière dont je me conduis à Queen's Park. C'est très libérateur pour quelqu'un qui a été dans le système des partis pendant plus de 23 ans et qui a été présidente de l'association locale du PC pendant 20 ans.

Certains journalistes me demandent : « Vous sentez-vous seule? » Je comprends le contexte de la question, mais je ne suis pas seule. J'ai une armée de gens dans Haldimand-Norfolk qui me soutiennent de cette façon. Ils ont vu dans ce qui s'est passé à Haldimand-Norfolk une gifle à la démocratie. Ils ont été à la hauteur de la situation. Ils se sont rendus aux urnes et ont fait quelque chose qu'on leur avait toujours dit de ne jamais faire. Nous sommes différents dans Haldimand-Norfolk, et j'aime les représenter d'une manière très différente. Je ne suis pas une politicienne comme les autres.

L'une des choses dont nous n'avons pas parlé jusqu'à présent est que le parti vous prive de votre capacité à être une personne, à être unique, à être dynamique, à être intéressant. Ils veulent que nous soyons le plus ennuyeux possible. (*Tous rient*) Je ne pense pas être ennuyeuse, et mes électeurs ne le pensent pas non plus. C'est une bonne chose. Je pense que c'est ce que j'aime le plus : ma créativité et ma personnalité ne sont pas étouffées par une marque.

ESM : J'aime aussi être indépendante. Lorsqu'on est indépendant, votre équipe est votre peuple : ce sont les personnes que vous représentez. Dans mon cas, les habitants de Cumberland North constituent mon équipe. Il n'y a plus de conflit quant à l'équipe à laquelle j'appartiens. Si vous êtes dans un parti, on attend de vous que vous fassiez partie de l'équipe. Trop souvent, cette équipe ne représente pas les personnes qui vous ont élu.

Je suis en mesure de me rendre à l'Assemblée, de présenter des projets de loi et des textes législatifs et lors de la période des questions, de poser celles qui intéressent réellement les personnes que je représente. Depuis que je suis devenue indépendante en 2021, j'ai déposé 54 projets de loi. Environ deux tiers d'entre eux concernent les soins de santé, car c'est mon principal centre d'intérêt, mais beaucoup d'entre eux portent également sur l'accessibilité financière, les questions financières et fiscales qui sont importantes non seulement pour Cumberland North, mais aussi pour l'ensemble des NéoÉcossais.

Beaucoup d'autres députés m'ont pris à part en privé et m'ont dit : « Nous t'envions. Nous aimerions être indépendants comme toi ». Je leur réponds : « Vous pouvez. Ne laissez personne vous convaincre qu'il s'agit d'une faiblesse. C'est en fait très valorisant pour les personnes que vous représentez et pour la démocratie ».

SS : C'est très bien. C'est le fondement de notre travail.

AM : Scott, vous avez fait partie d'un parti politique, d'une marque, pendant une longue période. Comment réagissez-vous à cela? Sur votre capacité à être vous-même en tant que membre d'un parti?

SS : Oh, c'est exaspérant! Vous avez parlé des avantages du parti. L'avantage d'être indépendant, c'est que lorsqu'un micro arrive (*il fait un geste vers lui*), c'est « Allons-y! » J'en suis arrivé là plus tard, car je n'avais pas l'ambition de devenir ministre. Je ne voulais rien faire de tout cela, je voulais juste représenter ma circonscription. J'ai pu obtenir plusieurs choses. J'ai été nommé dans des commissions, ce qui m'a permis de faire certaines choses et de voyager en Europe. Je n'aurais pas eu cela en tant qu'indépendant.

Mais, au cœur d'une démocratie qui fonctionne... Je veux dire que c'est là le problème. Certains qui approchent les politiciens et leur disent qu'ils aimeraient être plus indépendants, comme eux. Un de mes bons amis, Nathaniel Erskin-Smith, est très partisan, très libéral. Mais il fait aussi ce qu'il veut lorsqu'il parle de certains projets de loi. Les chefs disent toujours : « Je vais donner plus de pouvoir aux députés de l'arrière-ban ». C'est faux! Ils ne peuvent pas. Ils veulent le faire, mais ils ne peuvent pas. Je me fiche de savoir qui est le chef. Pour que les députés de l'arrière-ban aient le pouvoir de se retrouver dans une situation semblable à celle dont Elizabeth a parlé, il faut qu'ils le prennent eux-mêmes. Si jamais vous devez subir des sanctions, quelles qu'elles soient, si vous devez être mis à l'écart par vos collègues... et alors? Personne dans le caucus ne peut voter pour vous. Tout le monde semble l'oublier.

Je dis toujours que les personnes qui ne servent pas bien la conversation lorsqu'il s'agit de renforcer un parti sont

les mêmes que les personnes qui devraient être à l'écoute lors d'une réunion du caucus : les membres du cabinet et ceux qui veulent rejoindre le cabinet. Ces personnes ont des ambitions. Cela dépend de ce que vous voulez faire. Si un député d'arrière-ban veut être un député d'arrière-ban, qu'il le soit!

ESM : En tant qu'êtres humains, nous voulons tous être aimés. Nous voulons tous être inclus. Mais je pense que parfois, quand on est en politique, on ne peut pas facilement oublier pourquoi on est là. Vous êtes là pour représenter les gens de chez vous et si vous tâchez de toujours vous en souvenir, vous prendrez toujours les bonnes décisions.

Puis-je vous raconter une petite histoire? L'été dernier, le premier ministre a convoqué une session d'urgence pour traiter d'une augmentation potentielle qu'il ne souhaitait pas pour les députés provinciaux. Le leader de l'Assemblée est venu me voir, ainsi que les autres chefs de l'opposition, et m'a dit : « Nous voulons faire passer ce projet de loi sans passer par la commission plénière et la troisième lecture. Nous voulons tout faire en un jour. Mais nous avons besoin d'un consentement unanime ». Les deux autres chefs des partis d'opposition ont répondu par l'affirmative. Je lui ai dit : « Tu sais, tu pourrais faire quelque chose pour moi. Je suis un peu inquiète parce que la rénovation de la salle d'urgence de notre hôpital régional a été annoncée par le premier ministre précédent et j'aimerais que le gouvernement m'assure par écrit qu'elle ne sera pas retardée ». Le chef a dit oui, il est revenu me voir une heure plus tard et m'a dit : « Le ministre de la Santé m'a assuré que tout était sur la bonne voie ». J'ai répondu : « Génial! Pouvez-vous me le confirmer par écrit? » Il m'a dit : « Non, nous ne pouvons pas faire ça ». J'ai donc dit : « D'accord, je ne peux pas donner mon consentement unanime. Si c'est vrai, il n'y a aucune raison pour que vous ne me le confirmiez pas par écrit. C'est quelque chose de très important pour la région ».

Le vote a eu lieu et sur 55 personnes, j'ai été la seule à dire non. Ils étaient furieux contre moi parce que cela signifiait que nous devions revenir après un long week-end. Mais j'ai dit : « Écoutez, je ne suis pas là pour vous rendre tous heureux. Je vous aime bien, mais je suis ici pour représenter les habitants de Cumberland North ». Le lendemain de notre départ, ils ont publié un communiqué de presse indiquant que les travaux d'agrandissement d'urgence se déroulaient comme prévu et dans les délais impartis. J'ai donc obtenu ce que je voulais. Ils voulaient s'assurer que tout le monde savait que le projet était en bonne voie. J'insiste sur ce point parce qu'il est très facile d'oublier dans quelle équipe nous sommes et pourquoi nous sommes là.

BB : Je pense que lorsque je suis allée à Queen's Park, les libéraux et les néo-démocrates me surveillaient de près parce qu'ils pensaient que je serais une marionnette pour Doug Ford. J'ai été une collaboratrice conservatrice pendant 23 ans, alors c'est ce à quoi ils s'attendaient. Alors quand j'ai participé à la période des questions pour la première fois et que j'ai posé une question très dure, je pense que cela m'a permis de gagner le respect. Parfois, je me lève et je vote avec les conservateurs, et les libéraux qui sont à côté de moi me chahutent un peu de manière amusante. Mais je pense qu'il y a un respect mutuel. Personne ne m'en veut lorsque je vote d'une manière ou d'une autre. Même les conservateurs se contentent de baisser la tête et de dire « Oups »... Mais je ne pense pas que quiconque en tienne vraiment compte, à l'exception peut-être du bureau du chef.



Première rangée (de gauche à droite) : Scott Simms, Bobbi Ann Brady, Elizabeth Smith-McCrossin, Alex Marland, Corinne Murray de la Churchill Society. Dernière rangée : Membres du Programme de stages de l'Assemblée législative de l'Ontario.

AM : Scott, quand avez-vous réussi à obtenir des résultats pour vos électeurs en tant que simple député d'arrière-ban d'un parti politique?

SS : J'y travaille encore. (*Tous rient*) Je plaisante. Nous oublions parfois que ce travail se déroule parfois à une microéchelle, par opposition aux grandes questions actuelles, ce qui est très gratifiant. Une fois, j'ai évité à une famille d'être séparée. Un homme a rencontré sa femme aux États-Unis – elle est de nationalité mexicaine. Il y a eu des problèmes avec l'immigration. Elle avait un enfant au Canada, et elle et son fils aîné étaient expulsés du Canada vers le Mexique, tandis que son mari et son plus jeune enfant devaient rester. Nous avons travaillé jusqu'à ce que nous puissions obtenir du cabinet du ministre qu'il fasse quelque chose pour les garder unis.

C'est le genre de chose qui ne fait jamais la une des journaux, mais qui est très gratifiant.

Je n'oublierai jamais cette fois où il y a eu un déversement de pétrole dans ma circonscription et où j'ai appelé le cabinet du ministre. Chaque ministre a des collaborateurs qui travaillent sur l'aspect politique du travail et sur l'aspect

bureaucratique. Lorsque j'ai appelé et que j'ai dit : « Je suis aux prises avec une marée noire et j'ai besoin de parler à quelqu'un de ce qui se passe ». Ils ont répondu : « Oh, nous vous donnerons les lignes de communication à utiliser ». Les lignes! Que vais-je dire? En tant que gouvernement, nous espérons que tout cela soit nettoyé et que la classe moyenne tienne bon! Je veux juste des informations. Ces personnes veulent savoir qui va venir nettoyer.

Voilà un excellent exemple du rôle de messenger. Je trouve que les personnes très partisans adoptent cette attitude. J'ai rencontré ces personnes alors qu'elles ne faisaient plus de politique, et elles sont en colère contre bien des choses. Elles sont en colère parce qu'elles ont permis que cela se produise. En exerçant votre petit pouvoir, vous pouvez faire de grandes choses. Il suffit d'effectuer des recherches et d'être patient.

BB : Je reviens sur ce point. Un membre du gouvernement m'a dit une fois : « Ce n'est pas ma faute. C'est la faute de la bureaucratie ». À qui la faute, en fait? C'est à vous de diriger la bureaucratie. Les messagers s'appuient trop sur cela, sur le fait que « ce n'est pas leur faute ». Les électeurs ne veulent pas entendre cela.

Méthodes courantes d'attribution des sièges dans les systèmes de représentation proportionnelle, et une nouvelle méthode d'« attribution prioritaire par rang »

Il existe de nombreux exemples d'élections au Canada au cours desquelles les partis qui ont formé le gouvernement ont obtenu une majorité de sièges disproportionnée par rapport à la proportion des votes obtenus. Certains estiment que ces résultats montrent la nécessité de passer à un système de représentation proportionnelle. Il existe plusieurs types de systèmes de représentation proportionnelle. Dans certains de ces systèmes, la détermination de la répartition des sièges entre les partis nécessite l'application d'une certaine forme de méthode d'attribution des sièges. Cet article examine deux de ces méthodes, la méthode des plus forts restes et la méthode de la plus forte moyenne, et présente une nouvelle méthode développée par l'auteur, appelée « attribution prioritaire par rang ». Les résultats des élections de 2020 en Colombie-Britannique ont été utilisés pour créer un scénario électoral hypothétique afin de comparer l'attribution des sièges produite par ces trois méthodes. Les résultats suggèrent que la méthode d'attribution prioritaire par rang a le potentiel d'être une solution de rechange viable aux deux autres méthodes.

Tim Sheaff

Introduction

Au Canada, il existe de nombreux exemples d'élections au cours desquelles le parti qui a formé le gouvernement a obtenu une majorité de sièges disproportionnée par rapport à la proportion des votes obtenus. Par exemple, lors des élections de 2022 en Ontario, le Parti progressiste-conservateur a remporté 67 % des sièges de l'Assemblée législative alors que seulement 40 % des électeurs lui avaient accordé leur vote¹. De manière similaire, lors des élections de 2022 au Québec, la Coalition Avenir Québec n'a recueilli que 41 % des votes, mais a obtenu 72 % des sièges à l'Assemblée nationale². Aux yeux de certains, ces résultats apparemment injustes démontrent la nécessité de réformer le système électoral, et notamment de passer du système électoral uninominal majoritaire à un tour, mieux connu

sous le nom de scrutin majoritaire (SM), à un système électoral à représentation proportionnelle (RP)³.

Le SM est connu des Canadiens puisqu'il constitue la base de toutes les élections fédérales et provinciales. Le pays ou une province est divisé en circonscriptions électorales dans lesquelles un député ou un membre d'une assemblée législative, respectivement, est élu. Il s'agit d'un concept simple et facile à comprendre : le candidat qui obtient le plus grand nombre de votes remporte le butin du concours (une invitation à rejoindre l'organe législatif de l'administration concernée). En revanche, les systèmes à RP utilisent différents modèles plus ou moins complexes pour parvenir à des résultats proportionnels.

La RP est depuis longtemps un sujet d'intérêt et de débat pour les Canadiens. Des tentatives ont été faites au Canada pour instituer la RP, mais, à ce jour, aucune n'y est parvenue. Par exemple, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard et la Colombie-Britannique ont organisé des référendums sur la question, et à chaque fois, les électeurs ont rejeté la RP⁴. En 2015, dans son discours du Trône, le gouverneur général a exprimé l'engagement du gouvernement libéral à « entreprendre des consultations sur la réforme électorale et [...] à prendre des mesures pour faire en sorte que 2015

Tim Sheaff est avocat au ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique et était auparavant conseiller législatif. Les opinions exprimées dans cet article sont les siennes et ne représentent pas celles du ministère du Procureur général ou du gouvernement de la Colombie-Britannique.

soit la dernière élection fédérale à se dérouler selon le mode de scrutin uninominal majoritaire à un tour⁵ ». Le gouvernement libéral a toutefois fini par renoncer à son objectif⁶. Récemment, le Parti libéral du Canada, lors de son congrès de 2023, a exprimé son désir d'essayer d'instituer à nouveau la RP en adoptant une motion visant à ajouter à son programme de parti la création d'une assemblée citoyenne nationale sur la réforme électorale⁷.

Il existe de nombreuses variantes du système de RP. Lors des trois référendums organisés en Colombie-Britannique en 2005, 2009 et 2018, la province a proposé quatre types de systèmes de RP différents : scrutin à vote unique transférable, scrutin binominal, scrutin rural-urbain et scrutin mixte proportionnel⁸. Lors des référendums organisés par l'Île-du-Prince-Édouard en 2005, 2016 et 2019, la province a proposé le scrutin binominal, le scrutin mixte proportionnel, le scrutin préférentiel et le scrutin uninominal majoritaire à un tour plus les leaders⁹. L'Ontario, lors de son référendum de 2007, n'a demandé l'avis du public que sur le scrutin mixte proportionnel¹⁰. Un autre système de représentation proportionnelle utilisé dans plusieurs pays, mais qui n'a pas été présenté aux Canadiens lors d'un référendum, est le système de représentation proportionnelle à liste de parti (RP à liste de parti)¹¹.

Dans un système de RP à liste de parti, le territoire est divisé en régions, appelées circonscriptions plurinominales (CPN), au sein desquelles plusieurs députés sont élus¹². Pour chaque CPN, les partis présentent une liste de candidats et, le jour de l'élection, les électeurs choisissent le parti qu'ils préfèrent. À l'issue du scrutin, les sièges de la CPN sont attribués proportionnellement aux partis selon une méthode prédéterminée. Actuellement, deux catégories générales de méthodes sont utilisées : les méthodes des plus forts restes (PFR) et les méthodes de la plus forte moyenne. Les sièges de la CPN attribués à chaque parti sont ensuite répartis entre les candidats en fonction de leur rang sur la liste du parti. Dans un système de RP à liste de parti qui utilise une liste fermée, les partis déterminent le classement de leurs candidats avant l'élection. Lorsqu'une liste ouverte est utilisée, les électeurs sélectionnent leur candidat préféré en plus de choisir leur parti préféré, et le classement des candidats est déterminé par les préférences des électeurs.

L'objectif de cet article est multiple. Il décrit tout d'abord la méthode des PFR et la méthode de la plus forte moyenne. Plus précisément, cet article examine deux variantes de la méthode des PFR (qui se distinguent par l'utilisation du quota de Hare ou de Droop, lesquels sont expliqués plus en détail ci-dessous) et la méthode D'Hondt, une variante de la méthode de la plus forte moyenne. Ensuite, cet article présente une nouvelle méthode développée par l'auteur en tant que solution de rechange à la méthode des PFR et à la méthode de la plus forte moyenne, appelée méthode « d'attribution prioritaire par rang » (APR)¹³. Pour expliquer

ces trois méthodes, chacune d'entre elles est présentée dans le contexte de son utilisation dans le système de RP à liste de parti. Cet article traite ensuite d'une expérience menée par l'auteur (principalement comme une démonstration de la faisabilité de la méthode APR) qui a utilisé les résultats des élections de 2020 en Colombie-Britannique pour créer un scénario électoral hypothétique appliquant le système de RP à liste de parti afin de comparer la répartition des sièges produite par les trois méthodes.

Description de la méthode des plus forts restes (PFR)

La méthode des PFR permet d'attribuer les sièges d'une CPN selon un processus en plusieurs étapes¹⁴. Tout d'abord, un quota est déterminé pour la CPN. Un quota est un bloc de votes qui, chaque fois qu'il est dépassé par le total des votes d'un parti, garantit à ce dernier un siège. Deux types de quotas couramment utilisés sont le quota de Hare et le quota de Droop. Le quota de Hare se calcule en divisant le nombre total de votes de la CPN par son nombre de sièges¹⁵. Un peu plus complexe, le quota de Droop est égal au nombre total de votes de la CPN divisé par la somme du nombre de sièges de la CPN plus un, après quoi le quotient obtenu est augmenté d'une unité¹⁶. Aux fins du présent article, les expressions « PFR (Hare) » et « PFR (Droop) » sont utilisées pour distinguer les méthodes des PFR qui appliquent ces quotas, respectivement.

Ensuite, chaque parti se voit attribuer un siège pour chaque bloc de votes à l'intérieur de son total de votes qui est égal au quota. Ces blocs de votes sont ensuite soustraits du total des votes du parti, et les votes restants du parti constituent son « reste ». S'il reste des sièges non attribués après que les partis ont reçu leur quota, les sièges restants sont distribués aux partis un par un, dans l'ordre, en commençant par le parti ayant le plus fort reste, jusqu'à ce que tous les sièges restants aient été attribués. À titre d'illustration, les tableaux 1 et 2 présentent un exemple d'attribution de sièges selon les méthodes PFR (Hare) et PFR (Droop).

Description de la méthode D'Hondt

La méthode D'Hondt est une méthode de la plus forte moyenne qui utilise un processus itératif pour attribuer les sièges aux partis d'une CPN un à la fois¹⁷. Par souci de simplicité, chaque itération de l'attribution d'un siège est appelée dans cet article un « tour ». À chaque tour, le parti ayant obtenu le plus grand nombre de votes se voit attribuer le siège du tour. Les votes attribués à un parti pour un tour sont calculés en divisant le total des votes pour le parti dans la CPN par le nombre de sièges attribués au parti lors de tous les tours précédents (le cas échéant) plus un¹⁸. Si un parti n'a remporté aucun siège, les votes qui lui sont attribués correspondent simplement au total des votes dans la CPN.

**Tableau 1 Exemple d'attribution de sièges à l'aide de la méthode PFR (Hare)
pour une CPN disposant de 10 sièges et de 10 000 votes**

Quota = 1 000	P1	P2	P3	P4	P5
Votes	4 650	2 550	1 675	775	350
Quotas complets [total des votes dans les blocs de quotas]	4 [4 000]	2 [2 000]	1 [1 000]	-	-
Votes restants	650	550	675	775	350
Les sièges restants sont attribués selon la méthode des plus forts restes	1	-	1	1	-
Attribution finale	5	2	2	1	-

Remarque : « P » signifie « parti ». Le quota est calculé sur la base de $10\,000 / 10 = 1\,000$.

**Tableau 2 Exemple d'attribution de sièges selon la méthode PFR (Droop)
pour une CPN disposant de 10 sièges et de 10 000 votes**

Quota = 910	P1	P2	P3	P4	P5
Votes	4 650	2 550	1 675	775	350
Quotas complets [total des votes dans les blocs de quotas]	5 [4 550]	2 [1 820]	1 [910]	-	-
Votes restants	100	730	765	775	350
Les sièges restants sont attribués selon la méthode des plus forts restes	-	-	1	1	-
Attribution finale	5	2	2	1	-

Remarque : « P » signifie « parti ». Le quota est calculé comme suit : $10\,000 / (10 + 1) + 1 = 910$ (910,09 arrondi à l'unité la plus proche).

**Tableau 3 Exemple d'attribution de sièges selon la méthode D'Hondt
pour une CPN disposant de 10 sièges et de 10 000 votes**

Tour	P1 4 650 votes		P2 2 550 votes		P3 1 675 votes		P4 775 votes		P5 350 votes	
	Div	Votes pour le tour	Div	Votes pour le tour	Div	Votes pour le tour	Div	Votes pour le tour	Div	Votes pour le tour
1	1	4 650	1	2 550	1	1 675	1	775	1	350
2	2	2 325	1	2 550	1	1 675	1	775	1	350
3	2	2 325	2	1 275	1	1 675	1	775	1	350
4	3	1 550	2	1 275	1	1 675	1	775	1	350
5	3	1 550	2	1 275	2	838	1	775	1	350
6	4	1 163	2	1 275	2	838	1	775	1	350
7	4	1 163	3	850	2	838	1	775	1	350
8	5	930	3	850	2	838	1	775	1	350
9	6	775	3	850	2	838	1	775	1	350
10	6	775	4	638	2	838	1	775	1	350
Attribution finale	5		3		2		-		-	

Remarque : « P » signifie parti, « Div » signifie diviseur (le nombre de sièges qui ont été attribués à un parti plus un), et « Votes pour le tour » signifie les votes attribués à un parti lors d'un tour. Les caractères gras dans le tableau indiquent le parti qui a obtenu le siège du tour.

Pour illustrer le déroulement de ce processus pour un parti, supposons qu'un parti ayant obtenu 5 000 votes dans une CPN se voit attribuer son premier siège. Pour le tour suivant et les autres, les votes pour ce parti dans la CPN seront divisés par deux (deux étant la somme du siège attribué au parti plus un), ce qui se traduira par l'attribution de 2 500 votes au parti. Si ce parti obtient ensuite un deuxième siège, les votes attribués au parti seront de 1 667 (ses votes dans la CPN divisés par trois) pour chaque tour suivant jusqu'à ce qu'il obtienne un troisième siège. Le processus de division des votes pour le parti dans la CPN se poursuit pour chaque siège supplémentaire obtenu par le parti. Le tableau 3 donne un exemple complet de la répartition des sièges entre plusieurs partis selon la méthode D'Hondt.

Description de la méthode APR

Comme indiqué précédemment, la méthode APR est une nouvelle méthode de rechange aux méthodes des PFR et de la plus forte moyenne créée par l'auteur. En développant la méthode APR, l'auteur s'est fixé comme principe directeur de limiter l'utilisation de formules mathématiques tout en obtenant une répartition proportionnelle des sièges qui soit cohérente avec les autres méthodes.

Dans le cadre de la méthode APR, chaque parti se voit attribuer un rang en fonction du nombre de votes qu'il a obtenu dans la CPN. Le parti ayant obtenu le plus grand nombre de votes se voit attribuer le rang le plus élevé. Les sièges sont ensuite attribués aux partis par ordre de priorité. Lorsque c'est au tour d'un parti de recevoir des sièges, celui-ci se voit attribuer un pourcentage des sièges de la CPN qui est le plus proche de son pourcentage de votes au sein de la CPN (sous réserve de la remarque ci-dessous); par exemple, un parti qui obtient 25 % des votes au sein d'une CPN doit recevoir une part des sièges de cette CPN se rapprochant le plus possible de 25 %. Ce

processus se poursuit jusqu'à ce que tous les sièges de la CPN soient attribués. À titre de remarque, si, lorsque c'est au tour d'un parti de recevoir ses sièges, il ne reste pas suffisamment de sièges non attribués pour respecter la totalité de la part de pourcentage du parti, ce dernier ne recevra que le nombre restant de sièges non attribués ou, de la même manière, il ne recevra aucun siège s'ils ont tous été attribués. Un exemple d'attribution selon la méthode APR est présenté dans le tableau 4.

Il arrive parfois qu'il reste des sièges non attribués pour la CPN une fois que tous les partis ont reçu leurs parts en pourcentage¹⁹. Dans ce cas, une étape supplémentaire est prévue : un des sièges restants de la CPN est attribué à chaque parti par ordre de priorité selon leur rang (cette étape prend fin lorsqu'il n'y a plus de sièges à attribuer pour la CPN). Le tableau 5 donne un exemple de ce scénario.

La conversion du pourcentage de votes pour un parti dans une CPN en un nombre de sièges est le seul aspect du processus qui nécessite un calcul mathématique. Pour effectuer cette conversion, la part en pourcentage du nombre de votes pour un parti dans la CPN (ses votes dans la CPN divisés par le nombre total de votes dans cette CPN) est multipliée par le nombre de sièges dans la CPN. Dans presque tous les cas, le produit de cette multiplication sera probablement un nombre mixte (tel que 2,54 ou 3,12). Ce nombre mixte est ensuite arrondi, selon le cas, au nombre entier le plus proche. Ce nombre entier représente la part en pourcentage du nombre de sièges de la CPN attribués au parti²⁰.

Pour illustrer ce calcul, prenons l'exemple d'une CPN disposant de cinq sièges et d'un total de 6 000 votes, et dans laquelle un parti a recueilli 3 300 de ces votes. La part des votes de la CPN pour ce parti est 3 300 divisé par 6 000, soit 55 %; par conséquent, le parti devrait se voir attribuer une part des sièges de la CPN se rapprochant le

Tableau 4 Exemple d'attribution de sièges à l'aide de la méthode APR pour une CPN disposant de 10 sièges et de 10 000 votes

	P1	P2	P3	P4	P5
Votes	4 650	2 550	1 675	775	350
Classement des partis	1	2	3	4	5
Part des votes dans la CPN	46,5 %	25,5 %	1,675 %	7,75 %	3,5 %
Part des votes dans la CPN multipliée par le nombre de sièges dans la CPN	4,65	2,55	1,675	0,775	0,35
Parts proportionnelles des sièges des partis	5	3	2	1	–
Attribution finale	5	3	2	–	–

Remarque : « P » signifie « parti ».

Tableau 5 Exemple d'attribution de sièges à l'aide de la méthode APR pour une CPN disposant de 10 sièges et de 10 000 votes lorsqu'il reste des sièges non attribués après la répartition des sièges entre les partis.

	P1	P2	P3	P4	P5
Votes	5 400	3 400	450	400	350
Classement des partis	1	2	3	4	5
Part des votes dans la CPN	54 %	34 %	4,5 %	4 %	3,5 %
Part des votes dans la CPN multipliée par le nombre de sièges dans la CPN	5,4	3,4	0,45	0,4	0,35
Parts proportionnelles des sièges des partis	5	3	–	–	–
Attribution initiale des parts des partis	5	3	–	–	–
Attribution supplémentaire des sièges restants non attribués	1	1	–	–	–
Attribution finale	6	4	–	–	–

Remarque : « P » signifie « parti ».

plus possible de 55 %. L'équivalent proportionnel direct de 55 % des cinq sièges de la CPN est de 2,75 sièges; cependant, comme il n'existe pas de siège partiel, 2,75 est arrondi à trois (soit le siège entier le plus proche). La part des sièges de la CPN pour le parti est donc de trois sièges.

Comparaison des méthodes APR, PFR et D'Hondt

À partir des résultats des élections provinciales de 2020 en Colombie-Britannique²¹, » l'auteur a effectué un test pour examiner comment les méthodes APR, PFR (Hare), PFR (Droop) et D'Hondt se comparent pour la répartition des sièges dans un système de RP à liste de parti. L'auteur a regroupé les 87 circonscriptions électorales de la province en 19 CPN hypothétiques (11 CPN comprenant cinq sièges et huit CPN comprenant quatre sièges). Dans chaque cas, les circonscriptions électorales formant une CPN étaient adjacentes. Les résultats hypothétiques du vote ont été calculés pour chaque CPN hypothétique en additionnant les votes de chaque circonscription électorale formant la CPN. Les votes ont été divisés en cinq catégories, conformément aux résultats électoraux de la province : quatre catégories représentant les votes attribués respectivement au Nouveau Parti démocratique, au Parti libéral, au Parti vert et au Parti conservateur, et une catégorie appelée « Autres » comprenant les votes pour tous les autres candidats. Aux fins de ce test, la catégorie « Autres » a été traitée comme s'il s'agissait d'un parti à part entière.

Pour chaque méthode, des sièges ont été attribués aux partis dans chaque CPN hypothétique en fonction des résultats hypothétiques du vote, après quoi les sièges de toutes les CPN hypothétiques ont été additionnés pour obtenir les sièges provinciaux théoriques attribués aux partis. Les résultats de cette expérience sont résumés dans le tableau 6, qui indique (1) le total des votes provinciaux pour les partis et leur part du total des votes provinciaux,

(2) la répartition réelle des sièges provinciaux aux partis et leur part réelle des sièges provinciaux, et (3) la répartition théorique des sièges aux partis selon les quatre méthodes et les parts théoriques des sièges provinciaux qui en découlent. Comme on peut le constater, la répartition théorique des sièges aux partis selon les quatre méthodes est plus proportionnelle aux votes provinciaux pour les partis que les sièges attribués aux partis dans la réalité. De plus, la répartition des sièges selon la méthode APR est non seulement cohérente avec celles produites par les trois autres méthodes, mais elle est également plus proche en proportion des votes provinciaux pour les partis que les répartitions des sièges produites par les méthodes PFR (Droop) et D'Hondt.

Conclusion

Inévitablement, les opinions diffèrent quant à la meilleure méthode d'attribution des sièges. En choisissant leur méthode préférée, les législateurs prendront probablement en considération non seulement celle qui produit la répartition proportionnelle qu'ils préfèrent, mais aussi celle qui est la plus facile à expliquer et la plus facile à comprendre pour les électeurs. Il existe des exemples de législateurs qui ont exprimé leur inquiétude sur cet aspect de compréhensibilité. Par exemple, dans le contexte du quota Droop, une députée de l'opposition a déclaré, lors de la deuxième lecture à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique sur l'*Electoral Reform Referendum 2018 Amendment Act, 2018*²², (qui faisait partie de la base juridique du référendum de 2018 de la province sur la représentation proportionnelle) : « Je n'ai encore entendu personne, après toutes les heures de débat qui ont eu lieu dans cette Assemblée, expliquer la formule Droop – comment cela fonctionne »²³. Comme l'a déclaré une autre députée, « je ne pense pas qu'il soit juste de demander aux électeurs de retourner à l'université ou à l'école secondaire et d'apprendre des formules, des

Tableau 6 Comparaison des résultats réels du scrutin provincial en C.-B., de la répartition réelle des sièges provinciaux et de la répartition théorique des sièges obtenue à l'aide des méthodes APR, PFR (Hare), PFR (Droop) et D'Hondt

	NPD	LIB	VRT	CON	AUTRES
Total des votes dans la province	898 384	636 148	284 151	35 902	29 047
Part proportionnelle des votes	47,7 %	33,8 %	15,1 %	1,9 %	1,5 %
Résultats provinciaux réels					
Attribution actuelle des sièges dans la province	57	28	2	–	–
Part proportionnelle de l'attribution actuelle des sièges	65,5 %	32,2 %	2,3 %	–	–
Méthode APR					
Attribution théorique des sièges selon la méthode APR	45	30	11	1	–
Part proportionnelle de l'attribution théorique des sièges	51,7 %	34,5 %	12,6 %	1,1 %	–
Méthode PFR (Hare)					
Attribution théorique des sièges selon la méthode PFR (Hare)	39	30	16	1	1
Part proportionnelle de l'attribution théorique des sièges	44,8 %	34,5 %	18,4 %	1,1 %	1,1 %
Méthode PFR (Droop)					
Attribution théorique des sièges selon la méthode PFR (Droop)	46	32	8	1	–
Part proportionnelle de l'attribution théorique des sièges	52,9 %	36,8 %	9,2 %	1,1 %	–
Méthode D'Hondt					
Attribution théorique des sièges selon la méthode D'Hondt	48	34	5	–	–
Part proportionnelle de l'attribution théorique des sièges	55,2 %	39,1 %	5,8 %	–	–

Remarque : NPD, LIB, VRT et CON signifient respectivement Nouveau parti démocratique, Parti libéral, Parti vert et Parti conservateur.

équations mathématiques pour comprendre s'ils vont avoir un représentant de leur choix pour les représenter à Victoria »²⁴.

L'auteur émet l'hypothèse que l'utilisation par la méthode APR de classements et d'attributions de parts de sièges les plus proches des proportions respectives des partis est au moins aussi compréhensible que l'utilisation par la méthode des PFR de quotas et de comparaisons des plus forts restes et que le processus de divisions itératives de la méthode D'Hondt, et qu'elle est peut-être même plus facile à comprendre. Cette hypothèse devra faire l'objet de tests supplémentaires.

De plus, les résultats de l'expérience présentée dans cet article suggèrent qu'un système de RP à liste de parti produira des résultats plus proportionnels que le système électoral uninominal majoritaire à un tour, et que la méthode APR peut constituer une solution de rechange viable aux méthodes des PFR et de la plus forte moyenne. D'autres tests sont nécessaires pour confirmer

si ces résultats se confirment dans de nombreux scénarios électoraux. Ces tests supplémentaires ne doivent pas nécessairement utiliser des données de vote provenant d'élections réelles; au lieu de cela, ces tests pourraient probablement être réalisés en utilisant des scénarios aléatoires générés par ordinateur, puisque les méthodes sont des fonctions algorithmiques qui peuvent être appliquées à n'importe quel ensemble de données afin d'extraire des résultats à des fins de comparaison. Bien entendu, les scénarios aléatoires qui correspondent davantage aux résultats d'élections typiques fourniront forcément des données plus pertinentes.

Enfin, bien que cet article se soit concentré sur l'attribution des sièges dans le contexte de la RP à liste de parti, les méthodes des PFR et de la plus forte moyenne peuvent également s'appliquer à d'autres systèmes de représentation proportionnelle²⁵. Par conséquent, il serait possible d'examiner de manière plus approfondie si la méthode APR peut également s'appliquer à d'autres systèmes de RP.

Notes

- 1 Élections Ontario, *Statistiques documentées des élections générales*, en ligne : <<https://results.elections.on.ca/fr/publications>>.
- 2 Élections Québec, *Résultats des élections générales du 3 octobre 2022*, en ligne : <<https://www.electionsequbec.qc.ca/resultats-et-statistiques/resultats-generales/2022-10-03/>>.
- 3 Comité de rédaction, « Ontario's election produced a result that is unfair and unrepresentative. The voting system needs to be changed », *Toronto Star* (9 juin 2022), en ligne : <<https://www.thestar.com/opinion/editorials/2022/06/09/ontarios-election-produced-a-result-that-is-unfair-and-unrepresentative-the-syst-m-needs-to-be-change.html>>; Alyssia Rubertucci, « Groups, parties demand electoral reform following Quebec's 'distorted' election results », *CityNews Montreal* (5 octobre 2022), en ligne : <<https://montreal.citynews.ca/2022/10/05/quebec-election-results-reform>>.
- 4 Lawrence Leduc, « The Failure of Electoral Reform Proposals in Canada » (2009), 61:2 *Political Science*, 21-40; Elections BC, *Report to the Chief Electoral Officer: 2018 Referendum on Electoral Reform*, en ligne : <<https://elections.bc.ca/docs/rpt/2018-CEO-2018-Referendum-Report.pdf>>; Referendum Commissioner, *Report of Referendum Commissioner to the Speaker of the Legislative Assembly of Prince Edward Island pursuant to s. 7(1) of the Electoral System Referendum Act* (août 2019), en ligne : <<https://wdf.princeedwardisland.ca/download/dms?objectId=b6e9b581-38b8-4622-9110-c2a4db23fb69&fileName=2019-referendum-commissioner-report.pdf>>.
- 5 Canada, *Réaliser le vrai changement, Discours du Trône ouvrant la première session de la quarante-deuxième législature du Canada*, en ligne : <<https://www.canada.ca/fr/conseil-privel/campagnes/discours-trone/realiser-vrai-changement.html>>.
- 6 Leah Schnurr, « Canada abandons electoral reform in reversal of Trudeau pledge », *Reuters* (1^{er} février 2017), en ligne : <<https://www.reuters.com/article/us-canada-politics-reform-idUSKBN15G5AD>>.
- 7 Parti libéral du Canada, *Politiques officielles du parti 2023*, en ligne : <https://2023.liberal.ca/wp-content/uploads/sites/565/2023/05/Re%CC%81solutions-de-politiques-de-2023-Congres_OFFICIEL_FRA.pdf>.
- 8 *Supra* note 4, Leduc et Elections BC.
- 9 *Supra* note 4, Leduc et le commissaire au référendum; Directeur général des élections (Île-du-Prince-Édouard), *2016 Annual Report of the Chief Electoral Officer*, en ligne : <https://www.electionspei.ca/sites/www.electionspei.ca/files/2016Plebiscite_CEO_Report.pdf>.
- 10 *Supra* note 4, Leduc.
- 11 Preuve de sa popularité, en 2017, vingt des trente pays de l'OCDE utilisaient une forme ou une autre du système à liste de parti; voir Lydia Miligan et Geoffrey Alchin, *Proportional Representation in Practice : An International Comparison of Ballots and Voting Rules*, (Fraser Institute, 2018), en ligne : <<https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/proportional-representation-in-practice.pdf>>.
- 12 *Ibid.*, Miligan et Alchin.
- 13 Suite à des recherches approfondies, » l'auteur est parvenu à la conclusion que la méthode APR est nouvelle. Il se peut que la méthode APR ait été formulée dans des ouvrages dont l'auteur n'a pas pris connaissance.
- 14 Michael Gallagher, « Comparing Proportional Representation Electoral Systems: Quotas, Thresholds, Paradoxes and Majorities » (1992), 22:4 *British Journal of Political Science*; Martynas Patašius, « Suitability of the Single Transferable Vote as a Replacement for Largest Remainder Proportional Representation » (2022), 14:8 *Symmetry*; Direction de la recherche parlementaire, *Les systèmes électoraux*, par Brian O'Neil, BP-334F (Bibliothèque du Parlement du Canada, mai 1993), en ligne : <https://publications.gc.ca/collections/collection_2008/lop-bdp/bp/bp334-f.pdf>.
- 15 Sous forme d'équation : Quota de Hare = total des votes / total des sièges.
- 16 Sous forme d'équation : Quota de Droop = total des votes / (total des sièges + 1) + 1.
- 17 *Electoral System Referendum Act*, SPEI 2018, c 25; Dylan Difford, « What is the difference between D'hondt, Sainte-Laguë and Hare? », Electoral Reform Society, en ligne : <<https://www.electoral-reform.org.uk/what-is-the-difference-between-dhondt-sainte-lague-and-hare>>.
- 18 Sous forme d'équation : $n = \text{votes pour le parti} / (\text{sièges attribués lors de tous les tours précédents} + 1)$, où n est le nombre de votes dans la CPN attribués à un parti pour un tour.
- 19 Cette situation se produirait si, lors du calcul des parts proportionnelles des partis pour les sièges de la CPN, un arrondissement vers le bas faisait en sorte que les parts proportionnelles collectives des partis pour les sièges soient inférieures au nombre total de sièges de la CPN.
- 20 Sous forme d'équation : la part de sièges du parti = (votes pour le parti / votes totaux) x nombre de sièges, arrondi au siège entier le plus proche.
- 21 Elections BC, *October 24, 2020, Provincial General Election, Report to the Chief Electoral Officer*, en ligne : <<https://www.elections.bc.ca/docs/rpt/2020-provincial-general-election-report.pdf>>.
- 22 S.B.C. 2018, c. 55.
- 23 « Bill 40 : Electoral Reform Referendum 2018 Amendment Act, 2018 », 2^e lecture, *Legislative Assembly of British Columbia Official Report of Debates*, 41-3, No 174 (31 octobre 2018) à 1705 (Michelle Stilwell), en ligne : <<https://www.leg.bc.ca/documents-data/debate-transcripts/41st-parliament/3rd-session/20181031pm-Hansard-n174>>.
- 24 « Bill 40 : Electoral Reform Referendum 2018 Amendment Act, 2018 », 2^e lecture, *Legislative Assembly of British Columbia Official Report of Debates*, 41-3, No 173 (30 octobre 2018) à 1540 (Ellis Ross), en ligne : <<https://www.leg.bc.ca/documents-data/debate-transcripts/41st-parliament/3rd-session/20181030pm-Hansard-n173>>.
- 25 *Supra* note 11, Miligan et Alchin.

Le message, c'est le média : l'utilisation des applications de messagerie par les parlementaires et leur personnel

L'époque des caucus à voix basse et des échanges de notes entre les députés semble tirer à sa fin. L'utilisation d'applications de messagerie par les parlementaires et leur personnel a permis aux personnes sur la Colline et ailleurs de communiquer instantanément, sans même devoir quitter leur siège. Cependant, selon les parlementaires et leur personnel, cette nouvelle technologie a-t-elle changé leur travail pour le meilleur ou pour le pire? Dans le présent article, l'autrice se sert d'entrevues menées auprès de députés et de membres du personnel de tous les partis reconnus à la Chambre des communes pour analyser comment et pourquoi des applications de messagerie particulières sont choisies et utilisées. Même s'il y a des avantages indéniables à disposer de voies de communication ouvertes entre les membres du personnel et les parlementaires, les personnes interrogées ont soulevé des préoccupations quant à la sécurité de l'information, à l'équilibre entre le travail et la vie personnelle et à l'influence croissante des bureaux du leader et du whip.

Sarah Rollason-MacAulay

« Je crois que les risques associés aux [applications de messagerie] ne feront qu'augmenter au fur et à mesure que nous avons de plus en plus recours à cette technologie. » – *Un député du Parti conservateur*

Introduction

Lorsque la Chambre des communes a été fondée en 1867, 181 députés communiquaient de vive voix, en personne ou en s'échangeant des notes écrites. Au moment de la rédaction du présent rapport, 338 députés utilisaient une technologie qui leur permet, pour le meilleur ou pour le pire, de communiquer instantanément, où qu'ils soient, sur des applications de messagerie dans l'arène politique au rythme effréné.

L'utilisation de la technologie et son intégration dans les activités sur la Colline sont fascinantes.

La messagerie elle-même n'est pas un fait nouveau. Vous souvenez-vous des téléavertisseurs que l'on portait à la ceinture ou transportait dans son sac à main? Depuis

l'arrivée des téléphones intelligents, la messagerie est de plus en plus répandue. Toutefois, ce n'est que lorsque la pandémie a paralysé bien des activités partout au pays en mars 2020, notamment les rencontres en personne au Parlement, que les politiciens et le personnel sur la Colline ont été forcés de changer la façon dont ils communiquent rapidement entre eux par voie numérique et de façon sécuritaire.

Ce sujet et mon intérêt pour celui-ci remontent à bien avant ma participation au Programme de stage parlementaire. Lors d'une table ronde tenue sur Zoom pendant la pandémie, un panéliste qui représentait le Canada aux Nations Unies a mentionné l'ampleur du travail de diplomatie internationale qui se fait dans les conversations sur WhatsApp et comment le Canada serait laissé pour compte si ses propres diplomates n'y participent pas. Cette intervention a éveillé mon intérêt pour ce sujet, surtout en ce qui concerne les enjeux de sécurité qui s'y rattachent. Ma participation au programme de stage non partisan m'a donné un accès unique aux politiciens et à leur personnel dans mes recherches sur cette question.

Toutefois, le présent article n'examine pas en profondeur les enjeux de sécurité liés aux applications de messagerie, qui pourraient eux-mêmes être le sujet d'un projet distinct. Je me penche plutôt sur la façon dont les parlementaires et leur personnel utilisent les applications de messagerie pour communiquer entre eux et sur les répercussions que ces applications ont eues sur leur travail.

Sarah Rollason-MacAulay a participé au Programme de stage parlementaire de 2022-2023. Elle termine à l'heure actuelle sa maîtrise en études internationales et en diplomatie à la SOAS (School of Oriental and African Studies) de l'Université de Londres, où elle poursuit ses recherches sur les applications de messagerie dans le domaine de la diplomatie.

Aux fins du présent article, je définis les applications de messagerie comme des applications sur des téléphones et des ordinateurs capables d'envoyer des messages. Il peut s'agir du service de message court (SMS ou messagerie texte), d'iMessage, de WhatsApp et d'applications plus robustes comme Microsoft Teams et Slack, qui comprennent des fonctions autres que la messagerie. Les personnes que j'ai interviewées ont défini ce qu'elles considèrent comme une application de messagerie et celles qu'elles choisissent d'utiliser. Certaines personnes ont mentionné l'utilisation de Facebook Messenger, même si cette application est peu souvent utilisée et que ce sont surtout les employés qui s'en servent pour communiquer entre eux et avec les électeurs de la circonscription.

Au Canada, aucune recherche n'a été effectuée sur l'utilisation d'applications de messagerie par les politiciens pour communiquer entre eux. L'exploration du sujet était donc plus difficile, mais tout aussi motivante, car mes travaux comblent une lacune dans la recherche sur les technologies de communication émergentes.

Cet article vise à présenter les résultats de la recherche originale effectuée sur ce sujet, en explorant les différentes applications, ceux qui les utilisent et dans quel contexte, le contrôle croissant exercé par le parti central quant à leur utilisation et, ultimement, les répercussions sur l'autonomie des députés.

Examen de la documentation

Comme il n'y avait pas de recherches sur ce sujet précis au Canada au moment de la rédaction du présent rapport, j'ai choisi de me concentrer sur le Royaume-Uni, car il y a dans ce pays des publications (principalement sous la forme d'articles de journaux et de sites Web) et son système parlementaire est semblable à celui du Canada.

Le journal britannique *The Guardian* a bien résumé la situation en affirmant que les ententes politiques se faisaient auparavant dans des salles enfumées, mais que de nos jours, les complots parlementaires se trament surtout sur WhatsApp¹.

Il y a toutefois des dangers. Ces dernières années, les messages WhatsApp ont continué de hanter l'ancien premier ministre du Royaume-Uni, Boris Johnson. Le journal *The Guardian* a rapporté le 2 juillet 2023 que des experts avaient récupéré de vieux messages WhatsApp qui seraient remis aux responsables de l'enquête sur la COVID-19 de ce pays afin qu'ils les utilisent pour mieux évaluer comment le gouvernement travaillait au début de la pandémie et déterminer si les restrictions relatives aux rassemblements sociaux n'avaient pas été respectées².

Le parti travailliste qui forme l'opposition officielle utilise aussi WhatsApp pour dicter les votes et tenir diverses conversations de groupe. Une députée a dû présenter ses excuses après s'être retrouvée au centre d'un scandale et avoir fait l'objet d'une mauvaise presse parce qu'elle avait envoyé dans une conversation de groupe avec l'ensemble des députées un message empreint de critiques qui n'était destiné qu'aux députés modérés³.

L'Institute for Governance, un groupe de réflexion du Royaume-Uni, a publié un rapport sur l'utilisation croissante des applications de messagerie au sein du gouvernement britannique, et plus particulièrement de WhatsApp⁴. Il énonce que les ministres, les députés et le personnel des ministères ont de plus en plus recours aux applications de messagerie et qu'il y a un manque de reddition de comptes à cet égard. Mes propres recherches m'ont permis de tirer des conclusions semblables, mais elles étaient axées sur l'utilisation de ces systèmes de messagerie par les parlementaires et leur personnel plutôt que par les employés des ministères.

L'expression anglo-saxonne « publier ou mourir » (« publish or perish ») du domaine de la recherche pourrait devenir « publier et mourir » si un message privé tombait dans la mauvaise conversation de groupe, ou entre de mauvaises mains. En plus de faire l'objet d'une mauvaise presse, l'auteur s'exposerait au risque que les messages de sa conversation soient utilisés dans des enquêtes publiques ou dans des procédures criminelles ou civiles.

Comme l'a affirmé Esther Webber dans le magazine *Politico* : « Oubliez les archives nationales. WhatsApp pourrait nous donner la version la plus honnête de l'histoire que nous ayons jamais eue⁵. »

Les empreintes numériques des messages WhatsApp ont également servi de preuve au Canada. Au cours d'une enquête publique à Ottawa portant sur les lacunes du réseau de train léger sur rail (TLR) de la ville, un extrait des messages dans une conversation entre le maire de la ville et l'ancien directeur général des transports de la ville sur WhatsApp a révélé son rôle prédominant dans la communication des problèmes qui affligeaient le système. Le maire envoyait si souvent des messages dans la conversation de groupe au sujet des problèmes qu'il remarquait en prenant le TLR, que John Manconi, ancien directeur général des transports, lui a répondu ceci : « Monsieur le maire, je vous en prie. Je reçois tellement de messages de vous et de votre personnel sur de multiples canaux. Je vais répondre à chacun de ces messages. Ils seront tous traités. Nous sommes submergés par une montagne de messages⁶. »

Lorsqu'un employé est incapable de s'acquitter de ses fonctions en raison d'un nombre excessif de messages, on peut supposer que le problème réside dans les messages eux-mêmes et non le moyen de communication.

Évolution

Bien que ces conversations en grand groupe soient un fait nouveau, l'utilisation d'applications de messagerie sur la Colline ne l'est pas. Un membre du personnel qui travaille sur la Colline depuis 2004, à l'époque où le BlackBerry était le téléphone du moment, a raconté que des messages étaient envoyés à son appareil au moyen du numéro d'identification personnel (NIP). Les messages envoyés d'un NIP à un autre NIP étaient considérés comme sûrs, car ces deux téléphones communiquaient directement entre eux. Comme chaque appareil BlackBerry était assorti d'un NIP distinct et qu'aucun autre téléphone ne pouvait le reproduire, cette méthode de communication était considérée comme un moyen sûr et sécuritaire d'envoyer des messages aux autres.

Il y avait cependant un problème de sécurité flagrant. Si un appareil BlackBerry était donné à quelqu'un d'autre, aucun avis n'était envoyé pour informer tout le monde que le téléphone avait changé de propriétaire. On ne pouvait jamais être vraiment certain que la personne qui recevait le message était le destinataire voulu. Par conséquent, lorsqu'un membre du personnel ministériel quittait son poste (ce qui arrivait régulièrement), la solution était simple : on lui donnait un marteau et un sac Ziploc. Le téléphone était tout simplement consigné comme étant endommagé au point d'être irréparable et on le faisait disparaître.

« Le responsable des TI venait vous voir avec votre nouveau BlackBerry et un marteau, puis vous deviez détruire votre ancien BlackBerry avant de le lui remettre. » – *Un membre du personnel du Parti conservateur*

Lorsque l'application Blackberry Messenger (BBM) a été lancée, elle a gagné en popularité parce que tous les contacts enregistrés sur le téléphone se mettaient à jour lorsque le nom d'écran était changé. Les utilisateurs étaient informés immédiatement qu'une nouvelle personne utilisait l'appareil.

Ce n'est que lorsque le Parlement est passé au mode virtuel pendant la pandémie, puis a finalement commencé à tenir des séances hybrides, que le recours aux conversations de groupe est devenu essentiel et qu'elles ont été adoptées dans de nouveaux endroits, comme les comités.

Avant la pandémie, tout ce qui concernait les comités se passait presque exclusivement dans la salle de comité. Si un député voulait parler à un membre de son personnel, il devrait le prendre à part et chuchoter. Si quelqu'un avait manqué une réunion préalable du comité, ou la réunion du comité elle-même, il fallait qu'une personne qui était présente l'informe de ce qui s'était dit.

Grâce aux conversations de groupe, les personnes pouvaient tout à coup partager de l'information, où qu'elles se trouvent, de façon immédiate avec tout le monde dans la conversation. La communication avec le bureau du whip, le bureau du leader à la Chambre et le bureau du ministre pouvait maintenant se faire dans la conversation de groupe. La stratégie pouvait être planifiée sans que personne ne quitte son siège ou même ne soit dans la salle.

Étant donné que chaque comité a maintenant une conversation de groupe, avec les libéraux dans une conversation et les conservateurs dans une autre, les discussions commencent peu à peu à être réglementées. Des personnes désignées au sein du bureau du whip de chaque parti ajoutent ou retirent des personnes de la conversation au besoin, en cas de remplacement ou de changement de personnel. Je n'ai malheureusement pas pu interviewer officiellement l'une des personnes qui occupent ces fonctions, mais j'ai tout de même discuté de façon informelle avec certaines d'entre elles. Elles ont indiqué que, jusqu'à présent, aucune ligne directrice officielle n'avait été établie.

Méthodologie de recherche

La majorité des conclusions de cette recherche ont été tirées à partir d'entrevues avec des politiciens et des membres de leur personnel sur la façon dont les applications de messagerie sont utilisées.

Comme il y a beaucoup plus de députés et de membres du personnel du Parti libéral et du Parti conservateur sur la Colline, et moins de représentants des petits partis, il n'était pas surprenant que ces deux partis soient surreprésentés dans l'étude finale. De plus, seuls les députés libéraux et conservateurs utilisaient une application de groupe pour communiquer simultanément avec les membres de leur propre parti qui siègent également au comité.

Du Parti libéral, j'ai interviewé un ministre, deux députés, un membre du personnel ministériel et trois autres membres du personnel. Du Parti conservateur (PCC), j'ai interviewé trois députés et trois membres du personnel de divers comités.

Du Bloc québécois (BQ) et du Parti vert, j'ai pu interviewer un député et un membre du personnel pour chacun.

J'ai également interviewé un membre du personnel du Nouveau Parti démocratique (NPD).

Bien que cela dépasse la portée de ce document de recherche, j'ai interviewé un sénateur et un membre de son personnel pour comprendre les différences entre la Chambre et le Sénat en ce qui concerne les services de messagerie.

Ces entrevues étaient semi-structurées, ce qui m'a donné la possibilité de poser des questions de suivi et d'obtenir plus de renseignements, au besoin.

Toutes les personnes interviewées ont été informées que, mis à part leur poste, leur identité demeurerait confidentielle, dans l'espoir qu'elles se sentent plus libres de me dire ce qui se passait réellement, plutôt que de raconter une version censurée. Un député a indiqué qu'il ne verrait pas d'inconvénient à ce que son identité soit divulguée, mais par souci de cohérence, j'ai préservé son anonymat.

Il est important de souligner que j'ai interviewé un député libéral et un député conservateur dans leur antichambre respective alors que d'autres collègues pouvaient sans doute les entendre. Malgré cette absence d'intimité, ils m'ont tous les deux parlé longuement, et rien ne m'a laissé croire qu'ils étaient moins francs que si l'entrevue avait été menée dans leur bureau.

Résultats de la recherche

Au cours de mes entrevues, des députés ont parlé des répercussions de ces applications de messagerie sur leur autonomie. Les principales préoccupations soulevées concernaient l'autorité et l'orientation du parti, la centralisation de la prise de décisions et les répercussions futures de l'utilisation de ces applications. Toutes les personnes interviewées s'interrogeaient sur la sécurité des applications.

Applications

Les applications qui ont été utilisées d'une manière quelconque tant par les députés que les membres du personnel étaient iMessage, Signal, WhatsApp, Microsoft Teams et Wickr.

Bien que mes travaux de recherche étaient au départ motivés par l'utilisation de WhatsApp par des diplomates internationaux, sur la Colline, iMessage est l'application de messagerie la plus utilisée. Cette différence s'explique en grande partie par le fait que cette application est préinstallée sur les appareils iPhone que chaque personne interviewée utilisait.

« J'utilise iMessage entièrement par défaut. À l'époque où il y avait encore des appareils BlackBerry, nous en avions tous un. Tous ceux avec qui je travaillais utilisaient BlackBerry Messenger. Ensuite, lorsque les iPhones ont eu la cote et que les BlackBerry ont disparu, je pense que tous ceux qui utilisaient BBM sont automatiquement passés de la plateforme BlackBerry à iMessage, sur la plateforme iOS. » – *Un député du Parti libéral*

Microsoft Teams est la deuxième application de messagerie la plus utilisée par tous les partis parce qu'elle est intégrée aux communications de la Chambre des communes et qu'elle est ainsi considérée comme la plus sûre par de nombreuses personnes interviewées. Cette application est utilisée à la fois sur leur téléphone et leur ordinateur pour clavarder et faire des appels vidéo. Les personnes interviewées qui utilisaient Teams étaient souvent moins susceptibles d'utiliser d'autres applications de messagerie. Cependant, cette application de messagerie utilisée à la Chambre n'était pas été utilisée par les libéraux ni les conservateurs en comité.

Dans les comités, WhatsApp est l'application de messagerie principalement utilisée par les libéraux. Elle est considérée comme sûre et sécuritaire grâce à ses fonctions de sécurité comme le chiffrement et les messages éphémères facultatifs. Toutefois, les politiciens et leur personnel, de même que le grand public, ont exprimé des préoccupations au sujet de sa société mère, Meta Platforms Inc., et de l'engagement de celle-ci à l'égard de la protection de la vie privée.

« WhatsApp a beaucoup plus de fonctionnalités et, comme la plupart des choses qui ont plus de fonctionnalités, elles sont un peu plus compliquées. » – *Un député du Parti libéral*

« Il y a des préoccupations au sujet de la sécurité avec iMessage. Je pense que c'est la raison pour laquelle les comités se sont tournés vers WhatsApp et même WhatsApp a des vulnérabilités, nous a-t-on dit. C'est sans doute pourquoi les discussions du caucus national se déroulent sur, quel est le nom déjà? Wickr. » – *Un député du Parti libéral*

Après Teams, Signal était considéré comme l'application de messagerie la plus sécuritaire. Elle comporte des fonctionnalités de protection de la vie privée, comme le chiffrement de bout en bout et les messages éphémères facultatifs, en plus de demander régulièrement à l'utilisateur d'entrer un NIP pour valider son identité. Signal était utilisé par les conservateurs dans les comités, mais aussi par les membres du personnel du Parti conservateur dans leurs bureaux, ainsi que par les membres du personnel du Parti libéral dans les bureaux ministériels et des députés.

« Signal offre le chiffrement de bout en bout d'une façon plus sécuritaire que n'importe quelle autre application de messagerie. » – *Un membre du personnel du Parti conservateur*

Wickr était l'application de messagerie utilisée par les libéraux pendant la pandémie, lorsque le Parlement était en mode virtuel, pour informer les députés libéraux sur la façon et le moment de voter. La plupart des politiciens étant retournés sur la Colline pour voter en personne, le parti ne s'en servait plus à cette fin.

« On m'a dit que Wickr était l'application où on pouvait trouver tous les députés. J'étais très enthousiaste à l'idée de pouvoir contacter n'importe lequel de mes collègues de cette façon, jusqu'à ce que je me rende compte que je devais ajouter tout le monde un à un. » – *Un député du Parti vert*

« Ils voulaient que les gens aient Wickr parce que c'était une façon d'informer instantanément tous les députés, peu importe où ils se trouvaient au pays, qu'il y avait un vote. » – *Un député du Parti libéral*

Certains messages directs étaient envoyés au moyen d'applications de médias sociaux comme Twitter ou Facebook Messenger, mais elles étaient presque exclusivement utilisées par les membres du personnel pour parler aux électeurs. Un membre du personnel, qui faisait partie d'une conversation de groupe des adjoints régionaux pour le Parti libéral, a fait remarquer que l'une de ces applications de médias sociaux était le moyen de communication de choix. De nombreuses personnes interviewées ont déclaré qu'elles ne font pas confiance à la sécurité de la messagerie directe dans les médias sociaux. Un député avait un ancien camarade de classe qui a pris ce qui était considéré comme une réponse privée à une question et a communiqué avec les médias.

Fait à noter, le Sénat semble distinct de la Chambre des communes en ce qui concerne les applications de messagerie. Les personnes interviewées ont indiqué que le Sénat était le premier à être connecté à Teams avant la pandémie. Selon elles, le fait que le Sénat compte moins de membres et d'employés aurait peut-être facilité l'intégration de cette application.

Le sénateur et le membre du personnel du sénateur ainsi qu'un ancien membre du personnel qui travaille actuellement à la Chambre des communes croient que la Chambre haute a continué d'utiliser Teams parce que c'était l'application utilisée avant la pandémie.

Comités

Les conversations de comité sur les applications de messagerie sont l'endroit où les partis ont tendance à participer.

Grâce aux conversations de groupe, une stratégie pouvait être planifiée pendant que les participants demeureraient dans leur siège et que d'autres n'étaient pas présents dans la salle. Ainsi, des actions bien connues dans les salles de comité, comme les caucus ou les chuchotements enthousiastes, sont devenues choses du passé.

« C'est assurément moins emballant pour le public maintenant. Avant, quand quelque chose se produisait, il y avait beaucoup d'action, tandis que maintenant c'est ennuyeux à regarder. » – *Un député du Parti conservateur*

Étant donné que les libéraux et les conservateurs ont chacun une conservation de groupe de parti pour chaque comité, les conversations commencent peu à peu à être réglementées. Des personnes désignées au sein du bureau du whip de chaque parti ajoutent ou retirent des personnes de la conversation, au besoin.

Au Parti conservateur, le bureau du whip demande à son principal représentant au comité de choisir l'application qui est utilisée. Par la suite, le coordonnateur du comité crée la conversation et tient à jour la liste des membres, en ajoutant et en supprimant des députés et des membres du personnel, au besoin. Alors que la plupart des conversations de comité chez les conservateurs se déroulaient auparavant sur WhatsApp, Signal est maintenant l'application de choix en général.

La plupart, voire la totalité, des députés libéraux qui siègent aux comités utilisent WhatsApp.

Les membres du NPD utilisent Teams ou iMessage pour communiquer entre eux. Pour les questions relatives à l'entente de soutien et de confiance entre les libéraux et le NPD, ce dernier, en tant que plus petit parti, utilise WhatsApp, car c'est l'application préférée des libéraux pour la communication. Contrairement aux libéraux et aux conservateurs, il n'y avait qu'un seul député néo-démocrate siégeant à un comité et, par conséquent, il n'y avait généralement pas de communication entre ce député néo-démocrate et les autres membres du comité. Habituellement, le député et un membre du personnel s'envoient des messages texte au moyen d'iMessage. Un membre du personnel du bureau du leader gère toutes les conversations sur Teams qui ne se déroulent pas au bureau.

Le Bloc québécois, qui n'avait également qu'un seul membre siégeant aux comités, a expliqué que les conversations de groupe organisées entre le député, les membres du personnel et les membres du personnel pertinents du bureau du leader à la Chambre se déroulaient sur iMessage. Ils utilisent également Teams pour communiquer entre eux lorsqu'ils n'utilisent pas iMessage.

« Chaque comité ouvre toujours une conversation de groupe sur iPhone. Nous consignons l'information sur les motions présentées à la Chambre, et nous l'utilisons pour que la personne qui suit cette réunion, s'il y a quoi que ce soit, puisse nous informer de ce qui se passe à la Chambre et de ce que nous devons savoir. La conversation est ouverte au début de la réunion et fermée à la fin de celle-ci. » – *Un membre du personnel du Bloc québécois*

Selon mon expérience personnelle, même si vous suivez les conversations pendant que vous êtes assis dans une salle de comité, il semble parfois qu'une autre réunion de comité se déroule dans les conversations de groupe. Lors d'un voyage d'études, j'ai constaté que j'avais manqué près de 200 messages d'une conversation de groupe d'un seul comité ce jour-là. Les conversations de groupe sont de plus en plus utilisées et constituent un moyen important de transmettre de l'information.

Il arrive aussi qu'une réunion de comité ne se déroule pas comme prévu et qu'il faille communiquer immédiatement avec les bureaux du ministre, du whip ou du leader. En utilisant les applications, tous ces bureaux peuvent surveiller les comités individuels et intervenir, au besoin. Parfois, la seule façon de constater qu'un parti est surpris et qu'il cherche des conseils sur la façon de réagir, c'est en voyant la rapidité avec laquelle les députés commencent à écrire sur leur téléphone en même temps.

Cependant, ce n'est pas toujours à propos du travail. Il y a parfois, des blagues, habituellement au sujet de quelque chose qui vient de se produire en comité ou, à l'occasion, au sujet de quelque chose dont on parle dans les médias et qui pourrait être pertinent.

« J'ai participé à un certain nombre de conversations où nous nous posons des questions, mais nous n'avons pas la réponse. Nous nous demandons si les mauvaises blagues que nous venons de raconter se retrouveront dans le *Hill Times* ou pire. » – *Un député du Parti libéral*

Sécurité

Même s'il faudrait un projet de recherche distinct pour se pencher sur les préoccupations en matière de sécurité, il est important de souligner que ces questions ont souvent été soulevées au cours des entrevues. Il y a méfiance généralisée à l'égard de toutes les applications. Signal est l'application de messagerie de choix de la plupart des personnes interviewées, chez les libéraux comme les conservateurs, pour envoyer des messages de nature délicate.

En raison de la nature plus sécuritaire de Signal, j'ai également pu confirmer qu'au moins deux ministères l'utilisent.

« Il y a quelques blagues qui sont faites au détriment ou à propos d'autres personnes et de partis. Ce ne serait pas bon qu'elles sortent. Mais pour ce qui est des risques réels pour la sécurité et des renseignements confidentiels, il n'y a pas lieu de se préoccuper. » – *Un membre du personnel du Parti conservateur*

À maintes reprises, on m'a dit que s'il y avait un sujet vraiment délicat à discuter, il faudrait faire un appel téléphonique ou avoir une conversation en personne au lieu de laisser des traces écrites. Toutes les personnes interviewées dans l'ensemble des partis étaient de cet avis.

Certaines personnes se disaient également préoccupées du fait que, en cette ère d'après le mouvement « #MoiAussi », d'anciens membres du personnel détenaient maintenant de véritables « bombes ». Il est bien connu que certains députés ne savent pas garder leur calme. Les membres du personnel peuvent faire une saisie d'écran de n'importe quelles interactions pour les conserver ou les partager. Des personnes interviewées pensaient que ces messages finiraient par faire l'objet d'une fuite dans l'avenir et qu'ils pourraient détruire la carrière de certaines personnes.

« J'ai entendu des cas où des membres du personnel se partageaient des messages texte insensés envoyés par des employés. Ils parlaient très mal aux membres de leur personnel. D'après ce que j'ai entendu dire, de tous les côtés, il y a des employés qui peuvent être très irrationnels ou colériques, et ce qu'ils disent pourrait revenir les hanter. »

« C'est le risque des conversations informelles par messages texte. Si vous vous fâchez et si vous dites quelque chose à propos de quelqu'un d'autre, cette personne et le membre du personnel emportent avec eux ce petit trésor. » – *Un député du Parti conservateur*

Lorsqu'un nouveau député ou sénateur fait son entrée sur la Colline, il reçoit une formation sur les mesures de sécurité. Les personnes interrogées estiment que cette formation est inadéquate et 75 % d'entre elles ont mentionné la nécessité d'une meilleure formation en matière de sécurité.

« On m'a donné une formation sur la sécurité numérique, puis on ne m'en a plus jamais parlé. » – *Sénateur de la région des Prairies*

Autonomie

Le thème le plus inattendu qui est ressorti au cours des entrevues avec les députés était l'autonomie individuelle.

De nombreux députés ont admis qu'en raison des applications de messagerie, ils ressentaient beaucoup plus de pression à voter dans le même sens que ce qui était « conseillé » par les membres du personnel des bureaux du ministre, du whip ou du leader à la Chambre.

À la Chambre, les députés se font dicter certains votes. Avec ces applications, même s'ils ne se font pas officiellement dicter leur vote pendant qu'ils siègent à un comité, les députés reçoivent maintenant des conseils en temps réel. J'ai constaté que cette tendance était plus fréquente chez les députés libéraux, mais elle n'est pas exclusive à ce parti. Un député libéral a affirmé : « Je vais faire semblant de ne pas avoir vu un message si je veux voter dans le sens contraire, mais je le fais rarement, car je sais que je peux avoir des ennuis. » À l'exception de trois députés (un du Parti libéral, un du Parti conservateur et un du Parti vert) qui n'ont pas parlé de cet aspect, toutes les personnes interviewées ont déclaré qu'il s'agissait d'un inconvénient des applications de messagerie, et qu'elles se sentent maintenant plus contraintes de voter d'une certaine façon.

Intégration à la Colline et dans les circonscriptions

La plateforme Microsoft Teams a également été jugée utile pour intégrer un bureau de député sur la Colline et ses bureaux de circonscription. Avant la pandémie, l'utilisation de lecteurs partagés n'était pas courante. Grâce à l'adoption de OneDrive, de SharePoint et d'autres applications comme OneNote, la collaboration virtuelle est plus facile. Certains bureaux choisissent d'utiliser Google Workspace plutôt que les produits de Microsoft.

Les députés et les membres du personnel qui étaient sur la Colline avant l'intégration de Teams conviennent que cette application est une meilleure option que Skype Entreprise, qu'elle a entièrement remplacée. Environ la moitié des personnes interrogées étaient ambivalentes quant à savoir si cela faisait une grande différence entre les deux bureaux, tandis que l'autre moitié insistait sur le fait que l'intégration avait été extrêmement positive pour la cohésion.

Conséquences

L'un des inconvénients de ces applications de messagerie est qu'elles amplifient le sentiment qu'un député doit être constamment à l'affût de son téléphone et limitent les occasions de décrocher du travail. Par exemple, dans une étude menée par la Banque

d'Amérique, 71 % des gens ont affirmé qu'ils dormaient habituellement avec leur téléphone cellulaire à côté de leur lit⁷. Au cours des entrevues, de nombreux députés et membres du personnel ont déclaré que la première chose qu'ils faisaient le matin était de vérifier s'ils avaient reçu des messages sur leur téléphone.

La plainte la plus courante était que chaque application n'est qu'un canal de plus à surveiller. Avec plusieurs comptes de courriel et téléphones à vérifier, chaque application supplémentaire utilisée n'est qu'une distraction de plus dans leur journée.

Ces distractions peuvent également se répercuter sur l'équilibre entre le travail et la vie personnelle. Les députés peuvent toutefois fixer des limites pour éviter ces répercussions. Un membre du personnel du NPD a dit que sa députée tenait absolument à respecter les heures de travail et que, sauf en cas d'urgence, on ne communiquerait pas avec elle en dehors des heures de travail. Cependant, d'autres membres du personnel du NPD et d'autres partis ont déclaré avoir été contactés par leur député en dehors des heures normales de travail.

Certains messages étaient urgents, mais la majorité ne l'était pas. Il semble que ce soit selon la culture de chaque bureau pour déterminer comment ces communications doivent être traitées ou leur fréquence.

Du côté des députés, la plupart ont dit qu'ils essayaient de ne pas envoyer de messages en dehors des heures de travail. Il était intéressant d'écouter un député conservateur affirmer catégoriquement que la messagerie instantanée permettait aux membres de son personnel d'avoir un meilleur équilibre entre le travail et la vie personnelle s'ils pouvaient accéder à un message qu'il envoyait au moment où il réfléchissait à un sujet plutôt que d'attendre qu'ils soient au travail.

« Pourquoi, lorsque mon alarme sonne le matin, la première chose que je fais est de mettre mes lunettes et de regarder mes messages? Pourquoi est-il correct d'envoyer des messages aux gens si je suis réveillé à deux heures du matin? Notre façon de travailler s'en trouve profondément marquée. »
— *Un député du Parti libéral*

Le consensus parmi les personnes interviewées était que la présence d'applications de messagerie ne mène pas à un meilleur équilibre entre le travail et la vie personnelle.

Néanmoins, elles ont toutes fait remarquer que, malgré les inconvénients, les applications de messagerie leur permettent de travailler plus efficacement.

« C'en est peut-être pas aussi intéressant visuellement, mais cela me permet d'être plus efficace. » – *Un député du Parti libéral*

Recommandations

Il y avait des opinions divergentes au sujet de ces applications, mais la sécurité était la préoccupation commune. Il faut améliorer la formation et la sensibilisation en matière de sécurité numérique pour tous les députés, les sénateurs et les membres de leur personnel. Un cours de rappel après un certain nombre d'années ou après chaque élection est également recommandé.

Plusieurs personnes ont soulevé la nécessité d'avoir une application officielle que la Chambre des communes pourrait utiliser, comme l'application qui permet aux députés de voter sur leur téléphone. Elle permettrait d'apaiser les craintes en matière de sécurité et de limiter le nombre d'applications à surveiller. Toutefois, si une application officielle n'est autorisée que sur les appareils fournis par la Chambre des communes, on craint que de nombreux membres du personnel n'y aient pas accès. Les appareils pour les membres du personnel sont obtenus auprès des services de télécommunications de la Chambre des communes, mais il appartient au député de décider quels appareils leur sont remis, car le coût est directement imputé au budget limité du bureau de ce député⁸. Les membres du personnel qui ne reçoivent pas d'appareils continueraient d'utiliser des applications externes.

Il y a également lieu de se demander si, dans la pratique, l'application unique serait utilisée par tout le monde. Certains députés et membres du personnel continueraient fort probablement d'utiliser d'autres applications pour certains messages s'il y avait des préoccupations au sujet de la sécurité de l'application officielle.

Conclusion

Que vous soyez le premier ministre du Royaume-Uni, le maire d'Ottawa, un député ou un membre du personnel, les applications de messagerie peuvent être très utiles, mais aussi truffées de pièges.

Les recherches effectuées pour le présent article ont donné lieu à plusieurs découvertes importantes :

- Au même titre que les deux principaux partis ont des philosophies et des plateformes politiques différentes, ils utilisent également différentes applications de messagerie comme principal réseau de communication dans les comités.
- En ce qui concerne l'utilisation des applications de messagerie, il n'y avait pas de différence entre les régions, seulement des différences entre les partis.

- Malgré les préoccupations en matière de sécurité, au moment de la rédaction du présent article, ni le Parlement ni les partis n'avaient mis en place des lignes directrices ou des systèmes pour les applications de messagerie.
- Dans un Parlement de plus en plus partisan et polarisé, on se préoccupe du fait que les applications de messagerie mèneront à un contrôle plus centralisé et à une plus grande pression exercée sur les députés pour qu'ils respectent la ligne de parti dans les comités, ce qui pourrait réduire encore davantage les chances d'une collaboration significative entre les partis.
- Les applications de messagerie ont contribué à la prolifération des canaux de communication que les députés et les membres du personnel doivent surveiller. En l'absence de limites pour encadrer leur utilisation, ces applications pourraient nuire aux efforts visant à maintenir un équilibre sain entre le travail et la vie personnelle.

Malgré toutes les préoccupations soulevées, les personnes interrogées ont convenu que les applications de messagerie sont là pour de bon et continueront d'être utilisées par les partis fédéraux, les politiciens et les membres du personnel politique.

« C'est encore la même histoire : des inventions pour économiser du temps et de l'énergie, qui finissent par prendre plus de temps et d'énergie qu'avant. » – *Un député du Parti libéral*

Notes

- 1 J. Elgot. « WhatsApp: the go-to messaging tool for parliamentary plotting », *The Guardian*, 12 juin 2017.
- 2 A. Allegretti. « Experts recover messages from Boris Johnson's old mobile phone », *The Guardian*. Le 21 juillet 2023.
- 3 J. Lyons. « "I'm a sorry cow": MP's apology for insulting party », *The Times*, 29 janvier 2017.
- 4 T. Durrant, A. Lilly et P. Tingay. « WhatsApp in government: How ministers and officials should use messaging apps—and how they shouldn't », Institute for Government, mars 2022. URL : <https://apo.org.au/node/317053>.
- 5 E. Webber. « The perils of Boris Johnson's government by WhatsApp ». 18 juin 2021.
- 6 K. Porter. « Thread of 2019 WhatsApp texts show mayor's fixation on details during LRT woes », *CBC*, 6 juillet 2022.
- 7 S. Loleska et N. Pop-Jordanova. « Is Smartphone Addiction in the Younger Population a Public Health Problem? », *PRILOZI*, 42(3), 2021, p. 30.
- 8 Chambre des communes. *Manuel des allocations et services aux députés*, document consulté en 2023. URL : <https://www.ourcommons.ca/Content/MAS/mas-f.pdf>.

Nouveaux titres d'intérêt

Sélection d'articles sur les études parlementaires (décembre 2023 à mai 2024)

Edwards, Cecilia, « Curating the record of free speech in Parliament », *Australasian Parliamentary Review*, vol. 38, n° 2, p. 146-68, printemps/été 2023 [EN ANGLAIS].

- La liberté d'expression dans les débats parlementaires revêt une plus grande importance quand ces derniers sont consignés et diffusés au-delà de la chambre de débat et de son public immédiat (les députés, les représentants de la presse et le public). Cela peut éclairer et influencer un éventuel lectorat. Ce document jette un regard modéré sur quelques rencontres éprouvantes qui ont eu lieu aux 19^e et 20^e siècles alors que des conflits ont éclaté concernant l'organisation des documents parlementaires en Nouvelle-Zélande et dans tout le territoire de la mer de Tasman. L'idée d'« organiser » les documents au lieu de les « modifier » nous ramène aux origines du hansard, alors que les députés souhaitaient que leurs allocutions soient transcrites entièrement et fidèlement. Le document part du principe que notre compréhension du passé peut nous éclairer sur la façon dont nous aborderons les difficultés dans le présent et dans l'avenir.

Feldman, Charlie, « You can't print that in Hansard: Surveying Hansard expungements in Canada, Australia and New Zealand », *Australasian Parliamentary Review*, vol. 38, n° 2, p. 97117, printemps/été 2023 [EN ANGLAIS].

- Le hansard se veut un document parlementaire complet; cependant, il est arrivé, à certaines occasions, que les Parlements du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande en radièrent des portions. En s'appuyant sur des articles de journaux, le présent article recense des exemples de cette pratique afin de cerner à la fois les contextes dans lesquels de telles radiations ont eu lieu, ainsi que leurs mécanismes parlementaires connexes.

Fleming, Tom, « Recall petitions: process, consequences, and potential reforms », *The Constitution Unit*, 11 décembre 2023, 5 p. [EN ANGLAIS].

- L'auteur décrit le fonctionnement du système de destitution du Royaume-Uni, résume ses répercussions à ce jour et décrit les domaines de réforme possibles.

Hall, Rowan. Should military action require parliamentary approval? *The Constitution Unit*, 4 p., 2 mai 2024.

- Le rôle du Parlement dans l'autorisation du recours à la force militaire a fait l'objet de multiples débats ces dernières années, tout dernièrement à l'occasion des frappes aériennes au Yémen. La Constitution Unit a réuni trois spécialistes pour discuter du rôle – si rôle il y a – que devrait jouer le Parlement pour approuver l'intervention de l'armée.

Hestermeyer, Holger et Alexander Horne, CITP - Centre for Inclusive Trade Policy, « Treaty scrutiny: the role of Parliament in UK trade agreements », *Briefing Paper 9*, 22 janvier 2024, 30 p. [EN ANGLAIS].

- Ce projet décrit la conception du mécanisme d'examen minutieux des traités du R.-U. et en évalue la situation actuelle, pour ensuite proposer des améliorations réalistes qui permettraient d'accroître la participation du Parlement dans le processus de conclusion des traités et d'établir une politique commerciale plus inclusive.

Law, Thomas. « Populism, premiers and protection of 'Charter' rights: the notwithstanding clause and the rise of populism in Canada », *Journal of Parliamentary and Political Law / Revue de droit parlementaire et politique*, vol. 18, no 1, mars 2024, p. 131.

- Le recours à la disposition de dérogation par les premiers ministres provinciaux a explosé ces dernières années après un quasi-abandon apparent vers la fin du XX^e siècle. Son usage de plus en plus fréquent peut être attribuable à la résurgence du populisme dans la politique canadienne, les premiers ministres populistes menant la charge dans l'intérêt redécouvert des provinces pour l'article 33. Cet article se penche sur l'histoire de la clause de dérogation et sur l'intention première qui a motivé son inclusion dans la Charte.

LeBlanc, Jeremy, « Introduction : une perspective canadienne sur la diplomatie parlementaire », *Journal of Parliamentary and Political Law/Revue de droit parlementaire et politique*, vol. 17, n° 3, p. 505-, septembre 2023.

- La diplomatie parlementaire englobe une grande variété d'activités entreprises par les législateurs pour établir des relations avec leurs homologues d'autres régions, que ce soit pour promouvoir l'action ou tenter d'influencer les décisions dans certains domaines, pour offrir une assistance technique et un renforcement des capacités ou pour demander des comptes aux gouvernements. Au Parlement du Canada, trois objectifs ont généralement guidé l'engagement diplomatique : échanger des idées et des pratiques exemplaires, contribuer à l'orientation des actions et des politiques publiques, et promouvoir les valeurs démocratiques et les intérêts canadiens à l'étranger. Ces objectifs sont atteints grâce aux activités diplomatiques des présidents du Sénat et de la Chambre des communes, des associations parlementaires bilatérales et multilatérales et des groupes parlementaires officiellement reconnus, ainsi qu'à une série de groupes d'amitié, sans parler des efforts individuels des parlementaires par l'intermédiaire de leurs propres réseaux.

Long, Ramona. « Planting the seed: the importance of parliamentary procedure education for Members of Parliament and the opportunity to inspire during induction process », *Australasian Parliamentary Review*, vol. 39, no 1, automne/hiver 2024, p. 112-129.

- [...] cet article insiste in fine sur l'importance d'inspirer les députés à s'intéresser davantage à la procédure parlementaire, à en apprendre les rouages et à s'y former activement, et sur le fait que le rôle parlementaire est beaucoup plus fortement intégré au rôle de représentation et au rôle politique qu'on avait pu le supposer. Le processus d'accueil d'un nouveau Parlement est un moment opportun pour faire passer ce message.

Meakin, Alexandra, et Sabina Siebert. « Custodians of the Palace of Westminster ». *Parliamentary Affairs*, vol. 77, no 2, avril 2024, p. 240-261.

- Alors que le Palais de Westminster, qui héberge le Parlement britannique, nécessite le lancement et la mise en œuvre d'un programme majeur de réparation, ledit programme – qu'on appelle Restauration et Renouvellement – s'est vu gêner dans sa réalisation. Cet article explore le concept de la responsabilité de garde d'un bien public et pose la question : qui sont les gardiens du Palais et au bénéfice de qui ont-ils la mission de le préserver? En se fondant sur deux projets de recherche, cet article étudie diverses adaptations de la garde dans ce contexte, et cherche à déterminer si les décisions sur le bâtiment parlementaire sont prises pour préserver l'histoire du Palais, améliorer les conditions de travail d'aujourd'hui ou préparer l'avenir du bâtiment (et de l'institution).

Norton, Philip. An inquiry into inquiries: why the House of Lords has established a Statutory Inquiries Committee, *The Constitution Unit*, 11 avril 2024, 4 p.

- Pendant que les enquêtes Post Office Horizon IT et Covid-19 se poursuivent, l'auteur explique comment les enquêtes publiques peuvent se dérouler de façon très différente selon la façon dont elles sont lancées. L'auteur discute des différents modes opératoires des enquêtes, analyse l'examen postérieur des législations et décrit les objectifs d'une nouvelle enquête parlementaire sur le sujet, que préside l'auteur.

Ouellette, Roger, « La participation du Nouveau-Brunswick aux instances parlementaires du Commonwealth et de la Francophonie », *Journal of Parliamentary and Political Law/Revue de droit parlementaire et politique*, vol. 17, n° 3, p. 597-, septembre 2023 [EN ANGLAIS].

- [...] la législature provinciale a des liens multilatéraux avec l'Association parlementaire du Commonwealth et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Nous allons examiner la nature et la portée de la participation du Nouveau-Brunswick à ces deux instances parlementaires.

Paquin, Stéphane et Nancy Rossi, « Parliamentary paradiplomacy: the case of the Québec National Assembly », *Journal of Parliamentary and Political Law/Revue de droit parlementaire et politique*, vol. 17, n° 3, p. 601-, septembre 2023 [EN ANGLAIS].

- La paradiplomatie parlementaire de l'Assemblée nationale du Québec connaît une croissance rapide depuis la deuxième moitié des années 1970, mais surtout depuis les années 2000 [...] La paradiplomatie fait référence aux actions diplomatiques des gouvernements non centraux, comme le gouvernement du Québec, parallèlement à celles d'États souverains.

Power, Greg, « The personal side of parliamentary reform », *The Constitution Unit*, 20 février 2024, 4 p. [EN ANGLAIS].

- L'idée que le modèle de Westminster ne fonctionne pas comme il le devrait et qu'il serait avantageux de procéder à une réforme se répand de plus en plus depuis quelques années. L'auteur soutient qu'il ne suffit pas de mettre l'accent sur le processus et les détails techniques; les initiatives de réforme doivent plutôt tenir compte des éléments que les politiciens jugent importants et offrir à ces derniers des moyens de mieux gérer ces aspects.

Le bureau du conseil régional de l'APC*

PRÉSIDENT

Randy Weekes, Saskatchewan

PREMIER VICE-PRÉSIDENT

Ted Arnott, Ontario

DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT

Nathalie Roy, Québec

ANCIEN PRÉSIDENT

Darlene Compton, Île-Du-Prince-Édouard

REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX

Terry Duguid, Section fédérale
Raj Chouhan, Colombie-Britannique
Donna Skelly, Ontario

PRÉSIDENT DES FPC, SECTION CANADIENNE

(Femmes parlementaires du Commonwealth)
Susan LeBlanc, Nouvelle-Écosse

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADMINISTRATIF

Jeremy LeBlanc, Chambre des Communes

Membres du conseil régional*

CHAMBRE DES COMMUNES

Greg Fergus, Président
Eric Janse, Secrétaire (intérimaire)

SÉNAT

Raymonde Gagné, Président
Gérald Lafrenière, Secrétaire (intérimaire)

ALBERTA

Nathan Cooper, Président
Shannon Dean, Secrétaire

NOUVELLE-ÉCOSSE

Vacant, Président
James Charlton, Secrétaire

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Raj Chouhan, Président
Kate Ryan-Lloyd, Secrétaire

ONTARIO

Ted Arnott, Président
Trevor Day, Secrétaire

SECTION FÉDÉRALE

Alexandra Mendès, Président
Andrew Lauzon, Secrétaire

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Darlene Compton, Président
Joey Jeffrey, Secrétaire

MANITOBA

Tom Lindsey, Président
Rick Yarish, Secrétaire

QUÉBEC

Nathalie Roy, Président
Mélicca Morin, Secrétaire

NOUVEAU-BRUNSWICK

Bill Oliver, Président
Shayne Davies, Secrétaire

SASKATCHEWAN

Randy Weekes, Président
Iris Lang, Secrétaire

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Derek Bennett, Président
Kim Hawley George, Secrétaire

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Shane Thompson, Président
Glen Rutland, Secrétaire

NUNAVUT

Tony Akoak, Président
John Quirke, Secrétaire

YUKON

Jeremy Harper, Président
Dan Cable, Secrétaire

*Le 1^{er} juillet, 2024

Région canadienne
Association parlementaire du Commonwealth

Alberta

Bureau du greffier
Assemblée législative
3e étage, 9820, rue 107
Edmonton, AB T5K 1E4
780 427-2478 (tel)
780 427-5688 (fax)

clerk@assembly.ab.ca

Colombie-Britannique

Bureau du greffier
Assemblée législative
Pièce 221
Victoria, BC V8V 1X4
250 387-3785 (tel)
250 387-0942 (fax)

ClerkHouse@leg.bc.ca

Section fédérale

Secrétaire administrative
5^e étage, 131, rue Queen
Chambre des communes
Ottawa, ON K1A 0A6
613-992-2093 (tel)
613 995-0212 (fax)

ccom@parl.gc.ca

Île-du-Prince-Édouard

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 2000
Charlottetown, PE C1A 7N8
902 368-5970 (tel)
902 368-5175 (fax)

jajeffrey@assembly.pe.ca

Manitoba

Bureau du greffier
Assemblée législative
Pièce 237
Winnipeg, MB R3C 0V8
204 945-3636 (tel)
204 948-2507 (fax)

patricia.chaychuk@leg.gov.mb.ca

Nouveau-Brunswick

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 6000
Fredericton NB E3B 5H1
506 453-2506 (tel)
506 453-7154 (fax)

shayne.davies@gnb.ca

Nouvelle-Écosse

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 1617
Halifax, NS B3J 2Y3
902 424-5707 (tel)
902 424-0526 (fax)

james.charlton@novascotia.ca



Nunavut

Bureau du greffier
Assemblée législative
926 rue Sivumugiaq
Iqaluit, NU X0A 3H0
867 975-5100 (tel)
867 975-5190 (fax)

Ontario

Bureau du greffier
Assemblée législative
Pièce 104
Toronto, ON M7A 1A2
416 325-7341 (tel)
416 325-7344 (fax)

clerks-office@ola.org

Québec

Direction des relations inter-
parlementaires
Assemblée nationale
Québec, QC G1A 1A3
418 643-7391 (tel)
418 643-1865 (fax)

melissa.morin@assnat.qc.ca

Terre-Neuve-et-Labrador

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 8700
St John's, NL A1B 4J6
709 729-3405 (tel)
709 729-4820 (fax)

kimhawleygeorge@gov.nl.ca

Territoires du Nord-Ouest

Bureau du greffier
c.p. 1320
Yellowknife, NT X1A 2L9
867 669-2299 (tel)
867 873-0432 (fax)

glen_rutland@ntassembly.ca

Saskatchewan

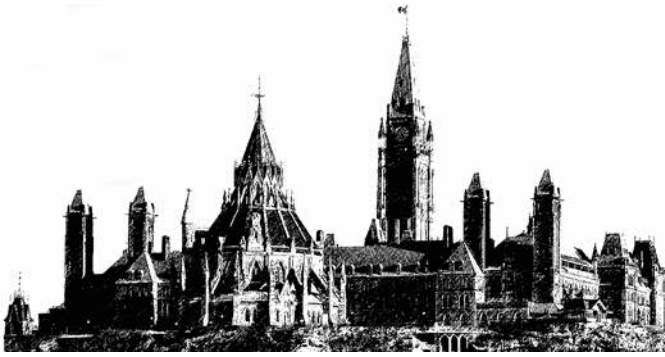
Bureau du greffier
Assemblée législative
Pièce 239
Regina, SK S4S 0B3
306 787-2377 (tel)
306 787-0408 (fax)

cpa@legassembly.sk.ca

Yukon

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 2703
Whitehorse, YT Y1A 2C6
867 667-5494 (tel)
867 393-6280 (fax)

clerk@gov.yk.ca



Chambre des communes

Introduction

Ce compte rendu décrit les faits saillants de la période de janvier à mars 2024. Ajournés depuis le 15 décembre 2023, les travaux de la Chambre ont repris le 29 janvier 2024.

Projets de loi

Recevabilité des amendements proposés à l'affaire émanant du gouvernement n° 34 – projet de loi C-62, Loi n° 2 modifiant la Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir)

Le 12 février 2024, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, **François-Philippe Champagne** (Saint-Maurice–Champlain), propose une motion visant à organiser les délibérations sur le projet de loi C-62, *Loi n° 2 modifiant la Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir)* (affaire émanant du gouvernement n° 34). Pendant le débat qui s'ensuit, **Luc Thériault** (Montcalm) propose un amendement qui modifierait le libellé du projet de loi C-62.

Le 13 février 2024, le leader du gouvernement à la Chambre des communes, **Steven MacKinnon** (Gatineau), invoque la clôture pour mettre fin au débat sur l'affaire émanant du gouvernement n° 34. Pendant la séance, le leader à la Chambre de l'opposition officielle, **Andrew Scheer** (Regina–Qu'Appelle), invoque le Règlement et affirme que l'amendement de M. Thériault est irrecevable, car il introduit une nouvelle proposition qui dépasse la portée de la motion principale. Plus tard dans la journée, le Président rend sa décision, dans laquelle il confirme que l'amendement est recevable.

La motion de clôture est adoptée, puis la Chambre procède à un vote par appel nominal sur l'amendement de M. Thériault, qui est rejeté. Le projet de loi C-62 franchit les autres étapes du processus législatif conformément

aux instructions de la motion principale et reçoit la sanction royale le 29 février 2024.

Privilège et procédure

Violation présumée de l'impartialité du Président

Le 29 janvier 2024, **Claude DeBellefeuille** (Salaberry—Suroît) propose que soit agréé le 55^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (PROC), qui porte sur l'utilisation de ressources parlementaires par le Président pour enregistrer une vidéo qu'on a fait jouer à un congrès à la direction d'un parti provincial. Pendant le débat qui s'ensuit, **John Nater** (Perth—Wellington) propose un amendement visant à renvoyer le rapport au comité PROC avec l'instruction de recommander que le Président donne sa démission. Le 30 janvier 2024, la Chambre procède au vote par appel nominal différé. L'amendement est mis aux voix et rejeté. La motion principale est ensuite mise aux voix et adoptée.

Motion G-35 — La prolongation des heures de séance et le déroulement des délibérations prolongées

Le 26 février 2024, le leader du gouvernement à la Chambre des communes, M. MacKinnon, présente une motion intitulée « L'affaire émanant du gouvernement n° 35 », qui vise à donner au gouvernement le pouvoir de prolonger les heures de séance, d'ajourner la Chambre avant l'heure habituelle lors des trois derniers jours de séance des périodes se terminant en juin et en décembre, et de suspendre jusqu'à 9 h une séance de la Chambre qui se prolonge au-delà de minuit en raison d'une série de votes par appel nominal. Après un recours à la motion de clôture, la motion est adoptée le 28 février et demeure applicable jusqu'à la fin de la session.

Question de privilège fondée à première vue concernant les réponses d'un témoin à un comité permanent

Le 20 mars 2024, **Michael Barrett** (Leeds–Grenville–Thousand Islands et Rideau Lakes) invoque le Règlement au sujet du récent témoignage de M. **Kristian Firth** fait auprès du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires. M. Barrett affirme qu'en refusant de répondre aux questions des membres du comité, le témoin a fait fi des droits et privilèges du comité.

Le 22 mars 2024, le Président se prononce et conclut qu'à première vue, il y a matière à question de privilège. M. Barrett présente ensuite une motion pour que la Chambre ordonne à M. Firth de comparaître à la barre de la Chambre afin de recevoir les admonestations du Président, de fournir des réponses aux questions mentionnées et de répondre aux questions supplémentaires découlant de

ces réponses. Pendant la même séance, **Mark Gerretsen** (Kingston et les Îles) propose un amendement pour que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre reçoive l'instruction d'étudier la procédure relative à l'interrogatoire de M. Firth à la barre de la Chambre et fasse ses recommandations à ce sujet, et pour que M. Firth se rende à la barre de la Chambre après l'adoption du rapport. Le débat sur la proposition d'amendement se poursuit encore au moment de la rédaction du présent document.

Procédures financières

Consultations prébudgétaires du Comité permanent des finances

Le 26 février 2024, après avoir mené des consultations prébudgétaires auprès de la population, le Comité permanent des finances présente ses constatations à la Chambre dans le rapport intitulé *Façonner notre avenir économique : Priorités canadiennes*.

Ordre du jour concernant le budget de 2024

Le 21 mars 2024, à la demande du leader du gouvernement à la Chambre des communes, M. MacKinnon, au nom de la ministre des Finances, **Chrystia Freeland** (University–Rosedale), un ordre du jour est désigné pour l'étude d'une motion des voies et moyens ayant pour objet la présentation d'un exposé budgétaire le mardi 16 avril 2024.

Motion de censure lors d'une journée de l'opposition

Lors de la journée de l'opposition du 21 mars 2024, le chef de l'opposition officielle, **Pierre Poilievre** (Carleton), présente une motion de censure à l'égard du gouvernement. La motion est rejetée.

Affaires émanant des députés

Amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-234

Le 13 décembre 2023, le Sénat adopte le projet de loi C-234, *Loi modifiant la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*, avec des amendements. Le 29 janvier 2024, la Chambre étudie les amendements proposés par le Sénat. Durant la séance, le parrain du projet de loi, **Ben Lobb** (Huron–Bruce), propose que celui-ci soit renvoyé au Sénat avec un message l'informant que la Chambre rejette les amendements. Le débat sur la motion se poursuit les 6 et 14 février. Puisque le Règlement de la Chambre des communes ne limite pas la durée de ce type de débat, la motion continuera à figurer dans l'ordre de priorité jusqu'à ce que la Chambre la mette aux voix.

Projet de loi S-1001

Le 30 janvier 2024, conformément aux articles 131(5) et 132(2) du Règlement, la Chambre reçoit une pétition dans laquelle les corporations épiscopales catholiques romaines d'Ottawa et d'Alexandria–Cornwall demandent l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé pour fusionner les deux organisations. Le Sénat reçoit la même pétition.

Le 6 février 2024, la Chambre reçoit un message du Sénat l'informant qu'il a adopté le projet de loi S-1001, *Loi portant fusion de La Corporation Épiscopale Catholique Romaine d'Ottawa et de la Roman Catholic Episcopal Corporation for the Diocese of Alexandria–Cornwall, in Ontario, Canada*. Le 14 février 2024, du consentement unanime, la Chambre adopte le projet de loi à toutes les étapes du processus législatif.

Il s'agit d'un fait intéressant du point de vue de la procédure, car c'est la première fois depuis 1998 qu'une pétition portant sur un projet de loi d'intérêt privé est présentée à la Chambre avant que celle-ci n'ait reçu un message du Sénat au sujet dudit projet de loi.

Autres sujets

Hommage à feu l'honorable Ed Broadbent

Le 29 janvier 2024, du consentement unanime, la Chambre convient d'observer un moment de silence en l'honneur de feu **Ed Broadbent**. La motion donne l'occasion au chef du Nouveau Parti démocratique, **Jagmeet Singh** (Burnaby–Sud), à un député de chacun des autres partis reconnus et à un député du Parti vert de faire une déclaration pour rendre hommage au défunt.

Hommage à feu le très honorable Brian Mulroney

Le 1^{er} mars 2024, en raison du décès de feu **Brian Mulroney**, du consentement unanime et conformément aux articles 24 et 28 du Règlement, la Chambre convient de s'ajourner à 10 h 44. Le 19 mars, conformément à un ordre spécial adopté du consentement unanime la veille, la Chambre se forme en comité plénier pour rendre hommage à M. Mulroney.

Démissions

Le 29 janvier 2024, le Président informe la Chambre que l'honorable **Carolyn Bennett** (Toronto–St. Paul's) a donné sa démission, qui a pris effet le 16 janvier. Le 1^{er} février, le Président informe la Chambre que l'honorable **David Lametti** (LaSalle–Émard–Verdun) a donné sa démission, qui a pris effet le 31 janvier. Le 8 avril, le Président informe la Chambre que **Daniel Blaikie** (Elmwood–Transcona) a donné sa démission, qui a pris effet le 31 mars.

Présentation d'un nouveau député après une élection partielle

Le 8 avril 2024, le Président annonce à la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections le certificat de l'élection de **Jamil Jivani** (Durham). M. Jivani, qui a prêté le serment exigé par la loi, est présenté par le chef de l'opposition et prend place à la Chambre.

Nomination d'un commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique

Le 29 février 2024, du consentement unanime, la Chambre approuve la nomination de **Konrad Winrich von Finckenstein** au poste de commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique.

Débats exploratoires

Le 18 mars 2024, le secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, **Kevin Lamoureux** (Winnipeg-Nord), demande et obtient le consentement unanime au sujet d'une motion visant la tenue de deux débats exploratoires : un premier débat le 19 mars pour rendre hommage à feu M. Mulroney comme il est mentionné plus haut, et un deuxième débat le 20 mars 2024 au sujet de la relation entre le Canada et l'Ukraine et le nouveau partenariat stratégique pour la sécurité conclu entre les deux pays.

Eric Glavin

Direction des recherches pour le Bureau



Le Sénat

Projets de loi

Le Sénat a adopté cinq projets de loi émanant du gouvernement pendant la période visée par cet article. Le 29 février, le Sénat a adopté en troisième lecture le projet de loi C-62, *Loi n° 2 modifiant la Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir)*, sans amendement, et un message a été envoyé à la Chambre des Communes pour l'en informer. Le projet de loi a reçu la sanction royale par déclaration écrite le même jour. Le 19 mars,

le Sénat a adopté en troisième lecture le projet de loi C-57, *Loi portant mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et l'Ukraine de 2023*, sans amendement, et un message a été envoyé à la Chambre des communes pour l'en informer. Le projet de loi a reçu la sanction royale par déclaration écrite le même jour. Le 22 mars, le Sénat a adopté en troisième lecture le projet de loi C-34, *Loi modifiant la Loi sur Investissement Canada*, sans amendement, et un message a été envoyé à la Chambre des communes pour l'en informer. Le projet de loi a reçu la sanction royale par déclaration écrite le même jour. Le 22 mars, conformément à l'ordre adopté le 20 mars, le Sénat a procédé à la première, deuxième et troisième lecture du projet de loi C-67, *Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2024*, sans amendement, ainsi que du projet de loi C-68, *Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2025*, sans amendement, et des messages ont été envoyés à la Chambre des communes pour l'en informer. Les deux projets de loi ont reçu la sanction royale par déclaration écrite le même jour.

Le 19 mars, en réponse à son message du 7 décembre 2023 apportant un amendement au projet de loi, le Sénat a reçu un message de la Chambre des communes l'informant qu'elle avait adopté l'amendement apporté par le Sénat au projet de loi C-35, *Loi relative à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants au Canada*, sans y apporter d'autres amendements. Le projet de loi a reçu la sanction royale par déclaration écrite le même jour.

Le 6 février, le projet de loi privé S-1001, *Loi portant fusion de La Corporation Épiscopale Catholique Romaine d'Ottawa et de la Roman Catholic Episcopal Corporation for the Diocese of Alexandria-Cornwall, in Ontario, Canada*, tel que modifié, a été lu en troisième lecture. Le 15 février, les Communes ont envoyé un message informant le Sénat qu'elles avaient adopté ce projet de loi sans amendement. Ce projet de loi a ensuite reçu la sanction royale par déclaration écrite le 29 février.

Le 15 février, la Chambre des communes a envoyé un message au Sénat concernant le projet de loi S-202, *Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (artiste visuel officiel du Parlement)*, l'informant qu'elle avait adopté ce projet de loi avec des amendements. Les amendements n'ont pas encore été étudiés par le Sénat au moment d'écrire ces lignes.

Affaires de la Chambre, procédure et décisions de la présidence

Le 8 février, le sénateur **Donald Plett** a soulevé un rappel au Règlement concernant le projet de loi S-241, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la protection d'espèces*

animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (grands singes, éléphants et certains autres animaux), et le projet de loi S-15, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*. Il a rappelé que selon l'article 10-9 du *Règlement du Sénat*, un sénateur ne peut pas déposer un projet de loi ayant le même objet qu'un autre projet de loi d'initiative sénatoriale adopté ou rejeté au cours de la même session. La Présidente du Sénat, la sénatrice **Raymonde Gagné**, a réservé sa décision. Le 12 février, le Sénat a adopté une motion retirant le projet de loi S-241, déchargeant par le fait même les comités sénatoriaux qui menaient des travaux sur ce projet de loi. Le lendemain, le 13 février, la Présidente a fait une déclaration dans laquelle elle a statué que l'adoption de cette motion par le Sénat avait ainsi réglé les questions ayant mené au rappel au Règlement soulevé par le sénateur Plett, et qu'une décision n'était donc plus nécessaire.

Le 15 février, le Sénat a adopté une motion modifiant le chapitre 2:06 du *Règlement administratif du Sénat*, concernant la communication d'enregistrements vidéo.

Le 27 février, le Sénat a adopté une motion exhortant le gouvernement du Canada à mettre en œuvre la huitième recommandation du premier rapport du Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance, intitulé *Catalyseur du changement : une feuille de route pour un secteur de la bienfaisance plus robuste*, adopté par le Sénat le 3 novembre 2020, durant la deuxième session de la quarante-troisième législature. La recommandation propose que l'Agence du revenu du Canada inclue des questions dans certains formulaires au sujet de la représentation de la diversité dans les conseils d'administration en fonction des lignes directrices existantes sur l'équité en matière d'emploi.

Le 29 février, à la suite de l'annonce de son décès, le Sénat a rendu un premier hommage à **Brian Mulroney**, dix-huitième premier ministre du Canada, et a observé une minute de silence à sa mémoire. Le 19 mars, plusieurs déclarations ont été faites et une minute de silence de nouveau été observée.

Le 20 mars, le Sénat a adopté une motion encadrant les délibérations des séances du 21 et 22 mars 2024, plus particulièrement en ce qui a trait à tout projet de loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant soit le 31 mars 2024, soit le 31 mars 2025. La motion permettait l'adoption des deux projets de loi à toutes les étapes dans une seule séance, tel qu'indiqué précédemment dans le texte.

Le 20 mars, la sénatrice **Marilou McPhedran** a soulevé un rappel au Règlement concernant une demande de consentement unanime faite au cours des délibérations de la séance de la veille. Dans sa décision, la présidente Gagné a noté qu'elle n'avait pas entendu le refus du consentement et a statué que « [t]ous les sénateurs ont la responsabilité collective d'aider la présidence à assurer le bon fonctionnement du Sénat. Ces rappels au Règlement doivent être soulevés pendant que la question est encore pertinente. En particulier, un rappel au Règlement relatif à un enjeu de procédure devrait être soulevé sans délai et avant que la question ne soit résolue, ce qui aurait pour effet de rendre une objection hors propos ».

Le 22 mars, le sénateur Plett a soulevé un rappel au Règlement concernant la disponibilité de copies du projet de loi C-67. La séance a alors été suspendue afin que des copies du projet de loi puissent être préparées et distribuées aux sénateurs.

Comité plénier

Le 14 février, le Sénat s'est formé en comité plénier afin de recevoir **Mark Holland**, député, ministre de la Santé, et **Arif Virani**, député, ministre de la Justice et procureur général du Canada, accompagnés de deux fonctionnaires chacun, relativement à la teneur du projet de loi C-62, *Loi n° 2 modifiant la Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir)*.

Comités

Le 6 février, le Sénat a été informé que le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir a déposé auprès du greffier du Sénat, le 29 janvier, son troisième rapport intitulé *L'AMM et les troubles mentaux : le chemin à parcourir*.

Le 15 février, le Sénat a adopté le dix-huitième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, présenté au Sénat le 11 décembre 2023, contenant un amendement au projet de loi S-244, *Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social et la Loi sur l'assurance-emploi (Conseil de l'assurance-emploi)*. Le projet de loi, tel que modifié, a été inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la séance suivante.

Le 27 février, le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a déposé son onzième rapport, intitulé *États financiers du Sénat du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2023*.

Le 27 février, le Sénat a adopté le sixième rapport du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale,

de la défense et des anciens combattants, intitulé *La sécurité de l'Arctique menacée : Des besoins urgents dans un paysage géopolitique et environnemental en évolution*, déposé auprès du greffier du Sénat le 28 juin 2023, et a demandé une réponse du gouvernement.

Le 28 février, le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a déposé son sixième rapport (provisoire) intitulé *Résumé des témoignages : Structure et mandats des comités*.

Le 29 février, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a présenté son dix-neuvième rapport portant sur le projet de loi S-252, *Loi instituant la Semaine d'appréciation de la fonction de juré*, sans amendement. La troisième lecture du projet de loi a été inscrite à l'ordre du jour de la séance suivante.

Le 29 février, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international a présenté son treizième rapport, portant sur le projet de loi C-57, *Loi portant mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et l'Ukraine de 2023*, sans amendement. Avec le consentement du Sénat, la troisième lecture du projet de loi a été inscrite à l'ordre du jour de cette même séance.

Le 19 mars, le Sénat a adopté le premier rapport du Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement, intitulé *Mandat et quorum du comité*, présenté au Sénat le 20 juin 2023.

Le 21 mars, la réponse du gouvernement au vingt-sixième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international, intitulé *La diplomatie culturelle à l'avant-scène de la politique étrangère du Canada*, déposé auprès du greffier du Sénat le 11 juin 2019 durant la première session de la quarante-deuxième législature, a été déposée au Sénat.

Le 21 mars, le Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie a présenté son rapport concernant le projet de loi C-34, *Loi modifiant la Loi sur l'investissement Canada*, sans amendement. La troisième lecture du projet de loi a été inscrite à l'ordre du jour de la séance suivante.

Sénateurs

La sénatrice **Renée Dupuis** a pris sa retraite du Sénat le 17 janvier. La sénatrice Dupuis a été nommée au Sénat le 19 novembre 2016, sur recommandation du premier ministre **Justin Trudeau**, afin d'y représenter la région sénatoriale de Les Laurentides, au Québec. Avant sa nomination au Sénat, la sénatrice Dupuis a été avocate

spécialiste des droits de la personne et du droit relatif aux Autochtones, auteure, présidente de la Commission des revendications des Indiens et vice-présidente de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Elle a été membre de nombreux comités, entre autres le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles et le Comité sénatorial permanent de l'audit et de la surveillance, dont elle a été vice-présidente.

Le sénateur **Pierre-Hughes Boisvenu** a pris sa retraite du Sénat le 12 février. Le sénateur Boisvenu a été nommé au Sénat le 29 janvier 2010, sur recommandation du premier ministre **Stephen Harper**, afin d'y représenter la région sénatoriale de La Salle, au Québec. Avant sa nomination au Sénat, le sénateur Boisvenu a été fondateur de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues, et auteur de *Survivre à l'innommable*. Il a été à l'origine de la *Charte canadienne des droits des victimes*. Il a été membre de nombreux comités, entre autres le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles et le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants, dont il a été vice-président.

Le 6 février, les sénateurs **Marnie McBean**, **Paulette Senior**, **Toni Varone**, **Mary Robinson** et **Mohammad Khair Al Zaibak** ont pris leur siège respectif au Sénat.

La sénatrice McBean a été nommée au Sénat le 20 décembre 2023, sur recommandation du premier ministre Justin Trudeau, afin d'y représenter l'Ontario. La sénatrice McBean est l'une des athlètes olympiques les plus décorées de l'histoire du Canada, ayant remporté quatre médailles, dont trois d'or, en aviron aux Jeux olympiques de 1992 et 1996. Elle a également œuvré à titre de conférencière motivatrice et auteure, et est active dans diverses causes axées sur la justice sociale. La sénatrice McBean est officière de l'Ordre du Canada et récipiendaire de nombreux prix, ainsi que de quatre doctorats honorifiques.

La sénatrice Senior a été nommée au Sénat le 20 décembre 2023, sur recommandation du premier ministre Justin Trudeau, afin d'y représenter l'Ontario. La sénatrice Senior a consacré sa vie à éliminer les obstacles systémiques et à renforcer le pouvoir des femmes et des filles de divers horizons, œuvrant notamment à promouvoir l'égalité des sexes, à lutter contre la violence fondée sur le sexe, à réduire la pauvreté chez les femmes, à refermer les écarts salariaux et à promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles. Elle a siégé sur plusieurs conseils d'administration et a reçu de nombreuses distinctions, dont entre autres une place dans le Top 25 des femmes d'influence au Canada.

Le sénateur Varone a été nommé au Sénat le 20 décembre 2023, sur recommandation du premier ministre Justin Trudeau, afin d’y représenter l’Ontario. Le sénateur Varone est un homme d’affaires qui a géré un ensemble d’entreprises spécialisées en construction, en aménagement du territoire et en la gestion immobilière. Tout au long de sa carrière, il a participé à diverses initiatives communautaires et gouvernementales visant à créer des logements abordables pour les personnes défavorisées. Il a siégé sur plusieurs conseils d’administration et a reçu de nombreuses distinctions, dont la Médaille du jubilé d’or de la Reine Elizabeth II. Le sénateur Varone est un philanthrope reconnu pour son apport à la vie sociale et culturelle de la communauté italo-canadienne.

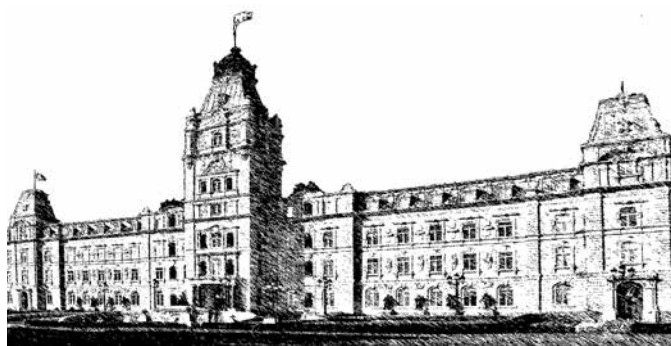
La sénatrice Robinson a été nommée au Sénat le 22 janvier 2024, sur recommandation du premier ministre Justin Trudeau, afin d’y représenter l’Île-du-Prince-Édouard. La sénatrice Robinson œuvre dans le secteur agricole, entre autres à titre d’associée directrice du Robinson Group of Companies, une entreprise agricole et agroalimentaire. Elle a également participé activement à des organisations du secteur agricole, entre autres à titre de vice-présidente de l’Organisation mondiale des agriculteurs. La sénatrice Robinson a été la première femme à avoir assumé la présidence de la Fédération canadienne de l’agriculture et du Conseil sectoriel des ressources humaines en agriculture. Elle a siégé sur de nombreux conseils d’administration et *l’Atlantic Business Magazine* l’a classée parmi les 25 femmes les plus influentes du Canada atlantique.

Le sénateur Al Zaibak a été nommé au Sénat le 28 janvier 2024, sur recommandation du premier ministre Justin Trudeau, afin d’y représenter l’Ontario. Le sénateur Al Zaibak est cofondateur, président et directeur général de la Canadian Development and Marketing Corporation, une société spécialisée dans les technologies de l’information. Le sénateur Al Zaibak a cherché au cours de sa carrière à resserrer les liens économiques, sociaux et culturels du Canada avec la communauté mondiale, en particulier avec les pays arabes. Il est cofondateur de Survie Syrie, une organisation à but non lucratif qui a aidé le secteur privé à parrainer près de 1 200 réfugiés syriens. Il est diplômé de la Harvard School of Business Administration et de l’Université d’Alexandrie, en Égypte.

Le 13 février, **Manuelle Oudar** a été nommée au Sénat, sur recommandation du premier ministre Justin Trudeau, afin d’y représenter la région sénatoriale de La Salle, au Québec. La sénatrice Oudar a été présentée le 27 février et a pris sa place comme membre du Sénat. Elle a été présidente-directrice générale de la Commission des normes, de l’équité, de la santé et de la sécurité au

travail du Québec (CNESST), en plus d’être médiatrice accréditée, administratrice de sociétés certifiée et membre du Barreau du Québec. Elle a été membre de plusieurs conseils d’administration et a mis son expertise au service de la communauté à titre de mentore auprès de jeunes professionnelles. La sénatrice Oudar a été nommée parmi les 100 femmes les plus influentes au Canada par le Réseau des femmes exécutives et, sous son leadership, la CNESST s’est vue remettre le Prix des Nations Unies pour la fonction publique en 2022.

François Michaud
Greffier à la procédure



Québec

Travaux de l’Assemblée nationale

Menu législatif

De janvier à mars 2024, seize projets de loi ont été présentés à l’Assemblée, dont 10 projets de loi publics du gouvernement et six projets de loi publics de députés. Pour cette même période, six projets de loi du gouvernement, un projet de loi public de députés et un projet de loi d’intérêt privé ont été adoptés. Notons entre autres :

- l’adoption du projet de loi n° 31, *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d’habitation*;
- l’adoption du projet de loi n° 37, *Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants*;
- l’adoption du projet de loi n° 42, *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail*; et
- l’adoption du projet de loi n° 498, *Loi proclamant la Journée nationale de l’érable*.

Discours sur le budget

Le 12 mars 2024, M. **Éric Girard**, ministre des Finances, a prononcé le discours du budget et les crédits

budgétaires pour l'année 2024-2025 ont été déposés par la présidente du Conseil du Trésor, Mme **Sonia LeBel**. Les crédits provisoires et le projet de loi n° 55, *Loi n° 1 sur les crédits, 2024-2025*, ont été adoptés à la séance du lendemain. L'Assemblée a ensuite entrepris le débat de 25 heures sur le discours du budget le 14 mars 2024. Enfin, le 28 mars 2024, après avoir rejeté 22 motions de grief présentées par les députés de l'opposition dans le cadre de ce débat, l'Assemblée a adopté la motion du ministre proposant l'approbation de la politique budgétaire du gouvernement.

Nomination d'une nouvelle lieutenant-gouverneure du Québec

Le 7 décembre 2023, **Justin Trudeau**, le premier ministre du Canada a annoncé la nomination de **Manon Jeannotte** en tant que nouvelle lieutenant-gouverneure du Québec. Son assermentation a eu lieu le 25 janvier 2024. Mme Jeannotte était auparavant directrice de l'École des dirigeants des Premières Nations de HEC Montréal, en plus d'avoir été élue pendant 12 ans à titre de conseillère, puis de cheffe, au sein de la Nation Micmac de Gespeg. Elle est la deuxième femme, ainsi que la première personne dont les origines sont autochtones, à occuper cette fonction. Elle succède à **J. Michel Doyon** qui occupait ce poste depuis 2015.

Le Forum étudiant a célébré ses 30 années d'existence

La 30^e législature du Forum étudiant a eu lieu du 9 au 12 janvier 2024. Plus de 145 étudiants et étudiantes ont joué le rôle de parlementaire et de journaliste. Ils ont débattu sur trois projets de loi, ainsi qu'un mandat d'initiative, à la salle de l'Assemblée nationale et en commission parlementaire. Le Forum étudiant a siégé annuellement à l'Assemblée nationale depuis 1992, sauf en 2021 et en 2022 en raison du contexte sanitaire. En 30 ans, plus de 3 000 étudiants et étudiantes de niveau collégial ont participé au Forum, s'initiant ainsi au parlementarisme.

Le chef exécutif de l'Assemblée nationale reçoit la reconnaissance Le Renaud-Cyr

Le 18 mars 2024, Le Renaud-Cyr a été remis à **Sébastien Laframboise**, chef exécutif de l'Assemblée nationale depuis juillet 2023. Cette reconnaissance est décernée à des chefs, à des producteurs et à des artisans qui participent à l'enrichissement de la culture culinaire du Québec. Le chef propose une expérience gastronomique de saison mettant au premier plan les produits et saveurs des différentes régions du Québec. Pour élaborer ses menus, M. Laframboise s'inspire notamment des traditions culinaires qui ont marqué l'histoire du restaurant Le Parlementaire depuis plus de 100 ans.

Lancer, signer ou consulter une pétition à l'Assemblée nationale du Québec? C'est facile!

L'Assemblée nationale a produit un nouveau guide expliquant comment présenter une pétition à l'Assemblée nationale. Il outille le citoyen sur la façon de *rédiger une pétition*, de la faire approuver par l'Assemblée nationale, d'évaluer les délais associés au dépôt de sa *pétition* et de suivre son cheminement. Le guide est disponible sur le site web de l'Assemblée nationale, dans tous les bureaux de circonscription à travers le Québec et dans les bibliothèques municipales.

Le groupe de travail sur l'intelligence artificielle publie son rapport

Formé de membres de la Direction de la bibliothèque, ce groupe a entamé une réflexion sur l'intégration des technologies de l'IA (ChatGPT) dans le cadre des activités de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Il avait pour mandat d'estimer les apports potentiels de ChatGPT de même que les risques organisationnels et les enjeux éthiques qui y sont associés. Le groupe a conclu que la performance générale de ChatGPT demeure insuffisante pour être utilisée par le personnel de la Bibliothèque de l'Assemblée. Le groupe a identifié deux lacunes majeures : son corpus ne va pas au-delà de septembre 2021 et la citation des sources est plutôt déficiente. Le rapport contient huit recommandations, dont la poursuite de la réflexion et la formation du personnel.

Travaux des commissions

Mandat conféré par une loi

La Commission de l'Assemblée nationale a, du 13 au 15 février 2024, procédé à l'étude du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale (ci-après « la Commission »).

En vertu de la *Loi électorale*, la Commission procède à une nouvelle délimitation des circonscriptions après la deuxième élection générale qui suit la dernière délimitation. La carte électorale actuelle, adoptée en 2017, a servi lors des élections québécoises de 2018 et de 2022.

La révision de la délimitation des circonscriptions a commencé par le dépôt, en septembre 2023, du rapport préliminaire de la Commission. Cette dernière a ensuite tenu, entre le 10 octobre et le 15 novembre 2023, des audiences publiques dans certaines régions du Québec. Ces audiences ont été l'occasion pour les citoyens et citoyennes, les organismes, les élus et élus régionaux ainsi que les députées et députés d'exprimer leur point de vue sur la délimitation proposée, qui suggérait de modifier 55 des 125 circonscriptions électorales situées dans neuf régions électorales du Québec.

Lors de l'étude par la Commission de l'Assemblée nationale du rapport préliminaire de la Commission, chaque député qui le souhaitait disposait d'une période de 20 minutes afin d'exposer son point de vue et d'échanger avec la Commission. Les interventions des parlementaires étaient regroupées par région. Dans leurs interventions, plusieurs parlementaires ont notamment souligné le fait que la délimitation des circonscriptions prévue par la *Loi électorale* prend en compte le nombre d'électeurs de chaque circonscription, mais ne considère pas suffisamment le nombre de non-électeurs de chaque circonscription. D'autres ont fait état que les nouvelles circonscriptions proposées sont beaucoup trop vastes et certains sont d'avis que les délimitations de plusieurs circonscriptions devraient mieux s'harmoniser avec celles au niveau municipal ou régional.

Une fois complétées l'ensemble de ces consultations, le processus de révision de la carte électorale se poursuit par le dépôt à l'Assemblée nationale d'un rapport de la Commission indiquant la délimitation des circonscriptions. Ce rapport fait l'objet d'un débat de cinq heures. Au plus tard le dixième jour suivant ce débat, la Commission établit la délimitation des circonscriptions et leur attribue un nom. Elle en publie ensuite la liste à la Gazette officielle du Québec.

À noter que l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 28 mars 2024, une motion déclarant notamment opportun de procéder à une réflexion large et non partisane sur d'éventuelles modifications à la *Loi électorale* afin de donner suite aux préoccupations exprimées en matière de représentativité dans le cadre du processus de révision de la carte électorale. Le gouvernement a annoncé dans la foulée qu'il comptait présenter un projet de loi pour suspendre le processus actuel de révision de la carte électorale et repousser au scrutin de 2030 le redécoupage des circonscriptions du Québec avec l'accord des groupes d'opposition.

Projets de loi

Le thème de la sécurité et de la protection des enfants et des élèves a été au cœur des travaux de plusieurs commissions parlementaires. Quatre projets de loi abordant ce thème ont été examinés entre janvier et mars :

- la Commission des relations avec les citoyens a tenu des consultations particulières et auditions publiques puis a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 46, *Loi sur l'amélioration de la protection des enfants dans les services de garde éducatifs*;
- la Commission de la culture et de l'éducation a fait de même à l'égard du projet de loi n° 47, *Loi visant à renforcer la protection des élèves*;

- la Commission de la santé et des services sociaux a procédé à des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 37, *Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants*. L'étude détaillée de ce projet de loi demeure en cours à ce jour;
- la Commission de l'aménagement du territoire a tenu des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 45, *Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin principalement de renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports*.

Mandat d'initiative

La Commission de la santé et des services sociaux a adopté, en décembre 2023, un mandat d'initiative visant à étudier les moyens facilitant le don d'organes ou de tissus, notamment l'instauration de la présomption du consentement. Dans le cadre de ce mandat, la Commission a jusqu'ici tenu trois séances d'auditions publiques qui ont été l'occasion d'entendre 14 témoins et de prendre connaissance du même nombre de mémoires. Le mandat se poursuit toujours au moment d'écrire ces lignes.

Vicky Boucher

Direction de la séance et de la procédure parlementaire

Roxanne Guévin

Direction des commissions parlementaires



Alberta

Séance du printemps 2024

La première session de la 31^e législature a repris le 28 février 2024. Le lendemain, le député provincial **Nate Horner**, président du Conseil du Trésor et ministre des Finances, a présenté le budget de 2024-2025 de la province. Les principaux postes du budget sont les suivants : 2 milliards de dollars pour faire face aux coûts imprévus liés aux catastrophes et aux

situations d'urgence, 724 millions de dollars pour les infrastructures municipales et 1,5 milliard de dollars pour réduire les frais de garde d'enfants en Alberta à 15 \$ par jour. Le budget prévoit également un financement accru pour les soins de santé et l'éducation, les services de santé mentale et d'aide aux toxicomanes, ainsi que la sécurité publique. La réduction anticipée de l'impôt sur le revenu des particuliers pour les revenus allant jusqu'à 60 000 \$ devrait entrer en vigueur en 2026.

Les projets de loi du gouvernement présentés lors de la séance du printemps sont les suivants :

- Le projet de loi 10, *Loi de 2024 modifiant la Loi sur les statuts financiers* (Financial Statutes Amendment Act, 2024), qui vise à mettre en œuvre certains volets du budget de 2024, tels que la prime d'attraction « Alberta Is Calling », qui offre un crédit d'impôt remboursable de 5 000 \$ aux demandeurs d'emploi venant de l'extérieur de la province et qui s'y installent, la modernisation du bureau des titres fonciers, la mise à jour du programme de crédit d'impôt pour le cinéma et la télévision et l'augmentation du taux de la taxe sur le tabac;
- Le projet de loi 11, *Loi de 2024 modifiant les lois sur la sécurité publique* (Public Safety Statutes Amendment Act, 2024), qui propose d'introduire un programme de surveillance électronique pour les récidivistes et les personnes en libération sous caution, sur ordonnance du tribunal et qui permettrait au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser la création d'un ou de plusieurs services de police indépendants pour l'ensemble ou une partie de l'Alberta;
- Le projet de loi 12, *Loi de 2024 modifiant la Loi sur la protection du consommateur (baux viagers)* (Consumer Protection [Life Leases] Amendment Act, 2024), qui propose de fixer un délai de paiement de 180 jours et une période de réflexion de 10 jours après la signature d'un contrat, et de permettre l'application de la *Loi sur la protection du consommateur* en cas de non-conformité.

L'Assemblée a également adopté un projet de loi d'intérêt public au cours de sa session de printemps. Parrainé par **Nolan Dyck**, député provincial de Grande Prairie, le projet de loi 203, *Loi sur le Comité consultatif des titres de compétences étrangers* (Foreign Credential Advisory Committee Act), a été adopté en troisième lecture le 25 mars et a reçu la sanction royale le 28 mars. Le projet de loi prévoit la création d'un comité consultatif sur les titres étrangers en Alberta composé de 13 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Ce comité sera chargé de trouver des moyens de rationaliser les processus de reconnaissance des titres étrangers. Le Comité aura un an pour présenter ses recommandations au ministre de l'Immigration et du Multiculturalisme.

Course à la direction du NPD

Le 16 janvier, **Rachel Notley**, ancienne première ministre de l'Alberta et actuelle chef de l'opposition officielle, a annoncé qu'elle démissionnait de son poste de chef du Nouveau Parti démocratique de l'Alberta. La course officielle à la direction pour lui trouver un successeur a commencé quelques semaines plus tard et se terminera à l'issue d'un vote le 22 juin. Cinq députés actuels du caucus du NPD ont annoncé leur candidature avant la fin du mois de février :

- **Kathleen Ganley**, députée de Calgary-Mountain View, ancienne ministre de la Justice et ministre des Relations avec les Autochtones, élue pour un troisième mandat à l'Assemblée en 2023;
- **Sarah Hoffman**, députée d'Edmonton-Glenora, ancienne ministre de la Santé et ministre des Aînés, qui en est à son troisième mandat à l'Assemblée;
- **Rakhi Panchoi**, députée d'Edmonton-Whitemud, élue pour un second mandat en 2023;
- **David Shepherd**, député d'Edmonton-City Centre, est revenu à l'Assemblée pour un troisième mandat en 2023, mais s'est retiré de la course deux jours plus tard en raison de problèmes de santé;
- **Jodi Calahoo Stonehouse**, députée d'Edmonton-Rutherford, élue pour la première fois en 2023.

En mars, deux autres candidats, dont aucun n'est député, ont également annoncé leur candidature : **Gil McGowan** et l'ancien maire de Calgary, **Naheed Nenshi**. M^{me} Panchoi s'est retirée de la course et a annoncé qu'elle soutenait la candidature de M. Nenshi.

Travaux des commissions

Les trois comités de politique législative ont passé deux semaines en mars à examiner les budgets principaux pour 2024-2025. Les comités ont accordé environ trois heures d'étude et de délibérations aux budgets de la majorité des ministères. Toutefois, les dispositions du Règlement permettent à l'opposition officielle de désigner quatre ministères dont le budget sera examiné pendant six heures en échange d'une réduction du temps d'examen alloué à trois ministères, qui sera ramené à deux heures. Les budgets principaux pour le Conseil exécutif sont également examinés pendant deux heures, conformément au règlement intérieur.

Cette année, les ministères qui ont fait l'objet d'un examen approfondi sont les ministères de l'Éducation, de la Santé, du Conseil du Trésor et des Finances, ainsi que le ministère des Aînés, de la Communauté et des Services sociaux. Les ministères qui ont été désignés pour un examen de deux heures sont les

suivants : Service Alberta et réduction des formalités administratives, Infrastructures, et Transports et Corridors économiques. Les commissions ont achevé l'examen des budgets dans la matinée du 21 mars et le vote au Comité des subsides a eu lieu dans l'après-midi.

Cette année, l'examen du budget principal a été marqué par la mise en place de nouveaux minuteurs sur écran, visibles par les participants dans la salle et en ligne. Ce nouveau dispositif permet d'afficher jusqu'à trois minuteurs simultanément et d'étiqueter chacun d'entre eux en fonction des besoins de chaque réunion. L'utilisation de fiches électroniques de suivi des débats a également été couronnée de succès pour ces réunions.

Le 23 janvier, le Comité permanent des bureaux législatifs s'est réuni pour poursuivre l'examen des propositions budgétaires soumises par le vérificateur général, le directeur général des élections, le défenseur des enfants et de la jeunesse et le commissaire à l'éthique. Le Comité a revu à la baisse les quatre propositions budgétaires et a approuvé une augmentation de 2,1 % par rapport aux budgets 2023-2024 pour trois des bureaux. Par ailleurs, le bureau du directeur général des élections, dont le cycle budgétaire est de quatre ans, a vu son budget réduit de 438 000 \$.

Dans le cadre de son examen de la *Loi sur la transparence de la rémunération dans le secteur public* (Public Sector Compensation Transparency Act), le Comité permanent des familles et des communautés a reçu de l'information technique du ministère du Conseil du Trésor et des Finances et du ministère de la Justice, ainsi que des observations écrites de la part des parties prenantes et du public. Quatre organismes ont été sélectionnés pour faire des présentations au Comité.

Le Comité spécial d'examen de la Loi sur les conflits d'intérêts a reçu de l'information technique sur la *Loi* de la part du ministère de la Justice et du Bureau du commissaire à l'éthique. Il a invité les parties prenantes et le public à présenter des observations écrites sur la *Loi* au plus tard le 8 avril.

Jody Rempel
Greffière de comité



Manitoba

Première session de la 43^e législature – séance de printemps

La première session de la 43^e législature a repris le 6 mars 2024.

Le gouvernement a présenté un certain nombre de projets de loi au cours de cette session, portant sur différents domaines de la gouvernance. Dix-neuf de ces projets de loi ont été déposés à temps pour satisfaire aux critères applicables au statut de projet de loi désigné et sont donc assurés d'être mis aux voix avant le 3 juin (sous réserve du droit de l'opposition de désigner jusqu'à cinq de ces projets de loi pour qu'ils soient reportés à la session d'automne).

Deux jours avant la date limite de dépôt des projets de loi désignés, l'Opposition officielle a cependant empêché le gouvernement de présenter l'ensemble de son programme législatif en soulevant sept questions de privilège consécutives, ce qui a empêché la Chambre de procéder à ses affaires courantes durant cette période. Le gouvernement du Nouveau Parti démocratique avait utilisé cette tactique en 2020, alors qu'il formait l'Opposition officielle, en soulevant 27 questions de privilège en l'espace de cinq jours, ce qui avait retardé l'adoption du budget.

Le programme législatif présenté ce printemps comprend notamment les projets de loi suivants :

Le projet de loi 8 – *Loi sur l'accès sécuritaire aux services d'interruption volontaire de grossesse* vise à créer des « zones d'accès » pour les cliniques et les établissements désignés qui offrent des services d'interruption volontaire de grossesse, ainsi que pour les résidences des fournisseurs de ces services.

Certaines activités sont interdites dans ces zones. À titre d'exemple, le projet de loi interdit à quiconque :

- de tenter de persuader une autre personne de s'abstenir d'accéder aux services d'interruption volontaire de grossesse lorsqu'elle se trouve à l'intérieur de cette zone;
- d'accomplir des actes exprimant sa désapprobation;
- d'observer de façon continue ou répétée les personnes qui entrent dans une clinique d'interruption volontaire de grossesse ou dans la résidence d'un fournisseur dans les zones d'accès réglementées ou qui en sortent.

Le projet de loi 9 – *Loi modifiant le Code des normes d'emploi* vise à allonger la durée du congé pour blessure ou maladie grave de 17 à 27 semaines.

Le projet de loi 21 – *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques* vise à élargir la définition d'élève résident aux personnes suivantes :

- un élève qui vit avec un parent ou un tuteur membre d'une force militaire étrangère présente au Canada ou titulaire d'un permis de travail ou d'études au Canada;
- un élève qui vit avec un adulte responsable de lui qui n'est pas un parent ou un tuteur légal;
- un élève qui est un réfugié ou un enfant de réfugié.

À partir de l'année scolaire 2025-2026, l'âge de la scolarité obligatoire sera abaissé de sept à six ans. L'âge à partir duquel un enfant a le droit d'aller à l'école sera abaissé de six à cinq ans.

Le projet de loi 24 – *Loi modifiant la Loi sur la protection des images intimes (Distribution de fausses images intimes)* vise à lutter contre la diffusion d'images intimes falsifiées (« deepfakes ») créées par l'utilisation de la technologie et qui semblent représenter des personnes identifiables nues ou engagées dans des activités sexuelles. Ces modifications permettent à toute personne représentée sur une fausse image intime de poursuivre la personne qui a diffusé cette image sans son consentement.

Débat sur le budget

Le ministre des Finances, **Adrien Sala**, a présenté son premier budget le 2 avril 2024. Le gouvernement a déclaré que ce budget prévoyait des investissements ciblés et stratégiques destinés à améliorer la vie des familles manitobaines en mettant l'accent sur la reconstruction du système de santé, la réduction des coûts pour les familles, la création de familles plus saines et de communautés plus sûres, et la croissance de l'économie. Voici les points saillants de ces modifications :

- Prolongation de trois mois jusqu'au 30 septembre 2024 de l'exemption de la taxe provinciale sur l'essence.

- Remises allant jusqu'à 4 000 \$ pour les véhicules électriques et de 300 \$ pour les caméras de sécurité.
- Augmentation du crédit d'impôt pour les locataires de 50 à 575 \$.
- Doublement du crédit d'impôt pour les traitements de fertilité et gratuité des contraceptifs oraux sur présentation d'une ordonnance.
- Mise en réserve de fonds pour la création d'un site de consommation supervisée.
- Réduction des taxes scolaires pour les propriétaires de maisons de moindre valeur comparativement à ceux qui possèdent des maisons plus chères ou des propriétés commerciales.

Le 3 avril 2024, le chef par intérim de l'Opposition officielle progressiste-conservatrice, **Wayne Ewasko**, a déposé une motion de censure contre le gouvernement. M. Ewasko a été élu chef par intérim le 18 janvier 2024. La première ministre **Heather Stefanson** avait démissionné de son poste de chef au début de la semaine, après que le parti eut établi de nouvelles règles pour la prochaine course à la direction.

La motion indiquait que le budget ne reflétait pas les meilleurs intérêts des habitants de la province et ne tenait pas compte de leurs priorités parce qu'il :

- introduit des mesures qui n'ont pas été évoquées lors de la récente campagne électorale, il y a tout juste six mois;
- divise les Manitobains en gagnants et en perdants dans le cadre de la fiscalité, créant ainsi deux Manitoba distincts;
- néglige des domaines d'investissement essentiels tels que la croissance économique, les capacités médicales d'urgence, la construction de nouvelles infrastructures scolaires et de garde d'enfants, ainsi que de routes, d'autoroutes, de ponts, de voies navigables et d'autres infrastructures essentielles; la conservation et la protection de l'environnement et la sécurité publique;
- omet de remédier à la crise actuelle du coût de la vie, à l'augmentation de la dette provinciale et aux effets de l'augmentation des coûts d'intérêt;
- ne tient pas pleinement compte des coûts liés à la prise de décision et aux dépenses du gouvernement depuis le 3 octobre 2023; et
- mine la confiance que les Manitobains ont placée dans ce nouveau gouvernement provincial pour toutes les raisons susmentionnées.

Ordre sessionnel permettant les séances virtuelles au Parlement

La législature fonctionne toujours sous le régime de l'ordre sessionnel qui permet, entre autres, la participation virtuelle des députés. Adopté à l'origine le 7 octobre 2020

et examiné dans le cadre des questions soulevées précédemment, l'ordre sessionnel a été prolongé jusqu'à la fin de la session actuelle, mais devrait faire partie d'un ensemble de règles permanentes.

Crédits provisoires

Le Comité plénier a examiné et adopté des résolutions de crédits visant à accorder un financement temporaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations jusqu'à ce que le budget pour l'exercice 2024-2025 et le processus budgétaire et d'étude des projets de loi de crédits principaux soient finalisés, plus tard dans la session parlementaire en cours. La Chambre a également passé toutes les étapes du processus d'adoption de la législation sur les crédits provisoires, ce qui a permis au projet de loi 25 – *Loi de 2022 portant affectation anticipée de crédits* de recevoir la sanction royale le 14 mars 2024.

Comités permanents

À la suite du changement de leadership de l'Opposition officielle, **Josh Guenter**, du caucus progressiste-conservateur, a été désigné comme nouveau président du Comité des comptes publics (CCP), tandis que **Jim Maloway** a conservé son poste de vice-président (après avoir occupé le poste de président lorsqu'il était dans l'opposition). Le 28 février 2024, **Lesley Burns**, de la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation, a organisé une séance de formation d'une journée pour le CCP, qui était presque entièrement composé de nouveaux membres.

Le 4 avril 2024, les membres du Comité permanent des affaires législatives se sont réunis pour examiner le rapport et les recommandations du Comité chargé de la rémunération des juges, publiés le 21 novembre 2023. Le Comité a adopté une motion visant à approuver les recommandations sur la rémunération des juges.

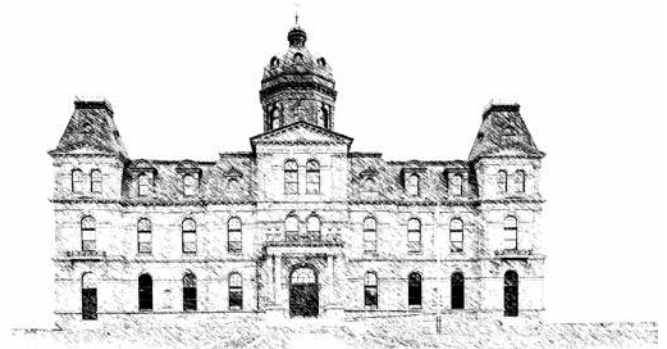
Nouveau sous-greffier

Comme suite à notre présentation précédente sur la nomination de **Rick Yarish**, le 23 novembre 2023, à titre de 14^e greffier de l'Assemblée législative du Manitoba, l'Assemblée a le plaisir d'annoncer la nomination de **Tim Abbott** à titre de nouveau sous-greffier, qui est entré en fonction le 5 février 2024. Tim se décrit lui-même comme un Britannique de naissance et un Canadien par choix, car il est né et a grandi au Royaume-Uni, plus précisément dans la ville de Bury St. Edmunds, dans le Suffolk, en Angleterre. Il a obtenu une licence en droit à l'Université de Reading et a ensuite travaillé pendant sept ans dans le secteur public et les comptes gouvernementaux pour une société de conseil en informatique avant de s'installer au Canada en 2017. Tim

a commencé à travailler à l'Assemblée en 2018, d'abord à la Direction des comités, passant brièvement aux *Journaux*, puis est retourné aux comités où il est devenu un greffier de comité exceptionnellement compétent.

Greg Recksiedler

Greffier adjoint/Agent de recherche



Nouveau-Brunswick

Budget

La troisième session de la 60^e législature a été ajournée le 13 décembre 2023 et a repris le 19 mars 2024, lorsque le ministre des Finances et du Conseil du Trésor, **Ernie Steeves**, a déposé le budget principal des dépenses pour l'exercice 2024-2025. Il s'agit du sixième budget présenté par le gouvernement progressiste-conservateur, dirigé par le premier ministre **Blaine Higgs**.

Le budget 2024-2025 prévoit un excédent de 41 millions de dollars après des dépenses de 13,3 milliards de dollars. Les recettes devraient augmenter de 4,7 % et le ministère des Finances et du Conseil du Trésor prévoit que le produit intérieur brut du Nouveau-Brunswick augmentera de 0,7 % en 2024. Le ratio de la dette nette par rapport au PIB devrait atteindre 26,7 % au 31 mars 2025.

Les points saillants du budget sont les suivants : 3,8 milliards de dollars pour le système de soins de santé, ce qui représente le plus important budget de soins de santé de l'histoire du Nouveau-Brunswick; 68,9 millions de dollars pour la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, soit une augmentation de 54,1 % par rapport au budget de l'année dernière; 42,9 millions de dollars pour l'éducation afin de répondre à la croissance des inscriptions et à l'augmentation des coûts de fonctionnement dans les districts scolaires, comme les coûts de l'énergie, du transport et des autres services; 58,3 millions de dollars en soutien supplémentaire pour les clients de l'aide sociale; 29,7 millions de dollars en augmentations salariales et 29,7 millions de dollars pour

l'augmentation des salaires dans le secteur des services à la personne; et 50 millions de dollars pour la poursuite du Programme éconergétique amélioré.

Le 21 mars, **René Legacy**, porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances, a présenté la réponse officielle de l'opposition au budget. M. Legacy a soutenu que le gouvernement a choisi de reporter un excédent au détriment des Néo-Brunswickois et que les investissements prévus dans les soins de santé ne sont pas assez importants, en particulier pour les aînés. L'opposition officielle a également déploré l'absence de mesures efficaces pour faire face à l'augmentation du coût de la vie et aux besoins en logements sociaux, l'absence de stratégie pour recruter des travailleurs dans les métiers spécialisés, l'insuffisance des fonds alloués au secteur de l'éducation pour répondre à l'augmentation des inscriptions dans les établissements d'enseignement supérieur et l'absence de référence à des portefeuilles ministériels tels que les arts et la culture, la francophonie et l'équité salariale pour les femmes.

Dispositions législatives

En date du 2 avril, 12 projets de loi ont été déposés au cours de la session de printemps. Voici quelques-uns des projets de loi qui ont retenu l'attention :

- Le projet de loi 22, *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages*, présenté par le ministre de la Sécurité publique **Kris Austin**, rajoute la vente illégale de tabac à la liste des délits que les citoyens peuvent signaler dans leur quartier et fixe à 90 jours la durée minimale pendant laquelle une propriété peut être fermée en raison d'une activité illégale, et à 120 jours la durée maximale en cas de récidive.
- Le projet de loi 23, *Loi concernant le gaz renouvelable et l'hydrogène*, présenté par le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, **Mike Holland**, soutient le développement des industries du gaz et de l'hydrogène renouvelables au Nouveau-Brunswick et permet l'intégration de ces carburants dans le système énergétique provincial.
- Le projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, déposé par le ministre des Finances et du Conseil du Trésor, **Ernie Steeves**, prévoit accorder des crédits d'impôt non remboursables provinciaux aux personnes qui font du bénévolat comme les pompiers et les travailleurs des services de recherche et de sauvetage.
- Le projet de loi 29, *Loi concernant la réglementation du cannabis*, déposé par le ministre de la santé **Bruce Fitch**, vise à renforcer le respect de la loi, à réduire la vente de cannabis illégal et à prévenir la consommation de cette drogue par les jeunes.

- Le projet de loi 30, *Loi modifiant la Loi sur les ventes de tabac et de cigarettes électroniques*, déposé par le ministre de la Santé, exige que tout détaillant de cigarettes électroniques et de liquides de vapotage soit titulaire d'une licence, interdit l'utilisation de distributeurs automatiques pour la vente de tabac et de produits de vapotage et exige que les détaillants demandent à toute personne qui semble âgée de 25 ans ou moins de leur présenter une pièce d'identité.
- Le projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi sur le dégrèvement d'impôt applicable aux résidences*, déposé par le président du caucus de l'opposition officielle, **Jean-Claude D'Amours**, permet aux membres de la famille d'une personne décédée de demander un crédit d'impôt foncier au titre de la résidence principale de la personne décédée pendant une période maximale de deux ans.

Travaux des comités

Les comités ont été actifs tout au long du mois de février. Le Comité permanent des comptes publics, présidé par **Chuck Chiasson**, a examiné deux volumes d'un rapport du vérificateur général ainsi que les rapports annuels de divers ministères, sociétés d'État et autres entités de la province. Le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée, présidé par **Ross Wetmore**, s'est réuni pour examiner les rapports annuels des hauts fonctionnaires de l'Assemblée, dont la directrice générale des élections, qui a fait état de certaines dépenses effectuées en prévision d'une élection provinciale anticipée en 2023, qui n'a finalement pas eu lieu. Le Comité permanent de la politique économique, présidé par **Michelle Conroy**, a lui aussi été actif en février avec l'examen du projet de loi 16, *Loi sur la protection du consommateur*.

Les membres du Comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick, présidé par la ministre responsable des Aînés, **Kathy Bockus**, ont rencontré différents intervenants en février afin de recueillir leurs commentaires sur le cadre de travail du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail en ce qui concerne la législation sur l'accessibilité. Les membres du Comité se sont réunis à nouveau en mars pour préparer leur rapport définitif et leurs recommandations. Ce rapport a été déposé à la Chambre le 28 mars.

Démission

Arlene Dunn a démissionné de son poste de députée à l'Assemblée législative le 8 février. Mme Dunn était, au moment de sa démission, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et ministre responsable des Affaires autochtones et ministre responsable de l'Immigration. Elle a précédemment occupé

les postes de ministre responsable du Développement économique et des Petites entreprises (2020-2023) et de ministre responsable d'Opportunités Nouveau-Brunswick (2020-2023). Avant d'être élue députée de la circonscription de Saint John Harbour en septembre 2020, Mme Dunn a mené une carrière florissante dans le secteur des relations du travail.

Rénovations

D'importants travaux de rénovation visant à moderniser les bureaux du bâtiment ministériel de l'Assemblée législative ont été achevés en mars. Le bâtiment construit en 1888 loge les députés et le personnel des différents caucus, ainsi que la tribune de la presse.

Répartition des sièges

La répartition actuelle des sièges entre les différents partis politiques à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick est la suivante : 28 progressistes-conservateurs, 16 libéraux, trois verts, un indépendant et un poste vacant.

Shannon Armstrong

Agente de recherche



Ontario

Première session de la 43^e législature (période de l'assemblée de printemps)

Cette mise à jour couvre la période de janvier à mars 2024, commençant au milieu de l'ajournement d'hiver et se poursuivant au début de la période de l'assemblée de printemps. Bon nombre de comités ont profité de la période d'ajournement d'hiver pour se déplacer afin de conduire des auditions publiques pour leurs études en cours. La Chambre a repris ses travaux le 20 février 2024.

Composition de la Chambre

Le 20 février 2024, la députée **Aislinn Clancy** (Parti vert de l'Ontario) a été présentée à la Chambre et a siégé pour la première fois. Le Parti vert a maintenant un caucus de deux députés, soit un nombre de députés inférieur au minimum requis pour obtenir le statut de parti reconnu. Par conséquent, Mme Clancy est devenue la 16^e députée indépendante de la Chambre. Le Président a donc mis à jour les allocations pour la participation des députés indépendants, en prévoyant la participation régulière de la députée Clancy à la période des questions et à la procédure des déclarations des députés.

Le même jour, le Président a également informé la Chambre d'une vacance suite à la démission du député de Milton, **Parm Gill**, le 16 février 2024. Le Président a délivré son mandat au directeur général des élections pour l'émission d'un bref d'élection partielle.

Condoléances

Le 20 février 2024, le Parlement a exprimé ses condoléances à l'occasion du décès de plusieurs anciens députés :

- **Andrew S. Brandt**, député de la circonscription électorale de Sarnia du 19 mars 1981 au 5 septembre 1990.
- **Albert Kolyn**, député de la circonscription électorale de Lakeshore du 19 mars 1981 au 1^{er} mai 1985.
- **William Darcy McKeough**, député des circonscriptions électorales de Kent West et Chatham-Kent du 25 septembre 1963 au 16 août 1978.
- **John Keith Riddell**, député des circonscriptions électorales de Huron-Middlesex et Huron du 15 mars 1973 au 5 septembre 1990.

Le 6 mars 2024, la Chambre a également exprimé ses condoléances à la suite du décès de **Brian Mulroney**, qui a été premier ministre du Canada du 17 septembre 1984 au 25 juin 1993. Les drapeaux du Canada et de l'Ontario dans l'enceinte du Parlement ont été mis en berne jusqu'au coucher du soleil le jour des funérailles, le 23 mars 2024.

Adoption des crédits et du projet de loi sur les crédits

Le 6 mars 2024, le leader parlementaire adjoint du gouvernement a présenté une motion d'adoption des crédits pour les budgets des ministères et bureaux qui ont été examinés par les comités et dont ils ont fait rapport à la Chambre. Les ordres d'adoption ont tous été adoptés avec dissidence et, le 18 mars 2024, le projet de loi 174, *Loi autorisant l'utilisation de certaines sommes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 (Loi de crédits)*, a été déposé à la Chambre. Ce projet de loi a été débattu et adopté le lendemain et a reçu la sanction royale le 21 mars 2024.

Modification au règlement

Le 26 mars 2024, la Chambre a adopté une modification au règlement qui permet aux députés de s'adresser à la Chambre dans une langue autochtone. Les députés récemment élus doivent, avant de siéger pour la première fois, indiquer au greffier la langue dans laquelle ils ont l'intention de s'exprimer pour que le Président puisse prendre les dispositions requises pour l'interprétation et la traduction. Un règlement provisoire offrant aux députés en exercice la même possibilité de signaler leur intention au greffier a également été adopté.

Une motion visant à apporter des modifications supplémentaires au règlement a été déposée le 27 mars 2024 et est toujours à l'étude à l'heure où nous écrivons ces lignes.

Activités des comités

L'ajournement d'hiver a été une période chargée pour les comités, dont les membres se sont beaucoup déplacés.

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques a poursuivi sa ronde de consultations prébudgétaires pour 2024 en se rendant dans 15 villes, dont : Oshawa, Markham, Mississauga, Oakville, Hamilton, Welland, Chatham, London, Cambridge, Brockville, Ottawa, Cornwall, Sudbury, Thunder Bay et Dryden. Au cours des auditions publiques, le Comité a reçu plus de 100 soumissions écrites et a entendu plus de 250 témoins. Le rapport définitif a été présenté à la Chambre le 18 mars 2024.

Les membres du Comité permanent du patrimoine, de l'infrastructure et de la culture se sont rendus à St. Catharines, à Burlington, à Brampton, à Ajax, à Vaughan et à Kitchener pour poursuivre les audiences publiques dans le cadre de leur étude sur la gouvernance régionale.

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a poursuivi son étude sur la rénovation et la restauration de l'enceinte du Parlement en recevant **Paul Calandra**, ministre des Affaires législatives, venu présenter une séance d'information à huis clos le 12 février 2024. En mars, le Comité a entendu des présentations du personnel de l'Assemblée législative sur le patrimoine des terrains et a visité l'enceinte pour en savoir plus sur la durée de vie des différents systèmes de bâtiments et sur leurs déficiences.

Le Comité permanent des comptes publics a déposé son rapport sur l'Audit de l'optimisation des ressources : Protection de l'escarpement du Niagara, que le Comité avait sélectionné pour examen dans le rapport annuel 2022 de la vérificatrice générale.

Le Comité a également rencontré la nouvelle vérificatrice générale de l'Ontario, **Shelley Spence**, le 26 février 2024, pour une séance d'information à huis clos sur le rapport annuel 2023 de la vérificatrice générale.

Isaiah Thorning
Greffier de comité



Île-du-Prince-Édouard

Première session, soixante-septième Assemblée générale

La première session de la soixante-septième Assemblée générale a repris pour la séance d'hiver et de printemps le 27 février 2024 et se poursuit à ce jour. La première session a débuté en mai 2023.

Élection partielle et nouveau membre de l'Assemblée législative

Le 7 février, **Matthew MacFarlane**, du Parti vert, a été élu lors d'une élection partielle dans la circonscription 19, Borden-Kinkora. L'élection partielle a été organisée en raison de la démission de l'ancien député, **Jamie Fox**, le 10 novembre 2023. M. MacFarlane a obtenu 49 % des voix, battant les candidats des partis progressiste-conservateur, libéral et néo-démocrate. Le taux de participation a été d'un peu moins de 59 %. Avant d'être élu, M. MacFarlane a pratiqué le droit pendant 20 ans et a été actif dans la défense des soins de santé. Il a prêté serment le 21 février et a pris place à l'Assemblée le 27 février. La répartition des membres de l'Assemblée législative est maintenant de 21 membres du Parti progressiste-conservateur, trois membres du Parti libéral et trois membres du Parti vert.

L'élection partielle était initialement prévue pour le 5 février, mais elle a été reportée à deux reprises en raison de tempêtes de neige.

Budget de fonctionnement

Le 29 février, la ministre des Finances, **Jill Burrige**, a prononcé le discours sur le budget 2024-2025, annonçant un budget de 3,2 milliards de dollars et un déficit de 85 millions de dollars. Les soins de santé sont restés le principal secteur de dépenses, avec 963 millions de dollars alloués à Santé Î.-P.-É., suivis de l'éducation, avec 432 millions de dollars alloués au ministère de l'Éducation et de la Petite enfance et aux deux autorités éducatives publiques de l'Île-du-Prince-Édouard. Dans ce budget, le gouvernement a mis l'accent sur les soins de santé, le logement et les mesures d'accessibilité financière. Parmi les points forts, notons de nouveaux fonds pour les centres de médecine familiale nouveaux et existants, qui sont des centres de soins collaboratifs destinés au service des habitants de l'île qui n'ont pas accès aux soins primaires, ainsi qu'un nouveau programme d'expansion de logement communautaire destiné à soutenir le logement abordable près du marché, en collaborant avec des organisations à but non lucratif et des coopératives. Des rajustements fiscaux, une nouvelle prestation pour les enfants de l'Î.-P.-É., des augmentations des subventions de fonctionnement des organisations communautaires et à but non lucratif, ainsi que des investissements supplémentaires dans les programmes d'efficacité énergétique des maisons et dans les transports publics sont quelques-unes des mesures destinées à accroître l'accessibilité financière pour les habitants de l'île. À l'heure où nous écrivons ces lignes, l'état prévisionnel des recettes et des dépenses fait toujours l'objet d'un débat.

Projets de loi

Lors de la première semaine de séance en avril, 17 projets de loi du gouvernement étaient inscrits à l'ordre du jour. Bien qu'un débat soit possible en troisième lecture, la plupart des débats sur les projets de loi touchant l'Île-du-Prince-Édouard se déroulent en commission plénière et les projets de loi recommandés à ce stade tendent à être adoptés en troisième lecture et à recevoir la sanction royale. Les cinq projets de loi en question sont les suivants : projet de loi 35, *An Act to Amend the Off-Highway Vehicle Act*, qui traite de l'utilisation appropriée des sentiers et de la conservation des plaques d'immatriculation lorsque des véhicules hors route sont vendus; le projet de loi 41, *Benevolent and Community Crowdfunding Act*, qui clarifie les droits et les responsabilités des personnes qui organisent, administrent ou bénéficient de campagnes de collecte de fonds informelles et fournit un ensemble de règles par défaut pour régir les campagnes de collecte de fonds informelles basées à l'Île-du-Prince-Édouard; le projet de loi 42, *Reviewable Transactions Act*, qui remplace la législation des années 1930 et met à jour les recours dont

disposent les créanciers ainsi que les projets de loi 49, *An Act to Amend the Drug Cost Assistance Act*, et 50, *An Act to Amend the Health and Dental Services Cost Assistance Act*, qui permettent tous deux de coordonner les prestations entre les différents ordres de gouvernement.

Au début du mois d'avril, cinq projets de loi étaient inscrits à l'ordre du jour, mais aucun n'avait dépassé le stade de l'examen en commission.

Décision du président sur le statut de l'opposition officielle

Le résultat de l'élection partielle du 7 février dans le district 19 a placé le Parti vert (reconnu comme le troisième parti) à égalité avec le Parti libéral (reconnu comme l'opposition officielle) avec trois sièges chacun, un scénario qui ne s'est jamais produit à l'Î.-P.-É. auparavant. La *Legislative Assembly Act* définit l'opposition officielle comme le plus grand groupe parlementaire siégeant à l'Assemblée législative et s'opposant au gouvernement. Les caucus des Verts et des Libéraux étant devenus de taille égale, il revenait à la présidente de l'Assemblée, **Darlene Compton**, de déterminer lequel d'entre eux serait considéré comme l'opposition officielle. Les deux caucus ont envoyé des lettres au président de la Chambre pour défendre leur position en tant qu'opposition officielle; la position des libéraux est qu'ils étaient l'opposition officielle avant l'élection partielle du 7 février et qu'ils devraient donc conserver ce statut en vertu de leur statut de député sortant. Le caucus des Verts a fait valoir qu'il était l'opposition officielle jusqu'aux élections générales de 2023, soit seulement 10 mois auparavant, que l'Assemblée législative étant encore relativement nouvelle, un changement de statut des caucus n'entraînerait qu'une perturbation minimale et que la part du vote populaire, qui favorisait le Parti vert, avait été utilisée comme facteur supplémentaire par d'autres territoires de compétence ayant dû composer avec une situation semblable.

Le 27 février, la présidente Compton s'est prononcée sur la question, concluant que le groupe parlementaire libéral resterait l'opposition officielle. Elle s'est inspirée des décisions prises par la présidente du Nouveau-Brunswick, **Shirley Dysart**, en 1994, par le président de la Chambre des communes, **Gilbert Parent**, en 1996, et par le président de l'Alberta, **Gene Zwozdesky**, en 2014. Toutes ces décisions s'accordent sur le fait qu'une égalité de sièges n'est pas une raison suffisante pour déplacer le titulaire. La présidente Compton a souligné que son objectif était de veiller à ce que les travaux de l'Assemblée législative soient menés conformément aux règles, aux précédents et aux pratiques établies et que la prise en compte des perturbations organisationnelles n'avait pas été un facteur dans sa décision. Quant à

l'argument du vote populaire, elle l'a jugé non pertinent, car la performance électorale n'est pas une considération parlementaire : tous les députés sont égaux au Parlement, qu'ils soient « élus par une seule voix ou par un raz-de-marée de voix ». Elle a fait remarquer que, bien que la part du vote populaire ait été prise en compte dans une décision du président de l'Alberta en 1983, toutes les autres décisions comparables prises depuis lors ne l'ont pas prise en considération.

À l'époque, le président avait également été invité à se prononcer sur la répartition du temps consacré aux initiatives parlementaires entre les trois groupes parlementaires, mais il a préféré encourager les chefs et tous les députés à poursuivre les négociations en vue d'un accord, plutôt que de leur en imposer un.

Décisions d'autres présidents

Le président et le vice-président sont intervenus sur le langage parlementaire au cours de la session d'hiver et du printemps. Le 28 février, le vice-président, **Sidney MacEwen**, a mis en garde les députés contre l'utilisation de jeux de mots et leur a rappelé la règle selon laquelle aucun député ne doit utiliser un langage ou des mots offensants pour l'Assemblée ou tout autre député. Le 2 avril, il a demandé à M. MacFarlane de retirer l'expression « come clean », qu'il avait utilisée pendant la période des questions, ce que M. MacFarlane a fait. Le 13 mars, la présidente Compton a demandé à **Gordon McNeilly** (district 14, Charlottetown-West Royalty) de retirer l'expression « misleading statement », qu'il avait utilisée pendant la période de questions, ce que M. McNeilly a fait.

Le 15 mars, la présidente Compton a statué sur une question de privilège soulevée la veille par le chef de l'opposition, **Hal Perry**, qui s'opposait à la façon dont le ministre de la Santé et du Bien-être, **Mark McLane**, avait qualifié le soutien de M. Perry à un programme gouvernemental. La présidente a estimé qu'il ne s'agissait pas d'une question de privilège ni d'une violation du règlement, mais plutôt d'un désaccord sur les faits d'une question.

Président par intérim

Le 27 février, en raison de l'absence temporaire de la présidente et du vice-président, l'Assemblée a nommé **Zack Bell** (district 10, Charlottetown-Winsloe) comme président par intérim. M. Bell a présidé le reste de la séance.

Ryan Reddin

Directeur de la recherche parlementaire



Saskatchewan

Travaux printaniers de la 4^e session de la 29^e législature

Les travaux printaniers de la 4^e session de la 29^e législature ont repris le 4 mars 2024. Conformément au calendrier parlementaire, l'Assemblée siégera durant 40 jours avant d'ajourner le jeudi précédant la fête de la Reine Victoria.

Budget

Le 20 mars 2024, la ministre des Finances **Donna Harpauer** a présenté le budget provincial de 2024-2025. Dans son budget intitulé *Salles de classe, soins et collectivités*, le gouvernement a annoncé des investissements dans l'éducation, les soins de santé et le partage des recettes municipales afin de répondre aux besoins croissants des résidents, des familles et des collectivités de la Saskatchewan. « Ce budget relève les défis d'une province en pleine croissance en réinvestissant les bénéfices de la croissance dans les domaines qui comptent le plus pour les habitants de la Saskatchewan : l'éducation, la santé et nos communautés », a expliqué M^{me} Harpauer, soulignant par ailleurs qu'aucune nouvelle taxe ni augmentation des taxes existantes n'est prévue. Parmi les faits saillants du budget, mentionnons des annonces de financement pour des initiatives ciblées en matière de santé mentale et de toxicomanie, pour des mesures d'aide directe pour les salles de classe, pour de nouvelles initiatives de dépistage et de traitement du cancer du sein ainsi que pour la construction de neuf nouvelles écoles et deux projets de rénovation.

En réaction au budget, le porte-parole de l'opposition en matière de finances, **Trent Wotherspoon**, a affirmé que « le budget ne comporte aucune mesure qui allège le coût de la vie » et qu'il « prouve [...] que le gouvernement est déconnecté de la réalité des familles qui travaillent et des occasions à saisir ». Par conséquent, le 21 mars 2024, M. Wotherspoon a proposé une modification pour s'opposer à la politique budgétaire du gouvernement, qui ne prévoit rien pour alléger le coût de la vie des familles de la Saskatchewan.

La motion sur le budget et la proposition de modification ont fait l'objet d'un débat à l'Assemblée pendant cinq jours, aux termes desquels la modification a été rejetée et la motion relative au budget, adoptée, le 28 mars 2024, tous deux à la suite d'un vote par appel nominal. Conformément au *Règlement de l'Assemblée législative de la Saskatchewan*, les prévisions budgétaires ont été automatiquement renvoyées aux comités permanents compétents aux fins d'examen.

Motion de condoléances

Le 4 mars 2024, première journée de la session du printemps, l'Assemblée a adopté une motion de condoléances en l'honneur de l'ancien premier ministre **Brian Mulroney**, décédé le 29 février 2024. La motion, proposée par le premier ministre **Scott Moe** et donnant lieu à une intervention de la chef de l'opposition **Carla Beck**, exprimait la tristesse et le regret qu'éprouvait l'Assemblée à la suite du départ de M. Mulroney, ainsi que sa reconnaissance pour la contribution de l'ancien premier ministre au Canada et à la Saskatchewan. Conformément à une motion subséquente, des copies du compte rendu officiel des hommages ont été transmises à la famille Mulroney.

Désignation d'une députée par son nom

Nadine Wilson, députée indépendante de Saskatchewan Rivers, a été désignée par son nom le 7 mars 2024, après avoir tenu des propos incendiaires et non parlementaires à l'égard du gouvernement lors de la période des questions, puis refusé de se rétracter et de s'excuser lorsque le Président de la Chambre lui a demandé de le faire. Dans ses propos, M^{me} Wilson a accusé le gouvernement de « manipuler la population », de « mentir à la population », de s'engager « dans la mauvaise voie » et de tenir « un double discours ». Après avoir refusé à maintes reprises de retirer ses propos et de présenter ses excuses, M^{me} Wilson a été désignée par son nom pour avoir fait fi de l'autorité de la présidence, suspendue pour le reste de la séance et expulsée de la Chambre par le sergent d'armes.

Résumé des mesures législatives présentées au cours de la session du printemps

Au moment d'écrire ces lignes, l'Assemblée avait adopté 11 projets de loi au cours de la session du printemps. Cinq autres projets de loi précisés dans le budget de 2024-2025 ont également été présentés, s'ajoutant aux trois autres projets de loi émanant du gouvernement actuellement à l'étude à l'Assemblée.

Démission d'un député provincial du caucus du gouvernement

Le 30 janvier 2024, le caucus du Parti saskatchewanais a annoncé la démission du caucus du député de Moose Jaw Wakamow, **Greg Lawrence**, dans la foulée d'une enquête policière dont il faisait l'objet. Le lendemain, le service de police de Moose Jaw a accusé M. Lawrence de voies de fait et de voies de fait par étouffement. M. Lawrence siège maintenant comme député indépendant, ce qui porte la composition de l'Assemblée à 44 députés pour le Parti saskatchewanais, 14 députés pour le Nouveau Parti démocratique et trois députés indépendants.

Miranda Gudereit
Greffière à la procédure



Terre-Neuve-et-Labrador

Séance du printemps 2024

Conformément au calendrier parlementaire, l'Assemblée a repris ses travaux pour la séance du printemps le 4 mars 2024 et s'est terminée le 21 mars pour une semaine de vacances dans les circonscriptions, suivie d'une pause de deux semaines pour Pâques.

Points à noter au cours de la séance du printemps 2024, à ce jour :

L'Interim Supply Act, 2024 a été présentée le 6 mars et a reçu la sanction royale le 13 mars.

À plusieurs reprises, les protocoles établis dans les tribunes publiques n'ont pas été respectés par les visiteurs protestataires, ce qui a obligé le président à donner des avertissements répétés, à ordonner que des personnes soient expulsées et, dans un cas, à ordonner que les tribunes soient évacuées. En conséquence, le président a publié le 13 mars une déclaration publique rappelant aux visiteurs l'importance de respecter les protocoles pour la sécurité des députés, du public et des employés de la Chambre d'assemblée.

Le discours sur le budget 2024, initialement prévu pour le 20 mars, a été reporté en raison du niveau de dangerosité du lieu, où des manifestants empêchaient les élus et les employés de la fonction publique d'entrer dans l'édifice de la Confédération. Les conditions ont été jugées dangereuses pour les employés et les visiteurs en raison de menaces de violence. En conséquence, une injonction a été demandée et accordée le jour même par la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador, ordonnant aux manifestants de laisser un accès sécuritaire au bâtiment. Le discours sur le budget a eu lieu le 21 mars sur fond de manifestation. Des mesures de sécurité supplémentaires ont été mises en place pour assurer l'entrée en toute sécurité des députés et des employés essentiels. Les membres de l'opposition officielle, du deuxième parti de l'opposition et les députés indépendants n'ont pas assisté aux débats du jour du budget.

Au premier jour de la séance du printemps 2024, un député a retiré des propos non parlementaires tenus lors de la séance de l'automne 2023. Le 19 octobre 2023, le président a rendu une décision concernant un rappel au Règlement conformément à l'article 49 du Règlement et indiquant que les remarques faites par un député à deux reprises pendant la période de questions orales contenaient un langage non parlementaire. Après avoir demandé au député pris en défaut de retirer sans équivoque les commentaires au moment de la décision, ce qui a été refusé, le Président a décidé que le député ne serait pas reconnu tant que ses déclarations n'auraient pas été retirées. À la levée de la séance d'automne, le 16 novembre 2023, le député n'avait pas retiré ses propos sans équivoque et n'avait pas pris la parole à la Chambre depuis la décision du 19 octobre.

Le 5 mars 2024, une question de privilège a été soulevée par un député concernant l'atteinte à la réputation causée par la perception des frais de justice contre lui à la suite de la conclusion d'un processus judiciaire entamé par le député. Le président a jugé qu'il n'y avait pas de violation *prima facie* du privilège.

La séance de printemps reprendra le 15 avril et durera six semaines, jusqu'au 30 mai. Le discours sur le budget ayant été prononcé le 21 mars, la procédure budgétaire annuelle se poursuivra jusqu'à la fin de la session de printemps, les commissions permanentes examinant le budget des dépenses et d'autres procédures connexes.

Décès d'un membre en exercice

Le 22 janvier 2024, l'Assemblée législative de Terre-Neuve-et-Labrador a appris avec tristesse que **Derrick Bragg**, député de la circonscription de Fogo Island – Cape Freels, avait perdu son combat contre le cancer. La déclaration suivante a été publiée par le président :

« C'est avec une profonde tristesse et le cœur lourd que je présente mes plus sincères condoléances, au nom de tous les membres et employés de la Chambre d'assemblée de Terre-Neuve-et-Labrador, à la suite du récent décès de l'honorable Derrick Bragg, député du district de Fogo Island – Cape Freels.

En ce moment, nous rendons hommage à sa mémoire et honorons les services qu'il a rendus à notre province tout au long de son mandat de député. Élu pour la première fois le 30 novembre 2015 pour siéger à la 48^e Assemblée générale, le ministre Bragg a été réélu pour siéger aux 49^e (élu le 16 mai 2019) et 50^e (élu le 13 février 2021) Assemblées générales. Au cours de cette période, il a été secrétaire parlementaire et ministre de plusieurs portefeuilles. Il a également siégé à plusieurs commissions de la Chambre et a été président du Comité des privilèges et des élections lors de la 49^e Assemblée générale.

À son épouse, Beverly, à sa fille, Allison, à tous ses collègues, à sa famille et à ses amis ainsi qu'aux électeurs de la circonscription de Fogo Island – Cape Freels, je souhaite que vous trouviez de la force en vous souvenant des services importants qu'il a rendus à sa collectivité, à sa circonscription et à sa province, aussi bien comme administrateur municipal que comme élu. Tous les membres de la Chambre d'assemblée se joignent à vous dans ce deuil et nos pensées et prières collectives vous accompagnent en ce moment difficile.

Pour tous les membres de cette Assemblée, le ministre Bragg n'était pas seulement un collègue, mais aussi un ami. Son sourire enjoué nous manquera et son héritage de service public dévoué restera à jamais gravé dans l'histoire de notre législature ».

Un mémorial a été placé sur le bureau du député décédé dans la salle de la Chambre d'assemblée, qui a été ouvert aux députés, aux employés et au public pendant la période de deuil jusqu'au coucher du soleil le jour de ses funérailles.

Postes vacants et élections partielles

Le 30 décembre 2023, un bref électoral a été émis pour la circonscription de Conception Bay East-Bell Island. Le poste vacant résulte du départ à la retraite de David Brazil (progressiste-conservateur), qui était député de cette circonscription depuis décembre 2010. L'élection partielle devait avoir lieu le 29 janvier 2024, mais le jour du scrutin a été reporté au 30 janvier en raison du mauvais temps. **Fred Hutton** (libéral) a été élu et assermenté en tant que député de la circonscription de Conception Bay East – Bell Island le 21 février.

Le 17 mars 2024, un bref électoral a été émis pour la circonscription de Fogo Island – Cape Freels, l'élection partielle devant avoir lieu le 15 avril. Le poste est vacant à la suite du décès de l'ancien député, M. Bragg (libéral). **Jim McKenna** (Progressiste-Conservateur) a été élu et assermenté le 2 mai.

Un poste est actuellement vacant dans la circonscription de Baie Verte – Springdale à la suite du départ à la retraite de **Brian Warr** (libéral) le 1^{er} mars 2024, qui était député de cette circonscription depuis novembre 2015 et occupait également le rôle de vice-président au moment de son départ à la retraite. Un bref d'élection a été émis le 28 avril et l'élection partielle aura lieu le 27 mai. **Lin Paddock** (Progressiste-conservateur) a été élu et assermenté le 26 juin.

Nomination du vice-président

Le 5 mars 2024, **Sherry Gambin-Walsh**, députée de la circonscription de Placentia – St. Mary's, a été nommée vice-présidente sur motion de la Chambre. Mme Gambin-Walsh a été élue pour la première fois en novembre 2015 et s'est vu confier la responsabilité de plusieurs ministères (Children, Seniors, and Social Development; Status of Persons with Disabilities, NL Housing Corporation; Service NL et Workplace NL, Purchasing and Procurement).

Le président souhaite la bienvenue à Mme Gambin-Walsh en tant que vice-présidente de séance et remercie sincèrement le vice-président sortant, M. Warr, pour le dévouement et l'engagement dont il a fait preuve au cours de son mandat.

Le Members' Compensation Review Committee dépose son rapport final

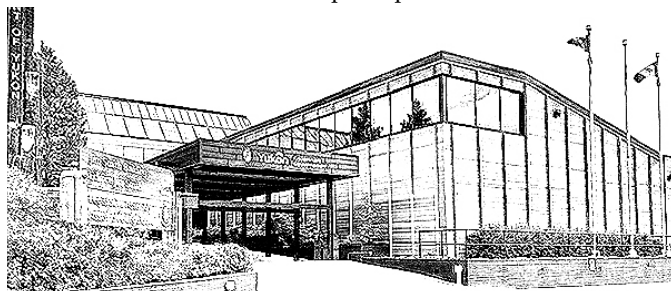
Le 26 mars dernier, le Members' Compensation Review Committee (MCRC) de 2024 a déposé son rapport final au président de la Chambre et à la commission de gestion. Le rapport intitulé *How We Value Democracy* comprend 32 recommandations concernant les salaires, les pensions, les indemnités de départ et les allocations versées aux députés de l'Assemblée législative. Il est possible de le consulter à l'adresse suivante : <https://assembly.nl.ca/About/ReportsPublications/pdfs/MCRCReport2024.pdf> [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

Heather M. Jacobs a été nommée par résolution de la Chambre d'assemblée pour effectuer cet examen le 2 novembre 2023, conformément au paragraphe 16(1) de la *House of Assembly Accountability, Integrity and Administration Act* (la « Loi »), qui exige un examen une fois par assemblée générale. La commission de gestion de la Chambre d'assemblée va maintenant examiner les recommandations conformément à la procédure prévue aux paragraphes 16(5) et 16(6) de la Loi.

Au nom de tous les députés, le président remercie sincèrement Mme Jacobs et toute l'équipe du MCRC, soit **Sandra Barnes, Maureen McCarthy et Yvonne Power**, pour le travail et la diligence dont elles ont fait preuve dans le cadre de cet examen.

Bobbi Russell

Greffier principal des comités,
directeur de la politique et des communications



Yukon

Session du printemps 2024

Les travaux du printemps 2024 de la première session de la 35^e législature de l'Assemblée législative du Yukon ont débuté le 7 mars et se sont terminés le 2 mai, après 32 jours de séance.

Projets de loi

Durant la session, sept projets de loi du gouvernement ont été adoptés par la Chambre et ont obtenu la sanction royale. Chacun de ces projets de loi avait été présenté avant le cinquième jour de séance – la date limite pour la présentation des projets de loi du gouvernement à étudier au cours de la session.

Les projets de loi en question sont les suivants :

- le projet de loi n° 35, *Loi concernant l'accord de coordination de la taxation des produits de vapotage*;
- le projet de loi n° 36, *Loi sur les biens insaisissables*;
- le projet de loi n° 37, *Loi corrective de 2024*;
- le projet de loi n° 38, *Loi sur l'office de la santé*; le projet de loi n° 212, *Loi d'affectation n° 3* pour l'exercice 2023-2024;
- le projet de loi n° 213, *Loi d'affectation n° 1* pour l'exercice 2024-2025;
- le projet de loi n° 214, *Loi d'affectation de crédits provisoires pour l'exercice 2024-2025*.

Le projet de loi n° 38, *Loi sur l'office de la santé*, a fait l'objet d'un long débat (près de 18 heures) et d'un rapport du comité plénier avec plusieurs amendements. La marraine du projet de loi, **Tracy-Anne McPhee**, ministre de la

Santé et des Services sociaux, a demandé le consentement unanime de la Chambre pour passer à l'étape de la troisième lecture du projet de loi le jour même du dépôt de la nouvelle version. Le consentement unanime a été refusé, et la troisième lecture a eu lieu le jour de séance suivant. La commissaire du Yukon, **Adeline Webber**, n'étant pas disponible, c'est l'administrateur du Yukon nouvellement nommé, **Donald J. Inverarity**, qui a accordé la sanction royale après l'adoption du projet de loi à l'étape de la troisième lecture, quelques heures seulement après avoir été assermenté au poste d'administrateur.

Au dernier jour de séance, le projet de loi n° 213, *Loi d'affectation no 1 pour l'exercice 2024-2025*, était le seul projet de loi d'initiative ministérielle encore inscrit au *Feuilleton*. À 17 h, le projet de loi d'affectation de crédits, toujours à l'étude en comité plénier, a été visé par l'article 76 du Règlement (la « clause de la guillotine ») et a franchi rapidement les dernières étapes du processus législatif.

Outre les projets de loi du gouvernement, la Chambre a été saisie d'un projet de loi d'initiative parlementaire. Le projet de loi n° 307, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, présenté le 28 mars par la chef du troisième parti, **Kate White**, a été adopté par la Chambre et a obtenu la sanction royale au cours de la session du printemps 2024.

Participation à distance

Le premier jour de la session du printemps 2024, **Richard Mostyn**, président du Comité permanent des règlements, des élections et des privilèges, a présenté le dixième rapport du Comité. Le rapport recommandait l'ajout d'un nouveau chapitre au *Règlement de l'Assemblée législative du Yukon* concernant la participation virtuelle aux délibérations.

Les nouvelles règles ont été adoptées avec une motion d'adoption du rapport le 11 mars (motion n° 10 concernant les rapports de comité). Les procédures relatives aux vidéoconférences aux termes du chapitre 15 du *Règlement de l'Assemblée législative du Yukon* ont été appliquées pour la première fois le 4 avril.

Délimitation des circonscriptions électorales

Le 10 mai 2024, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales a soumis au Président un rapport provisoire qui, conformément au paragraphe 415(2) de la *Loi sur les élections*, établit les limites, le nombre et le nom des circonscriptions électorales proposées et justifie les propositions de la Commission.

Dans son rapport provisoire, la Commission propose de créer deux circonscriptions électorales à Whitehorse

ainsi que de fusionner et de réorganiser certaines circonscriptions en milieu rural. Les changements auraient pour effet de maintenir le nombre actuel de circonscriptions (19) tout en redistribuant les sièges à l'Assemblée législative de façon à refléter la croissance démographique importante au Yukon, surtout dans la capitale, depuis le dernier découpage des circonscriptions électorales en 2008.

La Commission mène actuellement des audiences publiques afin de recueillir des commentaires sur son rapport provisoire. Comme la *Loi sur les élections* oblige la Commission à présenter son rapport définitif au Président dans un délai de cinq mois suivant la soumission du rapport provisoire, le rapport définitif est donc attendu d'ici octobre 2024. Le Président déposera ensuite le rapport à l'Assemblée législative.

Le gouvernement doit, le plus tôt possible, présenter à l'Assemblée législative un projet de loi visant à établir les circonscriptions électorales définitives proposées, « mais au plus tard avant la fin de la session de l'Assemblée législative qui suit le dépôt du rapport final », conformément au paragraphe 418(2) de la *Loi sur les élections*.

Assemblée citoyenne sur la réforme électorale du Yukon

Le 7 novembre 2023, une motion portant adoption du rapport définitif du Comité spécial relatif à l'Assemblée citoyenne sur la réforme électorale du Yukon (motion n° 8 concernant les rapports de comité) a été adoptée avec dissidence (le gouvernement et le troisième parti ont voté pour la motion, mais l'opposition officielle a voté contre). L'ordre de la Chambre qui a créé l'Assemblée citoyenne sur la réforme électorale du Yukon oblige cette dernière à examiner les systèmes électoraux et à publier un rapport d'ici le 31 octobre 2024, recommandant soit le maintien du système électoral actuel, soit l'adoption d'un autre modèle.

Le 2 février 2024, le Bureau de l'Assemblée législative a annoncé que **Sara McPhee-Knowles** avait été nommée présidente de l'Assemblée citoyenne sur la réforme électorale du Yukon et qu'elle assumait la responsabilité administrative de l'Assemblée citoyenne.

La sélection des 38 membres de l'Assemblée citoyenne a été annoncée le 2 mai. Le Bureau des statistiques du Yukon a choisi deux personnes dans chacune des circonscriptions électorales du Yukon, conformément aux modalités établies dans le rapport définitif du Comité spécial relatif à l'Assemblée citoyenne sur la réforme électorale du Yukon.

Allison Lloyd

Sous-greffière intérimaire, Assemblée législative du Yukon



Colombie-Britannique

Nouvelle session

La quatrième session de la 42^e législature a été prorogée dans l'après-midi du 20 février 2024. La cinquième session a débuté plus tard dans l'après-midi avec le discours du Trône prononcé par la lieutenant-gouverneure **Janet Austin**.

Pour la première fois, la cérémonie officielle du jour d'ouverture a intégré les coutumes et le symbolisme autochtones et non autochtones dans les traditions parlementaires existantes. Le cortège vice-royal est entré dans la Chambre accompagné par les danseurs traditionnels Lekwungen, en reconnaissance du lien permanent entre les peuples Lekwungen et les terres sur lesquelles se trouve la Cité législative. Après l'accueil territorial et la bénédiction des aînés, les danseurs traditionnels Lekwungen ont exécuté une danse traditionnelle dans la Chambre avant que la lieutenant-gouverneure ne prenne sa place pour prononcer le discours du Trône. Les nouvelles composantes cérémonielles reflètent l'évolution des relations modernes entre la Couronne, l'Assemblée législative et les peuples autochtones de la Colombie-Britannique.

Le discours du Trône a mis en avant des priorités, notamment l'augmentation de l'offre de logements et la protection des locataires, l'amélioration de l'accès aux soins de santé, l'exploitation des ressources naturelles grâce à des processus durables et l'amélioration de la sécurité publique.

À la suite du discours du Trône, l'Assemblée législative a adopté un ordre sessionnel autorisant les débats hybrides. Un ordre similaire a été adopté pour la première fois en juin 2020, puis au début de chaque nouvelle session. L'Assemblée législative a également renommé trois présidents de séance, à savoir **Spencer Chandra Herbert**, député provincial de Vancouver-West End, au poste de vice-président, **Jackie Tegart**, députée provinciale de Fraser-Nicola, au poste de vice-présidente adjointe, et **Ronna-Rae Leonard**, députée provinciale de Courtenay-Comox, au poste de vice-présidente du comité plénier.

Présentation du budget de 2024-2025

La ministre des Finances, **Katrine Conroy**, a présenté le budget provincial de 2024-2025 et déposé le budget principal de 2024-2025 le 22 février 2024. Le budget prévoit 89 milliards de dollars de dépenses et un déficit de 7,9 milliards de dollars. Dans son discours sur le budget, la ministre a présenté plusieurs initiatives visant à résoudre le problème de l'abordabilité du logement, notamment une taxe sur les reventes rapides, des mesures visant à réduire la taxe sur le transfert de biens immobiliers pour les premiers acheteurs et des mesures visant à encourager la construction de logements sur des terrains publics ou sous-utilisés. La ministre a également annoncé des augmentations de la prestation familiale de la Colombie-Britannique (PFCB), un nouveau crédit pour l'abordabilité de l'électricité et, à partir de 2025, une couverture universelle pour un cycle de fécondation in vitro.

Le porte-parole de l'opposition officielle responsable des finances, **Peter Milobar**, a fait part de ses préoccupations concernant le déficit budgétaire prévu, l'annonce d'initiatives qui ne seront financées que dans les années à venir, et les problèmes d'abordabilité pour les employeurs et les acheteurs d'une première habitation. La cheffe du troisième parti, **Sonia Furstenau**, a discuté de l'absence de responsabilité dans la réalisation des engagements pris dans le cadre du budget et a fait part de ses préoccupations concernant le soutien du gouvernement à l'industrie du gaz naturel liquéfié. Le leader à la Chambre du quatrième parti, **Bruce Banman**, a mis l'accent sur les conséquences de la dette totale croissante de la Colombie-Britannique et a indiqué que la taxe sur les reventes rapides pourrait entraîner une réduction du nombre d'unités d'habitation disponibles.

Changements au sein du Conseil exécutif

Entre le 5 janvier et le 20 février 2024, plusieurs changements sont survenus dans les portefeuilles des ministres :

- **Mitzi Dean**, ancienne ministre du Développement des Enfants et de la Famille, a été nommée ministre d'État pour la Garde d'enfants;
- **Grace Lore**, ancienne ministre d'État pour la Garde d'enfants, a été nommée ministre du Développement des Enfants et de la Famille;
- **Andrew Mercier**, ancien ministre d'État chargé du Développement de la main-d'œuvre, a été nommé ministre d'État responsable de la durabilité des forêts;
- **Selina Robinson**, députée provinciale de Coquitlam-Maillardville, a démissionné de son poste de ministre de l'Éducation postsecondaire et des Compétences futures;

- **Lisa Beare**, ancienne ministre des Services aux citoyens, a été nommée ministre de l'Éducation postsecondaire et des Compétences futures;
- **George Chow**, député provincial de Vancouver-Fraserview, a été nommé ministre des Services aux citoyens.

Comités parlementaires

Le 13 décembre 2023, le Comité permanent spécial des finances et des services gouvernementaux a publié son rapport intitulé : *Annual Review of the Budgets of Statutory Offices: 2024-25 to 2026-27*. Le Comité supervise les neuf bureaux mandatés par la loi de la Colombie-Britannique, notamment en examinant les budgets de ces bureaux et en formulant des recommandations à leur sujet. Le Comité a reconnu plusieurs thèmes récurrents dans les propositions budgétaires des bureaux, notamment les pressions inflationnistes sur les salaires et les coûts d'occupation des bâtiments, ainsi que le financement des mises à jour de l'infrastructure informatique, des projets d'investissement en cours, ainsi que des initiatives et des événements importants dans le cadre des mandats législatifs des bureaux. Le Comité a apprécié l'intérêt des bureaux pour attirer et conserver une main-d'œuvre qualifiée. Il a également encouragé les bureaux à renforcer la prévision des besoins futurs et à améliorer la collaboration en vue de cerner les possibilités de réduction des coûts.

Le 21 février 2024, le Comité spécial chargé de nommer le commissaire aux plaintes contre la police a déposé son rapport et recommandé à l'unanimité à l'Assemblée législative de nommer **Prabhu Rajan** au poste de commissaire aux plaintes contre la police. M. Rajan arrive en Colombie-Britannique après avoir acquis des décennies d'expérience dans la fonction publique de l'Ontario, où il a récemment occupé le poste d'avocat en chef auprès du coroner en chef et du médecin légiste en chef de l'Ontario, ainsi que celui de président du Comité d'examen des décès dus à la violence familiale de l'Ontario. Le même jour, l'Assemblée législative a adopté le rapport du Comité et une motion nommant M. Rajan au poste de commissaire aux plaintes contre la police pour un mandat de cinq ans.

Déclarations ministérielles

Le 27 février 2024, **Roly Russell**, député provincial de Boundary-Similkameen, a accueilli les Doukhobors qui étaient assis dans la tribune du public et a fait une déclaration sur la communauté et la culture des Doukhobors. En réponse à la déclaration de M. Russell, les Doukhobors présents ont chanté un hymne, préalablement autorisé par le Président, ce qui est inhabituel dans l'environnement de la Chambre.

Peu après, le premier ministre **David Eby** a fait une déclaration ministérielle dans laquelle il présentait ses excuses pour les préjudices historiques que la communauté doukhobor a subis. Le premier ministre a reconnu l'immense préjudice causé par les actes de la province, dont le retrait forcé d'enfants des familles des « Fils de la liberté », un groupe de la communauté doukhobor. Il a également reconnu le traumatisme intergénérationnel que ces actes ont causé. Au nom de la province, le premier ministre s'est engagé à verser 10 millions de dollars pour soutenir la communauté doukhobor, les fonds étant destinés à fournir des services de counselling et à promouvoir d'autres initiatives favorisant le bien-être. Le leader à la Chambre de l'opposition officielle, **Todd Stone**, a répondu en reconnaissant l'importance des torts historiques et l'intérêt pour toutes les parties de travailler à réparer les torts. La cheffe du troisième parti, M^{me} Furstenau, a souligné la longue attente avant de recevoir des excuses et a attiré l'attention sur l'aliénation culturelle au sein des familles touchées, tandis que le leader à la Chambre du quatrième parti, M. Banman, s'est penché sur le préjudice subi par les Doukhobors.

Le 28 février 2024, le ministre de la Sécurité publique et solliciteur général, **Mike Farnworth**, a fait une déclaration ministérielle concernant le deuxième anniversaire de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Le ministre Farnworth a évoqué les tragédies auxquelles les Ukrainiens ont été confrontés et les efforts déployés par le gouvernement pour que les réfugiés se sentent les bienvenus en Colombie-Britannique. Le chef de l'opposition officielle, **Kevin Falcon**, a célébré le repoussement des forces russes par l'Ukraine et a encouragé le soutien aux Ukrainiens de la Colombie-Britannique et de l'Ukraine. En réponse, la cheffe du troisième parti, M^{me} Furstenau, a reconnu les coûts globaux et les catastrophes humanitaires de la guerre. Le leader à la Chambre du quatrième parti, M. Banman, a fait part de son expérience lors d'une récente rencontre avec des réfugiés et a lancé un appel à la paix.

Hommage à un ancien membre

Le 29 février 2024, le Président de l'Assemblée législative, **Raj Chouhan**, a rendu hommage à **Patty Sahota**, ancienne députée provinciale de Burnaby-Edmonds, décédée subitement à l'âge de 54 ans. Le Président, qui représente actuellement l'ancienne circonscription de M^{me} Sahota, a souligné ses compétences en matière de développement de la conscience communautaire et son amabilité en tant que collègue. **Mike de Jong**, député provincial d'Abbotsford West, a également évoqué l'optimisme inlassable et l'esprit passionné de M^{me} Sahota.

Groupe de travail sur la culture parlementaire

En mai 2023, le Président a créé un groupe de travail sur la culture parlementaire en réponse à des déclarations faites à la Chambre et à des commentaires généraux sur l'environnement et la culture du lieu de travail de l'Assemblée législative, en particulier en relation avec la démission de **Melanie Mark**, ancienne députée provinciale de Vancouver-Mount Pleasant et l'une des trois membres autochtones de l'époque. L'objectif du groupe de travail était d'examiner les programmes, les procédures et les pratiques de l'Assemblée législative et de déterminer les moyens de renforcer le respect et le soutien des membres de tous les partis, de toutes les origines et de toutes les identités. Au moment de sa création, le groupe de travail était représenté par chaque caucus reconnu, avec la participation des membres suivants : **Mable Elmore**, députée provinciale de Vancouver-Kensington; **Elenore Sturko**, députée provinciale de Surrey-Sud; M^{me} Furstenu, cheffe du troisième parti.

Le groupe de travail a fait appel aux services d'un prestataire externe pour mener un exercice d'écoute et un sondage afin de recueillir les commentaires des membres actuels et anciens sur leurs expériences. Le taux de réponse au sondage a été d'environ 91 % parmi les membres actuels, plusieurs anciens membres ayant également participé au sondage. Le groupe de travail a également examiné des études sur les cultures de lieu de travail d'autres institutions parlementaires.

Selon ces renseignements, le groupe de travail a formulé 17 recommandations portant sur cinq thèmes principaux : l'orientation, l'apprentissage et le perfectionnement professionnel; une institution accueillante et inclusive; une institution favorable à la famille; un lieu de travail respectueux; l'ordre et le décorum. Parmi ses recommandations, le groupe de travail a soutenu les points suivants :

- Changer l'orientation des membres de l'Assemblée législative pour un format composé de représentants de tous les partis, en mettant davantage l'accent sur la procédure, la logistique des bureaux de circonscription et la sécurité;
- Proposer une séance d'apprentissage obligatoire sur la diversité, l'histoire autochtone, la compétence culturelle et le bien-être mental;
- Établir des approches cohérentes pour intégrer la participation autochtone dans les débats;
- Modifier le Règlement pour prévoir un arrangement hybride permanent;
- Renforcer la collégialité entre les partis en apportant un soutien aux caucuses et aux groupes de tous les partis pour des réunions régulières;

- Clarifier et mettre à jour les orientations sur les comportements inacceptables dans la Chambre.

Le Président a déposé le rapport du groupe de travail le 29 février 2024. Le rapport et ses recommandations seront examinés par le Comité des leaders à la Chambre et le Comité de gestion de l'Assemblée législative.

Comité de gestion de l'Assemblée législative (CGAL)

Lors de la réunion du CGAL du 13 décembre 2023, le personnel de l'Administration de l'Assemblée législative a présenté le budget de l'Assemblée législative pour 2024-2025. Le budget coïncide avec la dernière année du Plan stratégique 2022-2025 de l'Administration, ainsi qu'avec les élections générales provinciales, qui devraient avoir lieu le 19 octobre 2024. Le budget comprend des coûts ponctuels liés aux élections, notamment le financement de huit à dix nouveaux bureaux de circonscription en fonction des nouvelles limites des circonscriptions électorales, ainsi que des dépenses liées aux programmes de transition pour les membres entrants et sortants. La soumission tient également compte de l'augmentation des dépenses régulières liée au passage de 87 à 93 députés, dont les rémunérations supplémentaires et le financement des caucuses. Le budget prévoit également le financement de trois grands projets en cours : la planification du réaménagement futur du bâtiment du Manège militaire dans la Cité législative; la construction et l'exploitation initiale d'une garderie modulaire; la mise en œuvre d'un système de planification des ressources de l'organisation pour répondre à des besoins technologiques essentiels. Le CGAL a approuvé la proposition de budget telle qu'elle a été présentée.

Sean Morgado

Coordonnateur des comités



Territoires du Nord-Ouest

La première session de la 20^e Assemblée a débuté le 6 février 2024 et s'est achevée le 28 février 2024.

Cette session a compté un nombre record d'interprètes. Une traduction simultanée a été assurée en dène Sųhne Yatı́, dene Zhatı́, français, inuvialuktun, dene Kədə́, dinii Zhu' Giniik, inuktitut et nehiyawewin.

Une nouvelle formalité de la Chambre proposée par le président garantit que la prière d'ouverture quotidienne est prononcée dans une langue autochtone.

Législation

Trois textes législatifs ont été présentés.

- Projet de loi 1 : la *loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative et le conseil exécutif* prévoit des modifications mineures à la *Loi sur l'Assemblée législative et le conseil exécutif*. Il est passé directement à la Chambre où il a été adopté.
- Projet de loi 2 : la *loi sur les personnes disparues* a fait l'objet d'une première et d'une deuxième lecture à la Chambre et a été renvoyée au Comité permanent pour examen. Les T.N.-O. ne disposent actuellement d'aucune législation concernant les personnes disparues. Ce projet de loi est semblable à d'autres législations canadiennes qui renforcent la capacité d'enquête de la GRC. Le Comité permanent mène actuellement une campagne de consultation publique.
- Projet de loi 3 : la *loi pour abroger la taxe carbone* est un projet de loi d'initiative parlementaire présenté par le député de Range Lake. Ce projet de loi vise à retirer au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest l'administration de la taxe carbone et à la confier au système fédéral, tout en laissant intact le système de remboursement. Le projet de loi 3 a été adopté en deuxième lecture le 28 février 2024 et est maintenant soumis à l'examen du Comité permanent.

Budget

Lors de la séance de février, un document d'estimation provisoire pour 2024 a été déposé, ainsi qu'un budget supplémentaire pour 2023-2024.

L'estimation provisoire des dépenses de fonctionnement propose 782 millions de dollars pour les opérations entre avril et le 30 juin 2024, et 1,3 milliard de dollars d'emprunts pour l'exercice 2024-2025. Ce budget a été examiné et adopté par la Chambre le 20 février 2024.

En outre, deux budgets supplémentaires 2023-2024 ont été déposés. Les estimations supplémentaires définitives en matière d'infrastructure et d'exploitation pour 2023-2024 prévoient :

- 207 millions de dollars de nouveaux fonds pour couvrir les dépenses opérationnelles liées à la saison des feux de forêt et aux évacuations pendant l'été 2023, dont 86 millions de dollars pour la lutte contre les incendies;
- 54 millions de dollars pour les soins de santé;
- 18 millions de dollars pour compenser la hausse des taux d'intérêt.

Le budget d'investissement a été réduit de 8,5 millions de dollars en raison de changements dans le calendrier des projets, tandis que 8,9 millions de dollars supplémentaires sont affectés à la structure de surface de l'aéroport d'Inuvik (entièrement compensé par le gouvernement du Canada).

Priorités

Les députés se sont réunis pendant deux jours et sont parvenus à un consensus sur les priorités de la 20^e Assemblée législative. Les membres ont reconnu que les relations, les partenariats et une collaboration efficace sont primordiaux. Ils ont reconnu que, quel que soit le sujet, le gouvernement des T.N.-O. ne peut pas réaliser seul tout ce qui est nécessaire; les députés ont reconnu que « *nous sommes plus forts ensemble* ». Les quatre grandes priorités de la 20^e Assemblée législative sont : le logement, l'économie, les soins de santé et les traumatismes ainsi que la sécurité. Pour agir sur ces priorités, les députés ont reconnu que la réconciliation et le bien-être des résidents devaient passer en premier. Les actions relatives à ces priorités seront accomplies dans un cadre de bonne gouvernance et en collaboration avec les gouvernements, les communautés et le public autochtones.

Pétition

Deux pétitions ont été présentées lors de la première session de l'Assemblée législative.

Une pétition demandant une enquête publique sur l'incendie de Hay River-Enterprise-Kakisa n'était pas tout à fait conforme aux règles de l'Assemblée et a été présentée en tant que document déposé. Cette pétition, qui a reçu près de 400 signatures de résidents des T.N.-O., a été déposée à la Chambre le 20 février 2024 (TD 27-20[1]).

Le 27 février 2024, une pétition demandant à l'Assemblée législative d'appeler le premier ministre à exhorter le gouvernement du Canada à agir pour établir un cessez-le-feu à Gaza a été lue à la Chambre. Cette pétition a été signée par 645 habitants des T.N.-O.

Motions

Plusieurs motions ont été déposées au cours de la première session. Motion 9-20(1) : une demande d'enquête publique sur les incendies de forêt de 2023, proposée par le député de Range Lake, a suscité une grande attention.

Le débat initial sur cette motion a été reporté par une motion du premier ministre le 22 février 2024. C'est la première fois que l'Assemblée législative reporte un débat sur une motion. Au cours du débat, les députés ont présenté cinq propositions d'amendement à la motion 9-20(1). Il s'agit notamment de l'ajout d'un représentant du Conseil des dirigeants au sein de la commission d'enquête publique, de la réduction du nombre total de membres de la commission d'enquête publique à trois, de la mise en place de mécanismes de divulgation sûrs dans le cadre de l'enquête et de l'obligation pour le gouvernement de préparer des ébauches d'ordonnances instituant une enquête.

Le débat a démontré la volonté du Cabinet et des députés d'examiner d'un œil critique l'été 2023, d'améliorer les interventions d'urgence du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour la saison à venir et de veiller à ce que les résidents ne soient jamais mis en danger lors d'une évacuation. Cependant, les membres n'ont pas pu parvenir à un consensus sur la motion; tous les membres réguliers ont voté en faveur de la motion, tandis que tous les membres du Conseil exécutif ont voté contre.

Deux motions concernant le logement en tant que droit de la personne ont également été proposées.

La motion 20-20(1) affirmant que le logement est un droit de la personne a été discutée et adoptée le 28 février 2024.

Cette motion demandait au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de suivre l'exemple international et national en reconnaissant que le logement est essentiel à la dignité et au bien-être d'une personne.

La motion 21-20(1) visant à prendre des mesures pour que le logement soit considéré comme un droit de la personne a également été examinée et adoptée le 28 février 2024. La motion 21-20(1) s'appuie sur la motion précédente relative au logement en demandant au gouvernement d'officialiser dans sa législation les partenariats avec les gouvernements autochtones par l'entremise du Forum sur le logement des Territoires du Nord-Ouest, et de créer dans la législation un défenseur du logement pour les T.N.-O.

La motion 23-20(1), qui se veut un appel à la défense des droits de l'homme à Gaza a été examinée le 29 février 2024. Cette motion demandait à l'Assemblée législative de condamner tous les actes d'antisémitisme et de racisme anti-palestinien et demandait au premier ministre d'écrire une lettre au gouvernement du Canada pour demander l'instauration d'un cessez-le-feu, la libération de tous les otages, l'octroi de fonds pour l'aide humanitaire et le respect des obligations découlant de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Bien qu'il y ait eu plusieurs abstentions sur cette motion, celle-ci a finalement été adoptée.

Sanction

Le 29 février 2024, au dernier jour de la session, le projet de loi 1 ainsi que la législation financière provisoire supplémentaire (projets de loi 4, 5, 6) ont reçu la sanction de la commissaire. La Chambre est ajournée jusqu'au 23 mai 2024, à 13 h 30.

Amy Lizotte

Responsable de la recherche

50^e anniversaire du Bureau de l'Assemblée

Cette année, l'Assemblée législative de l'Ontario célèbre le 50^e anniversaire du Bureau de l'Assemblée et organise différents événements pour commémorer cette étape. Au cours des 50 dernières années, malgré ses débuts modestes, le Bureau de l'Assemblée est devenu une organisation moderne et indépendante qui s'engage à soutenir de manière impartiale et professionnelle le parlement de l'Ontario.

Joanne McNair

Qu'est-ce que le Bureau de l'Assemblée?

Le Bureau de l'Assemblée est le service administratif de l'Assemblée législative de l'Ontario, et donc, concrètement, la fonction publique de l'Assemblée législative. L'Assemblée législative a le pouvoir de réglementer ses propres travaux et affaires internes. Elle a notamment le pouvoir et le droit de prendre les mesures de dotation et autres mesures nécessaires pour soutenir les activités quotidiennes de l'Assemblée législative de l'Ontario et pour protéger les travaux parlementaires contre l'ingérence extérieure.

La création du Bureau de l'Assemblée, présidée par le président de la Chambre, et la fondation du Bureau de régie interne (BRI) en décembre 1974 ont confirmé l'indépendance formelle du pouvoir législatif par rapport aux pouvoirs exécutif et judiciaire du gouvernement.

L'organisation administrative et financière avant 1974

C'est habituellement le parlement lui-même, sous l'autorité du président, qui exerce un contrôle total sur

Joanne McNair est greffière à la recherche au Bureau de l'Assemblée législative de l'Ontario. Cet article a été préparé en collaboration avec David Bogart, agent de communications à l'Assemblée législative de l'Ontario.



son service de sécurité, son organisation administrative et ses finances. Par exemple, peu de temps après la Confédération, la Chambre des communes du Canada a pris le contrôle sur son administration en établissant son propre organe directeur, le BRI, sous l'autorité du président¹.

La situation est très différente en Ontario. De la Confédération jusqu'à 1974, le président et le greffier de l'Assemblée n'étaient pas responsables du Budget des dépenses (les dépenses prévues) de l'Assemblée législative et n'avaient pas le droit d'administrer le budget de l'Assemblée ou de contrôler les questions relatives à la dotation. Le gouvernement contrôlait tous les aspects de la gestion du personnel, des salaires et des politiques de sécurité, d'attribution des locaux à bureaux et des renseignements publics, ainsi que toutes les questions relatives au personnel, y compris le greffier, qui est employé par le ministère.

Avant 1974, la gestion du Budget des dépenses de l'Assemblée était l'affaire de différents ministères provinciaux. La Bibliothèque du Parlement relevait de la compétence du ministère de l'Éducation, qui était responsable de toutes les bibliothèques de la province, alors que les coûts liés aux réparations et à l'entretien de l'édifice de l'Assemblée législative étaient inscrits au budget du ministère des Travaux publics. Le « ministère de la Législation » était responsable des exigences en matière de paie du personnel de l'Assemblée, y compris pour le président et le greffier. Au fil du temps, les fonctions de gestion budgétaire et d'administration

de l'Assemblée ont été consolidées sous le mandat du ministère des Services gouvernementaux (aujourd'hui le ministère des Services au public et aux entreprises) par l'intermédiaire de sa division des services législatifs.

En 1880, lorsque la décision de bâtir un nouveau Parlement, l'édifice actuel, a été prise, l'architecte R.A. Waite a été engagé pour préparer les plans d'un « nouveau parlement provincial et bâtiment ministériel » qui comprendrait non seulement une chambre législative, mais aussi de vastes locaux pour les « différents ministères et leurs bureaux » gouvernementaux². Lorsque l'édifice a officiellement ouvert ses portes en avril 1893, une grande partie de l'espace était occupé par les services des différents ministères et leur personnel. L'Assemblée législative avait elle-même un effectif modeste et ses membres n'avaient pas leur propre espace à bureaux. Pour subvenir au besoin en locaux à bureaux qui ne cessait d'augmenter, un autre bâtiment, l'édifice de l'Est, a été construit entre 1925 et 1928. La construction d'une annexe au sud du bâtiment a été achevée au début des années 1930. L'édifice de l'Est a été renommé l'édifice Whitney en 1966 en l'honneur de Sir James Pliny Whitney, premier ministre de l'Ontario de 1905 à 1914.

À cette époque, les pouvoirs du président se limitaient à la Chambre. Le ministère contrôlait aussi la zone qui forme aujourd'hui le complexe de l'Assemblée législative, un ensemble de bureaux et d'espaces relevant de l'Assemblée législative à Queen's Park, et le sergent d'armes était responsable de la sécurité de la Chambre uniquement. Dans les années 1960, le ministère des Services gouvernementaux était responsable de l'administration et de l'entretien de l'édifice de l'Assemblée législative et des terrains environnants.

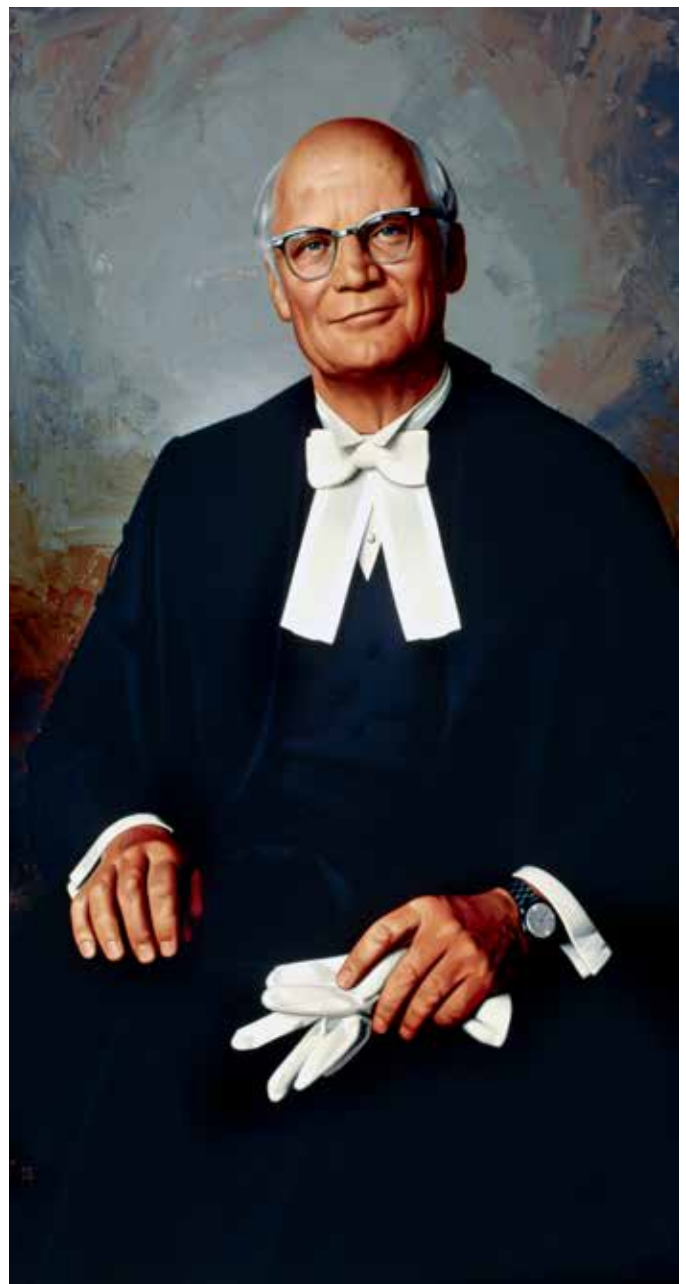
La Commission sur l'Assemblée législative de l'Ontario

En 1972, la Chambre a demandé à la Commission d'étude sur l'Assemblée législative de l'Ontario d'étudier les fonctions de l'Assemblée législative et d'examiner les services, les installations et les prestations fournis aux députés provinciaux³. La Commission, aussi connue sous le nom de Commission Camp puisqu'elle était présidée par Dalton Camp, a déposé cinq rapports entre mai 1973 et octobre 1975. Le premier rapport s'intéressait à la rémunération et aux indemnités des députés provinciaux;

Lorsque le Bureau de l'Assemblée a été créé en 1974, le président de l'Ontario, Russell Rowe (à droite), est devenu directeur général de l'Assemblée. Le greffier Roderick Gilmour Lewis (page ci-contre) est devenu directeur général de l'Assemblée, chargé d'assister le président dans ses tâches procédurales et administratives.

le deuxième, à l'administration du parlement et des services aux membres; le troisième, au financement des partis politiques; le quatrième, aux règles de la Chambre et ses procédures; et enfin, le cinquième, à diverses autres questions concernant les bâtiments et la couverture médiatique du parlement.

Dans son deuxième rapport, la Commission a exprimé son avis que l'administration de l'Assemblée législative de l'Ontario « n'avait pas évolué et ne s'était pas développée selon des principes conformes à la démocratie parlementaire moderne », c'est-à-dire, qu'elle n'était pas indépendante en tous points du gouvernement⁴. La Commission a fait valoir plus particulièrement que



Portrait de l'honorable Russell D. Rowe par Richard Miller. Archives publiques de l'Ontario / Assemblée législative de l'Ontario



L'Assemblée ne serait pas indépendante tant que le gouvernement était en contrôle de ses alentours. La Commission a également souligné que plusieurs rapports spéciaux et documents ayant trait au Bureau du Président avaient été élaborés au fil des années et avaient proposé les recommandations qu'elle suggérait à ce moment-là.

Durant les étapes de recherche et de préparation du deuxième rapport, la Commission a consulté le président, le greffier et les députés de l'Assemblée législative de l'Ontario ainsi que des dizaines de représentants de la Chambre des communes du Canada et du Royaume-Uni et de l'Assemblée nationale du Québec⁵. Comme principale recommandation, la Commission a suggéré que l'Assemblée soit réglementée par les députés et le principal fonctionnaire élu, le président, et qu'un cadre administratif permanent soit établi⁶. L'Assemblée devait être en mesure de répondre à ses propres besoins afin de poursuivre ses activités comme elle l'entendait. Le rapport a formulé de nombreuses recommandations pour atteindre cet objectif, y compris les suivantes :

- modifier la *Loi sur l'Assemblée législative* pour reconnaître le président comme étant le dirigeant principal de l'Administration de l'Assemblée responsable de la préparation du Budget des dépenses de l'Assemblée;
- donner au président un rang et un statut comparable à celui d'un ministre;
- confier la gestion de l'édifice de l'Assemblée législative au président et placer l'espace à l'intérieur de l'édifice sous la responsabilité de l'Assemblée. Par conséquent, tous les ministères du gouvernement ayant des bureaux dans l'édifice de l'Assemblée législative seraient tenus de les libérer. Ainsi, les ministres pourraient conserver leur bureau dans l'édifice de l'Assemblée, mais pas les ministères.

Le rapport a aussi recommandé de créer une nouvelle administration, qui comporterait un BRI, qui serait responsable des politiques et des opérations et serait dirigé par le président. Il a aussi été suggéré que le greffier prenne le rôle de fonctionnaire permanent principal de l'Assemblée et qu'il épaulé le président dans ses fonctions liées à la procédure et à l'administration de la Chambre. Le sergent d'armes, autrefois nommé à titre temporaire, devait demeurer responsable de la sécurité de la Chambre lors des séances, alors qu'un directeur de l'administration serait nommé sergent d'armes adjoint et aurait la responsabilité de la sécurité de l'édifice de l'Assemblée législative⁷.

Dans une déclaration ministérielle prononcée devant la Chambre le 25 juin 1974, le président du Conseil de gestion du gouvernement a annoncé la décision du gouvernement d'accepter la plupart des recommandations énoncées dans le deuxième rapport de la Commission d'étude sur l'Assemblée législative de l'Ontario, dont celles liées au Bureau du président, au Bureau du greffier et à la constitution du Bureau de l'Assemblée, mais pas celles en rapport avec les mesures de sécurité⁸. La législation instituant le Bureau de l'Assemblée est le projet de loi 170, *Loi sur l'Assemblée législative, 1974, no 2*. L'essentiel du projet de loi, dont la section 3, qui a mis sur pied le Bureau de l'Assemblée, est entré en vigueur à la date de la sanction royale, le 20 décembre 1974⁹.

L'évolution du Bureau de l'Assemblée depuis 1974

Lors de la création du Bureau de l'Assemblée en 1974 en tant qu'entité non partisane séparée et distincte de l'organisme gouvernemental, la fonction de l'élaboration des politiques financières et administratives a été attribuée au BRI qui a aussi été créé par l'entremise de modifications à la *Loi sur l'Assemblée législative*. En 1974, le Bureau était présidé par le président de la Chambre et était composé de trois membres du conseil exécutif,

d'un député qui représentait le parti du gouvernement et d'un député de l'opposition officielle et du troisième parti en nombre de députés à la Chambre. Aujourd'hui, il est présidé par le président et un nombre égal de députés du parti du gouvernement et des autres partis reconnus qui y siègent¹⁰.

Le contrôle de l'édifice de l'Assemblée législative a été transféré du ministère des Services gouvernementaux au président en plusieurs étapes, et le processus a commencé avec un décret signé en 1975¹¹. Un autre décret, signé en 1978, a autorisé que soit transféré le contrôle d'une portion supplémentaire de l'édifice au président, dont la Bibliothèque de l'Assemblée législative¹². En 1988, l'Assemblée cherchait activement à

assumer une plus grande responsabilité dans la gestion de l'édifice et du complexe de l'Assemblée législative, notamment par rapport à l'entretien des immeubles, aux services de protection et de garde ainsi qu'à l'entretien des terrains. Cette année-là, le Bureau de l'Assemblée et le ministère des Services gouvernementaux ont signé un protocole d'entente (PE) en vertu duquel l'Assemblée a pris finalement le contrôle physique de l'entièreté de l'édifice et du complexe de l'Assemblée législative qui comprenaient l'édifice, le terrain ainsi que le premier et le deuxième étage de l'édifice Whitney, où ses bureaux étaient situés¹³. Le PE a été modifié en 1992 pour remettre à l'Assemblée législative le contrôle du troisième étage et de certaines zones du sous-sol et pour conclure le transfert de la responsabilité de la prestation de services¹⁴.

Services de sécurité

Lorsque le Bureau de l'Assemblée a été créé en décembre 1974, les services de protection des édifices gouvernementaux, dont ceux de l'édifice de l'Assemblée législative, étaient assurés par le Service de sécurité du gouvernement de l'Ontario (SSGO). En 1974, le président a acquis la responsabilité de la gestion de la sécurité de l'édifice de l'Assemblée législative et a obtenu le pouvoir d'en établir les lignes directrices. Toutefois, la responsabilité du contrôle opérationnel des gendarmes spéciaux du SSGO et des agents de la Police provinciale de l'Ontario (PPO) revenait à la personne à la tête du détachement de la PPO, alors que le ministère avait l'autorité sur la prise de décision en ce qui concerne le personnel du SSGO et les agents de la PPO.

À la suite d'une série d'incidents qui ont conduit au renforcement des mesures de sécurité au complexe de l'Assemblée législative durant les années 1990, le Comité permanent de l'Assemblée législative a examiné la question de la sécurité et a recommandé que l'Assemblée ait son propre service de sécurité indépendant et autonome¹⁵. Les services de sécurité précédemment confiés à la PPO et au SSGO ont donc été transférés à l'Assemblée qui a créé son propre service de sécurité de l'Assemblée législative. Les questions de sécurité (l'élaboration de politiques et leur mise en œuvre, le recrutement, etc.) sont maintenant sous la responsabilité de l'Assemblée et ce sont le président et le sergent d'armes qui en sont responsables.

Directions, divisions et prestation de services

Le ministère des Services gouvernementaux a créé une division des services législatifs en 1972 qui supervisait la mise en œuvre des services de soutien à l'Assemblée législative. Le transfert de responsabilités de la prestation de différents services au Bureau de l'Assemblée s'est fait de façon graduelle. Les modifications apportées à la



Assemblée législative de l'Ontario



Aujourd'hui, le président de l'Ontario, Ted Arnott (page ci-contre), est le directeur administratif de l'Assemblée et le greffier de l'Ontario, Trevor Day (ci-dessus), est le directeur permanent de l'Assemblée.

Loi sur l'Assemblée législative adoptée en décembre 1974 ont mené à la création du Bureau de l'Assemblée composé du président, du vice-président, du greffier de l'Assemblée, du premier greffier adjoint, du sergent d'armes, du directeur de l'administration (un nouveau poste à être comblé) et d'« autres employés si nécessaire » à la conduite des travaux. Le nouveau Bureau de l'Assemblée devait définir ses propres divisions et directions avant de pouvoir assumer ses responsabilités en tant que prestataire de services. En 1979, le Bureau de l'Assemblée comportait un directeur de l'administration qui supervisait le bureau des finances, le bureau du personnel, le hansom, les achats et la Bibliothèque de l'Assemblée législative, et qui avait été transféré à l'Assemblée en 1976.

Le Bureau de l'Assemblée s'est fortement développé dans les années 1980 grâce à l'ajout de plusieurs autres divisions et directions, dont le service de recherche de l'Assemblée législative, les services d'information, les services techniques, le service de radiodiffusion, la direction des locaux de l'enceinte, les relations publiques du parlement, et comités. Dans l'ensemble, le transfert

de la prestation de services s'est déroulé sur près de 20 ans, le ministère des Services gouvernementaux ayant conservé la responsabilité de la prestation de certains services jusque dans les années 1990.

Le Bureau de l'Assemblée aujourd'hui

Depuis 1992, le Bureau de l'Assemblée a continué son développement et sa réorganisation pour mieux soutenir le parlement de l'Ontario. À l'aube de son 50^e anniversaire, son administration est toujours dirigée par le président et le greffier qui sont responsables devant le BRI. Moins modeste qu'à ses débuts, le Bureau de l'Assemblée compte maintenant 16 directions regroupées sous cinq divisions qui emploient près de 500 personnes hautement qualifiées qui s'engagent à servir la législature de la province.

Pour célébrer cet anniversaire et le faire connaître, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre pour mobiliser des publics à l'interne et à l'externe au printemps 2024. Ces initiatives incluent la création d'un nouveau logo pour le 50^e anniversaire en anglais et en

français qui apparaîtra sur les documents du Bureau de l'Assemblée ainsi que sur une sélection d'articles qui seront en vente à la boutique de cadeaux de l'Assemblée législative et lors d'évènements spéciaux. Les activités internes comportent aussi la préparation d'une capsule temporelle, un programme de récompenses sur le thème de l'anniversaire, des vidéos mettant de l'avant le personnel de l'Assemblée ainsi que leurs talents et responsabilités uniques et une photo de groupe avec le personnel prise dans la zone sud du terrain du parlement. Les bureaux des différentes directions sont encouragés à créer des projets et des travaux précurseurs de nouvelles orientations dans leur domaine. Cet anniversaire représente un point de référence pour de futurs développements novateurs.

À l'externe, la sensibilisation du public à l'histoire, à la raison d'être et aux fonctions du Bureau de l'Assemblée se fait de plusieurs façons différentes, notamment par une campagne dans les médias sociaux pour mettre de l'avant les moments clés et les réalisations dans l'histoire du Bureau, par la création d'une brochure imprimée et numérique disponible à l'édifice de l'Assemblée législative et en ligne sur le site Web de l'Assemblée législative de l'Ontario et une affiche comportant des images et une frise chronologique des évènements exposée dans l'aire commune de l'édifice de l'Assemblée législative. Un dossier de presse sera également disponible à l'intention des médias.

Le 50^e anniversaire du Bureau de l'Assemblée laissera des souvenirs impérissables d'une célébration marquante et servira de point de départ d'une nouvelle ère pour l'organisation dans sa préparation aux défis à relever dans les 50 prochaines années. Nous espérons aussi que cet anniversaire permettra de mieux faire connaître auprès du public le rôle important que le Bureau joue pour soutenir le parlement de l'Ontario de façon neutre et indépendante, un facteur clé qui renforce la démocratie dans la province pour tous les citoyens et toutes les citoyennes.

Notes

- 1 *Acte concernant l'Économie intérieure de la Chambre des communes et pour d'autres fins*, L.C. 1867-68, ch. 27.
- 2 Eric Arthur, *From Front Street to Queen's Park*, (Toronto : McClelland and Stewart Limited, 1979), p. 60 [TRADUCTION].

- 3 Assemblée législative de l'Ontario, *Journaux*, 9 juin 1972, p. 117 [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 4 Commission sur l'Assemblée législative de l'Ontario, *Second Report*, décembre 1973, p. 1-2 [TRADUCTION].
- 5 *Ibid.*, p. 69-71.
- 6 *Ibid.*, p. 10-33.
- 7 *Ibid.*, p. 19.
- 8 Assemblée législative de l'Ontario, *Débats*, 25 juin 1974, p. 3655-6. Dans le même ordre d'idées, les modifications apportées en décembre 1974 à la *Loi sur l'Assemblée législative* qui ont mené à la création du Bureau de l'Assemblée précisait que la sécurité, même dans les parties de l'édifice sous le contrôle du président, relevait des mêmes membres du personnel chargés d'assurer la sécurité dans le reste de l'édifice, soit le Service de sécurité du gouvernement de l'Ontario (SSGO). *Loi sur l'Assemblée législative*, 1974, no 2, L.O. 1974, ch. 116, par. 93(2) et (3). Le SSGO a supervisé la sécurité de l'édifice jusqu'en 1997. Pour en savoir plus, consultez la section « Services de sécurité ».
- 9 L'exception était l'article 2 de la Loi (*supra* note 8) concernant le paiement d'une indemnité pour les leaders parlementaires de partis reconnus et le financement aux caucuses des partis, ainsi que la mise à disposition d'un secrétaire ou d'un assistant personnel pour chaque député, qui s'est appliquée rétroactivement.
- 10 *Loi sur l'Assemblée législative*, L.R.O. 1990, ch. L.10, par. 87(1). Un parti reconnu est un groupe parlementaire comptant officiellement au moins 10 % du nombre total des sièges à l'Assemblée, comme le définit le paragraphe 62(5) de la *Loi*.
- 11 Décret en conseil numéro 131/75, le 5 janvier 1975.
- 12 Décret en conseil numéro 3195/78, le 8 novembre 1978.
- 13 Protocole d'entente concernant le transfert de la responsabilité de la prestation de services du parlement du ministère des Services gouvernementaux vers le Bureau de l'Assemblée, 29 août 1988.
- 14 Protocole d'entente entre le ministère des Services gouvernementaux et le Bureau de l'Assemblée, 15 octobre 1992. Il est à noter que « contrôle » ne signifie pas « propriété ». La question de la propriété de l'édifice et du complexe de l'Assemblée législative est beaucoup plus complexe. La définition du complexe de l'Assemblée législative a été modifiée en 2022. Voir la *Loi sur l'Assemblée législative*, *supra* note 15, art. 102.1.
- 15 Comité permanent de l'Assemblée législative, *rapport sur la sécurité à l'Assemblée législative*, 28 mars 1996. Le rapport a été adopté le 18 avril 1996. Voir : Assemblée législative de l'Ontario, *Journaux*, 18 juin 1996, p. 196 [EN ANGLAIS SEULEMENT].



Le grand escalier de l'Assemblée législative de l'Ontario.
Avec la permission de l'Assemblée législative de l'Ontario.

